

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2020

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2021
ISBN 978-2-550-89639-5 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2008

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Juillet 2021

Avant-propos

Selon sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise (article 2). L'ISQ doit également informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois (article 4).

L'accomplissement de ce dernier mandat est basé sur la réalisation annuelle de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). À la suite de l'édition 2020 de l'ERG, une comparaison de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise avec celles des autres salariés québécois, sur la base d'un panier d'emplois représentatifs, a été publiée en novembre 2020. La tenue de l'ERG en 2020 a été affectée par les mesures de confinement mises en place en raison de la pandémie de COVID-19, qui ont eu des répercussions tant du côté des entreprises participant à l'enquête que du côté de l'ISQ, qui a notamment dû adapter sa façon de procéder pour la collecte d'information afin de respecter la date fixée par la Loi.

Ces changements ne remettent nullement en doute la fiabilité et la pertinence des résultats obtenus. L'enquête repose sur une méthodologie rigoureuse, qui permet de produire des données objectives dans le domaine de la rémunération. Ces données suscitent un réel intérêt chez les différents acteurs du marché du travail québécois.

La collecte de l'information vise tous les emplois présents dans les entreprises répondantes. L'enquête comporte plusieurs étapes, dont la codification des emplois selon la Classification nationale des professions (CNP) et l'appariement des emplois repères représentatifs

de l'administration québécoise. La CNP, un système de classification reconnu par d'autres organismes et agences statistiques, se caractérise par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité, alors que l'appariement des emplois repères apporte une finesse en ce qui concerne la complexité des emplois.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020* présente un éventail complet de données relatives aux salaires, aux heures de travail, aux échelles salariales et à la rémunération globale selon plusieurs ventilations (le secteur privé ventilé selon la taille de l'entreprise et la syndicalisation ainsi que le secteur public et ses composantes). Les données concernent les entreprises qui emploient au moins 200 personnes dans les différents secteurs du marché du travail et les municipalités de 25 000 habitants et plus. Les faits saillants présentent des résultats par emploi et niveau de compétence selon la CNP dans l'ensemble du Québec.

La réalisation de cette enquête a été possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes, dont les répondants, à qui nous exprimons notre gratitude. L'efficacité du personnel de l'ISQ, à chaque étape de l'ERG, est également digne de mention.

Le statisticien en chef,

A stylized, handwritten-style signature in dark blue ink that reads "Flarea D.".

Daniel Florea

Ce rapport a été réalisé par :	Vladimir Racila
La coordination a été assurée par :	Ann Doucet
Direction des statistiques du travail et de la rémunération :	Patrice Gauthier, directeur
Ont collaboré à la réalisation :	Mélanie Dionne, Mélanie Grenier et Vladimir Racila, validation des données Mario Haché, développement méthodologique et traitement statistique des données Pascal Michel et Dominique Sam-Pan, traitement informatique des données
Révision linguistique et édition :	Direction de la diffusion et des communications

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de *l'Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG) – Collecte 2020* :

- Les répondantes et répondants de l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience ; sans eux, aucun résultat n'aurait pu être disponible.
- L'équipe de l'ERG à la Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Ann Doucet (chargée de projet), Rhéana Adebo, Marilyn Barbieri, David Chapados, Dominic Chaumont, Marie-Pier Dionne, Mélanie Dionne, Marie-Josée Dufour, Roxanne Gingras, Mélanie Grenier, Linda Jacques, Rouba Khouri, Stéphanie McLean, Pascal Michel, Sonia Ostafichuck, Francine Patenaude, Pharet Pheng, Christian Toupin, Dominique Sam-Pan et Esther Yuen.
- Les directions contributrices : la Direction de la méthodologie – Mario Haché et Chantal Caouette ; la Direction des technologies de l'information – Gérald Benoit et Guy Pérusse.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 1020
Montréal (Québec) H3B 4J8
Téléphone :
418 691-2414
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)
Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

RACILA, Vladimir (2021). *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2020*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 202 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/resultats-de-lenquete-sur-la-remuneration-globale-au-quebec-collecte-2020.pdf].

Signes conventionnels

...	N'ayant pas lieu de figurer
..	Donnée non disponible
x	Donnée confidentielle

Avertissements

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total peut être différent de la somme des parties.

Table des matières

Liste des tableaux et des figures	7
Introduction	11
Faits saillants	13
1 Les concepts et la méthodologie	19
1.1 Cadre conceptuel	20
1.1.1 Concept de rémunération globale	20
1.1.2 Mesure de la rémunération globale	20
1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales	21
1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement	22
1.1.5 Classification nationale des professions	22
1.2 Méthodologie et approche de collecte	23
1.2.1 Plan d'échantillonnage	23
1.2.2 Collecte des données	27
1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence	31
1.2.4 Traitement et analyse des données	31
2 Les résultats	35
2.1 Portrait des répondants	36
2.2 Présentation des tableaux	39
Annexe 1 Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2020	177
Annexe 2 Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats	189
Glossaire	191

Liste des tableaux et des figures

Liste des tableaux

Tableau 1

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2020 16

Tableau 2

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2020 17

1 Les concepts et la méthodologie

Tableau 1.2.1

Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs), Québec, 2020 25

Tableau 1.2.2

Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2020 30

Tableau 1.2.3

Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2020 33

2 Les résultats

Tableau 2.1.1

Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés permanents à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2020 36

Tableau 2.1.2

Répartition des employés permanents à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2020 38

Tableaux 2.2 – Salaires et rémunération globale

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, Québec, 2020

Tableau 2.2.1

Ensemble des employés 41

Tableau 2.2.2

Secteur privé 54

Tableau 2.2.3

Secteur privé, employés syndiqués 63

Tableau 2.2.4

Secteur privé, employés non syndiqués 69

Tableau 2.2.5

Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés .. 76

Tableau 2.2.6

Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus 82

Tableau 2.2.7		Tableau 2.3.3	
Secteur de la fabrication	90	Secteur privé, employés syndiqués	144
Tableau 2.2.8		Tableau 2.3.4	
Secteur public	96	Secteur privé, employés non syndiqués	147
Tableau 2.2.9		Tableau 2.3.5	
Administration municipale	106	Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	150
Tableau 2.2.10		Tableau 2.3.6	
Secteur universitaire	112	Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	152
Tableau 2.2.11		Tableau 2.3.7	
Administration fédérale	117	Secteur de la fabrication	155
Tableau 2.2.12		Tableau 2.3.8	
Administration québécoise	121	Secteur public	158
Tableau 2.2.13		Tableau 2.3.9	
Secteur « entreprises publiques »	127	Administration municipale	163
Tableaux 2.3 – Échelles salariales		Tableau 2.3.10	
Minimums et maximums normaux selon la		Secteur universitaire	166
Classification nationale des professions, effectif		Tableau 2.3.11	
rémunéré selon une échelle, Québec, 2020		Administration fédérale	169
Tableau 2.3.1		Tableau 2.3.12	
Ensemble des employés	133	Administration québécoise	171
Tableau 2.3.2		Tableau 2.3.13	
Secteur privé	139	Secteur « entreprises publiques »	174

Liste des figures

Figure 1

Salaire annuel moyen par niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2020 13

Figure 2

Rémunération globale par heure travaillée selon le niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2020. 13

Figure 3

Heures normales hebdomadaires de travail par niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2020 14

1 Les concepts et la méthodologie

Figure 1.2.1

Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2020 26

Figure 1.2.2

Procédure de codification CNP, Québec, 2020 28

2 Les résultats

Figure 2.1.1

Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans la population estimée de l'ERG, Québec, 2020 36

Figure 2.1.2

Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2020 37

Figure 2.1.3

Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2020 37

Introduction

L'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'entreprises qui emploient au moins 200 personnes. Les données présentées dans cette publication proviennent de la collecte 2020 de l'enquête.

Le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020* offre des données sur la rémunération des salariés du Québec, particulièrement sur les salaires, les échelles salariales, les heures normales de travail et la rémunération globale, selon les groupes intermédiaires et les groupes de base de la Classification nationale des professions (CNP 2016). Les résultats sont fournis pour 13 ventilations.

On retrouve une définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables dans le glossaire de ce document.

Des faits saillants concernant la rémunération par emploi et par niveau de compétence de la CNP dans l'ensemble du Québec sont d'abord présentés. Le premier chapitre expose, pour sa part, les concepts et la méthodologie de l'ERG. Le deuxième chapitre porte sur les résultats ; on y présente la population estimée, l'échantillon et d'autres éléments descriptifs de l'ERG 2020 ainsi que deux séries de tableaux. Une série se rapporte aux salaires (annuels et horaires) et à la rémunération globale, et l'autre, aux échelles salariales, et cela pour les emplois de la CNP.

Une autre série de tableaux qui comportent des intervalles de confiance de même que des tableaux ayant trait aux emplois repères et portant sur les salaires, les échelles salariales, les heures de travail et la rémunération globale sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Faits saillants

Cette section présente des résultats de rémunération globale pour l'ensemble des employés et pour chaque niveau de compétence de la Classification nationale des professions (CNP) ainsi que pour les professions qui se distinguent par des valeurs plus élevées ou, au contraire, moins élevées dans l'ensemble du Québec en 2020. Les données proviennent de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG), réalisée annuellement dans les entreprises de 200 employés et plus et les municipalités de 25 000 habitants et plus. Les résultats présentés concernent les employés permanents à temps plein¹.

Résultats selon le niveau de compétence

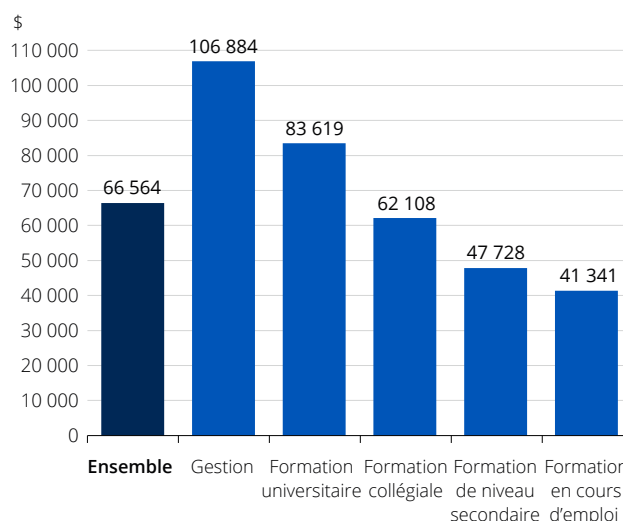
Les professions de la CNP sont regroupées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, on considère l'expérience requise, la complexité des tâches, les responsabilités de même que le niveau de formation exigé pour accéder à cet emploi. Le niveau A est divisé en deux groupes : les emplois de gestion et de professionnels ; tous ces emplois nécessitent habituellement une formation universitaire. Une définition de chaque niveau de compétence se trouve dans le glossaire de ce rapport.

Dans l'ensemble des entreprises québécoises de 200 employés et plus, le salaire annuel moyen en 2020 est de 66 564 \$ (voir la figure 1). Le salaire augmente avec le niveau de compétence. En effet, le salaire moyen pour les emplois nécessitant habituellement une formation en cours d'emploi est de 41 341 \$, alors que les gestionnaires gagnent 106 884 \$. Les salaires moyens selon le niveau de compétence pour l'ensemble du Québec sont tous statistiquement différents.

La rémunération globale par heure travaillée dans l'ensemble du Québec est de 49,90 \$ (voir la figure 2). Il n'est pas surprenant que les emplois n'exigeant qu'une

Figure 1

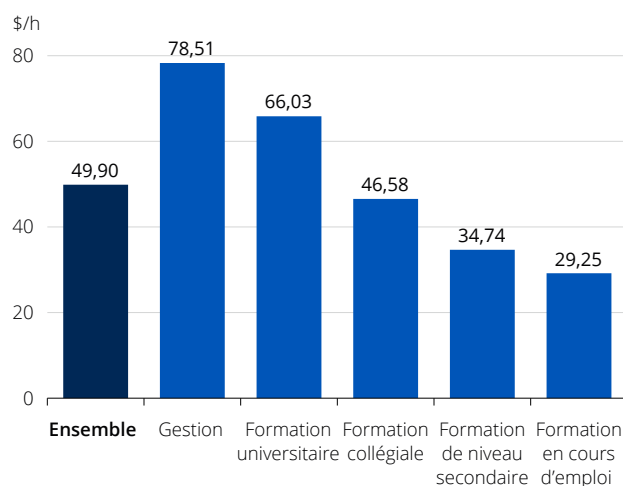
Salaire annuel moyen par niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2020



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Figure 2

Rémunération globale par heure travaillée selon le niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2020



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

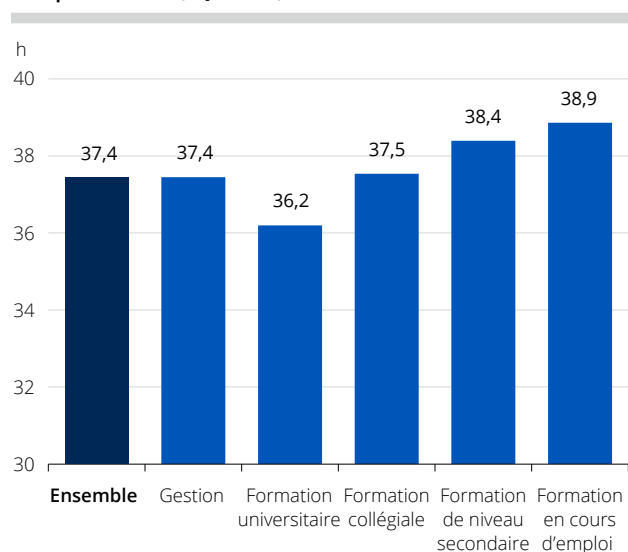
1. Employés dont le contrat de travail est à durée indéterminée et la semaine normale de travail, de 30 heures et plus.

formation en cours d'emploi présentent la rémunération globale la plus basse (29,25 \$), alors que les gestionnaires bénéficient de la plus grande (78,51 \$).

Dans l'ensemble du Québec, le nombre d'heures normales de travail est de 37,4 par semaine (voir la figure 3). La semaine de travail la plus courte se trouve dans les emplois nécessitant une formation universitaire (36,2 h), tandis que les emplois caractérisés habituellement par une formation en cours d'emploi présentent la semaine la plus longue (38,9 h).

Figure 3

Heures normales hebdomadaires de travail par niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2020



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Résultats par emploi

La CNP est un système qui classe les emplois selon différents degrés de précision. Les constats dans cette section portent sur les professions codées à quatre chiffres, nommées groupes de base, qui fournissent plus de détails sur l'emploi. Les trois professions ayant les salaires les plus élevés et les trois ayant les salaires les plus faibles sont présentées pour chaque niveau de compétence. Certains emplois ne font pas partie de l'analyse en raison de particularités dans le mode de rémunération : par exemple, certains professionnels de la santé (médecins, dentistes, vétérinaires, optométristes et pharmaciens – rémunération à l'acte ou professionnels à leur compte), les juges (rémunération établie selon des principes constitutionnels conçus pour assurer la confiance de la population dans l'indépendance et l'impartialité de la magistrature), les directeurs financiers et certains professionnels en finance et assurances (rémunération variable importante). Il convient de rappeler que les données présentées résultent d'estimations et peuvent donc varier dans certains intervalles. Enfin, une analyse des intervalles de confiance, disponibles sur le site Web de l'ISQ, détermine si la différence entre deux résultats de rémunération est significative sur le plan statistique ou non.

Dans le groupe de la gestion, le salaire annuel moyen varie de 56 680 \$ chez les directeurs dans le domaine du commerce de détail et de gros² à 135 748 \$ chez les directeurs des services de génie (voir le tableau 1). Les directeurs dans le domaine du commerce de détail et de gros affichent également la rémunération globale par heure travaillée la plus faible (36,99 \$), alors que les directeurs des services d'utilité publique affichent la plus élevée (105,33 \$).

En ce qui concerne les emplois nécessitant une formation universitaire, les assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire présentent le salaire annuel moyen (58 449 \$) et la rémunération globale par heure travaillée (46,75 \$) les plus faibles, alors que les professeurs et les chargés de cours au niveau universitaire³ se distinguent par le salaire moyen (130 987 \$) et la rémunération globale (102,71 \$) les plus élevés.

2. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique et de dépanneur, etc.

3. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés permanents à temps plein.

Pour ce qui est des emplois exigeant une formation collégiale ou son équivalent, les salaires se situent entre 38 645 \$ pour les superviseurs des ventes dans le commerce de détail et 89 465 \$ pour les surveillants des opérations du transport ferroviaire. Les bouchers, coupeurs de viande et poissonniers dans le commerce de gros et de détail affichent la rémunération globale par heure travaillée la plus faible (26,20 \$), alors que ce sont les juges de paix, les officiers et les officières de justice⁴ qui présentent la plus élevée (67,08 \$).

Relativement aux emplois nécessitant une formation de niveau secondaire, les salaires annuels moyens varient de 31 048 \$ pour les vendeurs dans le commerce de détail (les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte) à 64 358 \$ pour les débardeurs. Les vendeurs dans le commerce de détail affichent aussi la rémunération globale par heure travaillée la plus faible (21,46 \$), alors que la plus élevée est enregistrée chez les intervieweurs pour enquêtes et commis aux statistiques (54,03 \$).

Quant aux emplois exigeant une formation en cours d'emploi, les salaires annuels se situent entre 32 804 \$ chez les garnisseurs de tablettes, les commis et les préposés aux commandes dans les magasins et 65 054 \$ chez les manœuvres dans le transport ferroviaire et routier. Ces deux emplois affichent respectivement la rémunération globale par heure travaillée la plus faible (21,85 \$) et la plus élevée (45,64 \$).

Tous niveaux de compétence confondus, la semaine de travail se situe entre 34,4 h chez les commis des services judiciaires⁵ et 43,5 h chez les officiers de pont du transport par voies navigables⁶. La rémunération pour les heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

Le tableau 2 présente des résultats sur le salaire annuel moyen, les heures normales de travail et la rémunération globale pour des emplois de la CNP qui se distinguent par les valeurs les plus élevées ou, au contraire, les plus basses, tous niveaux de compétence confondus.

Tous les emplois les plus rémunérés présentés sont liés au groupe de la gestion, à l'exception des professeurs et des chargés de cours au niveau universitaire. Tous les emplois de ce groupe nécessitent habituellement une formation universitaire (niveau de compétence A).

Parmi les emplois les moins rémunérés, cinq appartiennent au niveau de compétence D, qui exige habituellement une formation en cours d'emploi (le deuxième chiffre du code CNP est 6 ou 7). Trois emplois exigent une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique (niveau de compétence C ; le deuxième chiffre du code CNP est 4 ou 5), alors que les deux emplois restants nécessitent une formation collégiale ou son équivalent (niveau de compétence B ; le deuxième chiffre du code CNP est 2 ou 3). Sept des dix emplois les moins rémunérés appartiennent au domaine de la vente et des services (le premier chiffre du code CNP est 6).

4. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 77 680 \$ et le nombre d'heures de travail, de 34,9.

5. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 50 319 \$ et la rémunération globale, de 44,16 \$/h.

6. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 83 007 \$ et la rémunération globale, de 50,90 \$/h.

Tableau 1

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Rémunération globale \$/h
Ensemble		66 564	37,4	49,90
Gestion		106 884	37,4	78,51
0125	Directeurs d'autres services aux entreprises ¹	132 863	37,4	93,15
0211	Directeurs des services de génie	135 748	37,7	96,68
0912	Directeurs des services d'utilité publique	133 847	36,9	105,33
0621	Directeurs – commerce de détail et de gros ²	56 680	39,7	36,99
0631	Directeurs de la restauration et des services alimentaires	62 750	39,7	40,13
0651	Directeurs du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	65 488	38,8	44,98
Formation universitaire		83 619	36,2	66,03
2115	Autres professionnels des sciences physiques ³	112 675	36,4	88,32
4011	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire ⁴	130 987	36,0	102,71
4112	Avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec)	116 132	35,9	91,02
4012	Assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	58 449	35,1	46,75
5121	Auteurs, rédacteurs et écrivains	72 113	38,1	50,84
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	72 807	37,5	58,19
Formation collégiale		62 108	37,5	46,58
2275	Contrôleurs de la circulation ferroviaire et régulateurs de la circulation maritime	88 753	39,6	65,39
7301	Entrepreneurs et contremaîtres en mécanique	86 755	39,6	61,25
7304	Surveillants des opérations du transport ferroviaire	89 465	39,8	62,95
6211	Superviseurs des ventes – commerce de détail	38 645	38,3	26,30
6331	Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers – commerce de gros et de détail	40 845	39,8	26,20
7332	Réparateurs et préposés à l'entretien d'appareils	39 596	38,2	28,79
Formation de niveau secondaire		47 728	38,4	34,74
1454	Intervieweurs pour enquêtes et commis aux statistiques	63 751	35,5	54,03
7451	Débardeurs	64 358	39,7	49,83
7522	Conducteurs de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	63 290	39,6	50,17
1414	Réceptionnistes	40 359	37,3	29,42
6421	Vendeurs – commerce de détail ⁵	31 048	37,2	21,46
9471	Opérateurs d'équipement d'impression sans plaque	33 463	38,6	22,38
Formation en cours d'emploi		41 341	38,9	29,25
6732	Nettoyeurs spécialisés	56 035	39,6	40,29
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	65 054	39,9	45,64
8614	Manœuvres des mines	59 886	38,8	41,53
6622	Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	32 804	38,7	21,85
6711	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	35 495	37,9	25,46
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	37 960	39,1	26,46

1. Ils travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, dans des services d'étude de marché, de gestion du personnel et de la paie, et dans des centres de contact et de sécurité.

2. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique, etc.

3. Ce groupe de base inclut les métallurgistes, les scientifiques en science du sol et les spécialistes et les chercheurs des sciences physiques, non classés ailleurs.

4. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés permanents à temps plein.

5. Pour ce groupe, c'est le salaire moyen de base pour les heures normales de travail qui est retenu ; les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Rémunération globale
		\$	h	\$/h
0124	Directeurs de la publicité, du marketing et des relations publiques	127 195	37,5	92,15
0125	Directeurs d'autres services aux entreprises ¹	132 863	37,4	93,15
0211	Directeurs des services de génie	135 748	37,7	96,68
0212	Gestionnaires des services d'architecture et de sciences	123 214	37,5	89,91
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	125 714	37,3	92,39
0512	Directeurs – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	123 171	37,7	86,41
0711	Directeurs de la construction	126 795	38,0	90,77
0811	Directeurs de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	123 910	39,1	82,23
0912	Directeurs des services d'utilité publique	133 847	36,9	105,33
4011	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire ²	130 987	36,0	102,71
1414	Réceptionnistes	40 359	37,3	29,42
6211	Superviseurs des ventes – commerce de détail	38 645	38,3	26,30
6421	Vendeurs – commerce de détail ³	31 048	37,2	21,46
6611	Caissiers	40 179	38,3	28,54
6622	Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	32 804	38,7	21,85
6711	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	35 495	37,9	25,46
6731	Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	39 810	38,2	30,05
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	37 960	39,1	26,46
7332	Réparateurs et préposés à l'entretien d'appareils	39 596	38,2	28,79
9471	Opérateurs d'équipement d'impression sans plaque	33 463	38,6	22,38

1. Ils travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, dans des services d'étude de marché, de gestion du personnel et de la paie, et dans des centres de contact et de sécurité.

2. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés permanents à temps plein.

3. Pour ce groupe, c'est le salaire moyen de base pour les heures normales de travail qui est retenu ; les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

1

Les concepts et la méthodologie



Ce chapitre présente les différents concepts et la méthodologie utilisés dans l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Afin d'aider le lecteur, plusieurs des termes employés dans ce rapport sont définis dans le glossaire de ce document.

1.1 Cadre conceptuel

1.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l'ISQ comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice des employés et des employées, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées¹.

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

Rémunération globale par heure travaillée	=	Rémunération directe Heures normales de travail	+	Rémunération indirecte Heures - chômées payées	=	Rémunération annuelle Heures de présence au travail
--	---	---	---	--	---	---

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à l'employé, soit principalement le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte généralement les sommes versées à des tiers au nom de l'employé pour lui permettre de bénéficier de certains avantages, comme une prime d'assurance vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures normales correspondent à la durée habituelle du travail. Les heures chômées payées, quant à elles, constituent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les jours fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles normales.

Certains éléments, bien que couverts par le concept, ne sont pas traités dans ce rapport. Les débours liés à la rémunération variable ne sont pas pris en compte dans le calcul de la rémunération globale par heure travaillée.

1.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'ISQ a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale. Cette méthode permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. Compte tenu de son équation

sur la rémunération globale, l'ISQ utilise cette méthode en ajoutant au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leur personnel les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leur personnel des régimes d'assurance vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge des employés. La mesure de la rémunération globale par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés pour chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, sauf celles ayant trait au contenu des régimes, peuvent en effet avoir une influence sur les frais encourus, notamment les variables démographiques (âge, sexe, ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

1. Institut de recherche et d'information sur la rémunération (1988), *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal.

1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'ISQ recueille l'information sur le salaire régulier, c'est-à-dire le traitement habituel de l'employé ou de l'employée en fonction de ses heures normales hebdomadaires de travail. Cependant, le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuel, etc.) ; de fait, au moyen des heures normales hebdomadaires de travail, l'ISQ est en mesure d'effectuer les conversions nécessaires afin de présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues, puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais plutôt à la personne qui occupe le poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être pris en compte. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à ce dernier, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent sa position dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'ISQ ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire, puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important ; ce taux, accessible à la personne dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de

comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les personnes qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même entreprise, les données relatives aux échelles portent sur un groupe d'employés qui peut différer de celui pour lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent le personnel qui n'est pas assujéti à une échelle. En général, les emplois de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. Par contre, les employés de service, ceux de production et les ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner quelques difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale ; cependant, la difficulté de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle fait en sorte que les emplois en question ne soient pas pris en compte dans les données sur le personnel rémunéré selon une échelle salariale.

Lorsqu'il s'agit de pondérer le minimum, tout l'effectif assujéti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée dans le cas du maximum normal ; toutefois, le personnel dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite, est exclu de cette opération.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, dont le concept sera expliqué dans les prochains paragraphes, les emplois d'une même entreprise qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté ou le mérite. Dans le second cas, la progression de la personne implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans la même entreprise. En effet, le fait d'avancer dans les premiers niveaux

d'un corps d'emploi est souvent considéré comme de la progression de carrière, alors que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'ISQ établit, pour chaque emploi repère, un minimum et un maximum qui reflètent bien la progression des employés dans leur structure salariale.

1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet à la fois de limiter le nombre d'emplois à enquêter et de faire en sorte que les résultats soient représentatifs du secteur ou de l'entreprise qui fait l'objet de la comparaison. L'appariement des emplois des entreprises aux emplois repères de l'enquête est donc la méthode privilégiée par l'ISQ afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les entreprises participant à l'enquête, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail². C'est pourquoi certains emplois (personnel infirmier, personnel enseignant, etc.) ont été exclus. Les emplois retenus devaient être comparables, ce qui implique d'être suffisamment présents sur le marché de comparaison en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. De plus, les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste). Ainsi, sur ce plan, l'information qui résulte de l'appariement offre un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP.

Le panier d'emplois repères actuel a été introduit en février 2007³. L'ERG 2020 a porté sur 43 corps d'emploi (ayant de 1 à 3 niveaux de complexité), lesquels se regroupent en 5 catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers.

1.1.5 Classification nationale des professions

En plus d'utiliser des emplois repères pour répondre à son obligation de comparaison de la rémunération, l'ISQ collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la Classification nationale des professions (CNP) 2016⁴.

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et comparable aux systèmes d'autres pays. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 500 groupes de base. Cette classification est utilisée, entre autres, par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Ce système permet aux statisticiens et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée, et cela, dans le but de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien définis.

La CNP classe les professions en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Il s'agit d'une classification hiérarchique : elle comporte 40 grands groupes (codes à deux chiffres), 140 groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et 500 groupes de base (codes à quatre chiffres). Ainsi, chaque grand groupe englobe un ou plusieurs groupes intermédiaires, et chaque groupe intermédiaire contient un ou plusieurs groupes de base. Chaque chiffre donne de

2. En vertu de sa loi constitutive, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et de celle des autres salariés québécois (Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, L.R.Q., c. I-13.011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

3. Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du panier d'emplois repères, le lecteur peut consulter les documents *La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action* (octobre 2003) et *La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble* (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le *Flash-info* (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut (statistique.quebec.ca).

4. Voici le lien du site officiel de la CNP 2016 : noc.esdc.gc.ca/Accueil/Bienvenue/913675fa83314bf58c1f1cb9e6a6ee12.

l'information sur la profession : le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi, alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 2131. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre (3) désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique. Enfin, le quatrième chiffre (1) fait référence au groupe de base, c'est-à-dire les « ingénieurs civils/ingénieures civiles ».

1.2 Méthodologie et approche de collecte

1.2.1 Plan d'échantillonnage

► Population visée et base d'échantillonnage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des salariés des entreprises comptant au moins 200 employés à temps plein ou à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. L'entreprise dont le nombre d'employés varie grandement en fonction des saisons, mais qui emploie 200 personnes et plus au moins 6 mois par année est incluse dans la population de l'enquête.

L'administration fédérale (personnel travaillant au Québec) constitue une seule entreprise dans le cadre de l'ERG ; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public de la santé et des services sociaux). Dans l'administration municipale, la population estimée est définie sur la base de la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre d'employés.

Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de la population visée par l'enquête, et celles-ci comportent généralement au moins 200 employés.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture ;
- pêche et piégeage ;
- exploitation forestière et services forestiers ;
- construction ;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de la population de l'enquête est la Base de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. La base d'échantillonnage est constituée à partir de ce fichier, en excluant les entreprises classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les catégories de taille plus petites que 200 employés. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du tableau *Estimation de la population des municipalités* de l'ISQ.

► Stratification

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les entreprises composant la population de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'entreprise.

Privé/public

La variable de stratification privé/public répartit les entreprises de la population visée en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public⁵. Le secteur public, tel que défini ici, correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*.

5. Le secteur public comprend toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux entreprises du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe la population de l'enquête de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps) ;
- santé et services sociaux ;
- administration provinciale (fonction publique du Québec) ;
- administration fédérale ;
- administration municipale ;
- universités ;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

Dans le cas des entreprises du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe la population de l'enquête de la manière suivante⁶ :

- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21) ;
- fabrication (31, 32 et 33) ;
- commerce (41, 44 et 45) ;
- transport et entreposage (48 et 49) ;
- industrie de l'information et industrie culturelle (51) ;
- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53) ;
- autres secteurs de l'industrie des services⁷ (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81), sauf les secteurs suivants :
 - éducation (commissions scolaires et cégeps) ;
 - universités ;
 - santé et services sociaux ;
 - entreprises publiques.

Taille de l'entreprise

La troisième variable de stratification, la taille de l'entreprise, est déterminée à partir du nombre d'employés de l'entreprise. La stratification selon la taille répartit les entreprises en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

► Degré d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'entreprises. L'étape du profilage permet de découper l'entreprise en unités de collecte pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération ; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'entreprise en fonction de sa structure organisationnelle, de ses politiques de rémunération, de la syndicalisation ainsi que de la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les entreprises plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte, qui constitue le deuxième degré du plan d'échantillonnage. Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'ISQ un fichier complet comportant, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Enfin, une sélection d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan d'échantillonnage.

► Taille, répartition et sélection de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites, tout en tenant compte des ressources financières disponibles pour la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

6. La classification utilisée est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

7. Il s'agit des secteurs suivants : services professionnels, scientifiques et techniques ; gestion de sociétés et d'entreprises ; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement ; services d'enseignement (en excluant le secteur public) ; soins de santé et assistance sociale (en excluant le secteur public) ; arts, spectacles et loisirs ; hébergement et services de restauration.

Pour l'ERG 2020, la taille de l'échantillon est de 373 entreprises. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction d'échantillonnage est variable d'une strate à l'autre. Les entreprises de grande taille sont en général recensées, alors que celles de petite taille sont échantillonnées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est petite se voient attribuer une fraction d'échantillonnage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont sélectionnées dans les entreprises échantillonnées admissibles. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une entreprise, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a sélection sans remise d'unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre d'employés. Au total, parmi les 271 entreprises répondantes des 300 échantillonnées admissibles, 350 unités de collecte ont été sélectionnées.

Depuis 2006, l'enquête est réalisée selon un cycle de trois ans ; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une entreprise est introduite dans l'enquête, sa collaboration est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation, l'entreprise sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et de rémunération ; la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau du répondant s'allège dès sa deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode « allégé » (collecte de taux moyens d'augmentation⁸). Dans le cas des strates avec recensement, les entreprises recommencent un nouveau cycle de collecte lorsque le précédent est terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'entreprise dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction d'échantillonnage. Moins la fraction d'échantillonnage est élevée, plus le renouvellement de l'échantillon est important. Il faut préciser cependant que certaines grandes entreprises,

Tableau 1.2.1

Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs), Québec, 2020

Groupe de rotation	ERG 2014	ERG 2015	ERG 2016	ERG 2017	ERG 2018	ERG 2019	ERG 2020
Groupe G (bloc 1)	Allégé						
Groupe H (bloc 2)	Allégé	Allégé					
Groupe I (bloc 3)	Standard	Allégé	Allégé				
Groupe J (bloc 1)		Standard	Allégé	Allégé			
Groupe K (bloc 2)			Standard	Allégé	Allégé		
Groupe L (bloc 3)				Standard	Allégé	Allégé	Allégé
Groupe M (bloc 1)					Standard	Allégé	Allégé
Groupe N (bloc 2)						Standard	Allégé

8. Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant : Karine CHARBONNEAU (2005), « Une nouvelle ère.. lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 6, n° 4, septembre, p. 10-12.

notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode « standard » chaque année d'enquête (exception faite des avantages sociaux).

Le tableau 1.2.1 présente les différents cycles de collecte et les groupes de rotation. Afin d'implanter un cycle de collecte de trois ans, la population visée des entreprises a été divisée en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire sur le plan de la répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activité. Un premier échantillon (groupe de rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les entreprises du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2 et, finalement, un troisième groupe de rotation (C) a été introduit dans l'ERG 2008 à partir des entreprises du bloc 3. Puis, à compter du cycle de l'ERG 2009, il y a renouvellement du tiers de l'échantillon chaque année, avec le tirage d'un nouveau groupe de rotation. Ainsi, en 2019, le groupe de rotation K a été remplacé par le groupe N, sélectionné lui aussi dans le bloc 2.

En 2020, l'ERG a été menée dans des circonstances particulières. Dès le mois de mars, des mesures sanitaires et de confinement ont été mises en place en raison de la pandémie de COVID-19. Normalement, l'ISQ aurait dû renouveler un tiers de l'échantillon pour l'ERG 2020. L'organisation a plutôt décidé de mettre à jour toutes les données sur la rémunération obtenues auprès des entreprises présentes dans l'échantillon de l'ERG 2019. En effet, l'ISQ a effectué une collecte allégée dans le cadre de laquelle il a recueilli des données sur les taux moyens d'augmentation des échelles salariales et des

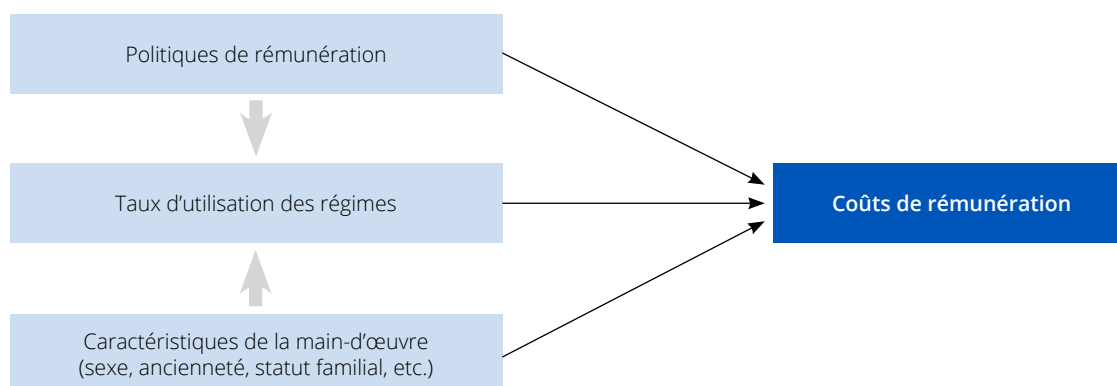
salaires en vigueur au 1^{er} avril 2020 pour chacun des groupes d'employés présents dans les entreprises. Les données reflètent la situation à cette date de référence sans égard aux changements temporaires ou permanents qui ont pu être apportés en raison du contexte de la pandémie de COVID-19.

En ce qui concerne l'administration québécoise, l'ISQ a procédé à une collecte standard des données. Ainsi, l'analyse usuelle de la structure organisationnelle, des politiques de rémunération globale et de la rémunération offerte à chacun des employés a été effectuée.

Selon le plan d'échantillonnage de l'enquête, les résultats reposent sur les données recueillies auprès de trois groupes de rotation. En ce qui concerne l'ERG 2020, les résultats reposent sur les données recueillies auprès des mêmes groupes de rotation qu'en 2019 : L, M et N. Un premier échantillon (groupe de rotation L) a été tiré à l'automne 2016 (pour l'ERG 2017), un deuxième (groupe de rotation M), à l'automne 2017 (pour l'ERG 2018), et un troisième (groupe de rotation N), à l'automne 2018 (pour l'ERG 2019). Ces trois groupes forment l'échantillon total de l'ERG 2020. Ainsi, le cycle de participation des entreprises, qui s'étend habituellement sur trois ans, est prolongé d'un an. Plus précisément, les entreprises nouvellement sélectionnées lors de l'ERG 2017 ont terminé leur cycle en 2020, et celles choisies pour la première fois lors de l'ERG 2018 ou 2019 termineront respectivement le leur en 2021 et en 2022. Le cycle de participation sera de nouveau de trois ans pour les entreprises qui seront nouvellement sélectionnées lors de l'ERG 2022.

Figure 1.2.1

Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2020



1.2.2 Collecte des données

► Approche de collecte

L'approche de collecte adoptée par l'ISQ résulte d'un équilibre entre les objectifs et les contraintes rencontrés. L'ERG est une enquête qui répond à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 – fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec – et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les répondants et les différents utilisateurs-clients, l'ISQ désire diffuser un maximum de données, comme les débours de l'employeur, mais aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, notamment sur le plan des ressources et de la volonté de réduire le fardeau des répondants. L'ISQ a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), faisant en sorte de diminuer la contribution du répondant et de fournir aux analystes-enquêteurs de l'ISQ les données nécessaires au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 1.2.1.

► Processus de collecte

Dans le cadre de l'ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète, la première étape est une entrevue téléphonique avec le répondant (par exemple, un professionnel en ressources humaines ou un conseiller en rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'ISQ relativement à la réception du fichier sur la rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements fournis par l'entreprise sont ensuite analysés et traités, ce qui constitue la deuxième étape. Puis, on procède à la codification des emplois selon la CNP. Finalement, une entrevue face à face avec le répondant est réalisée, principalement dans

le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

► Entrevue téléphonique

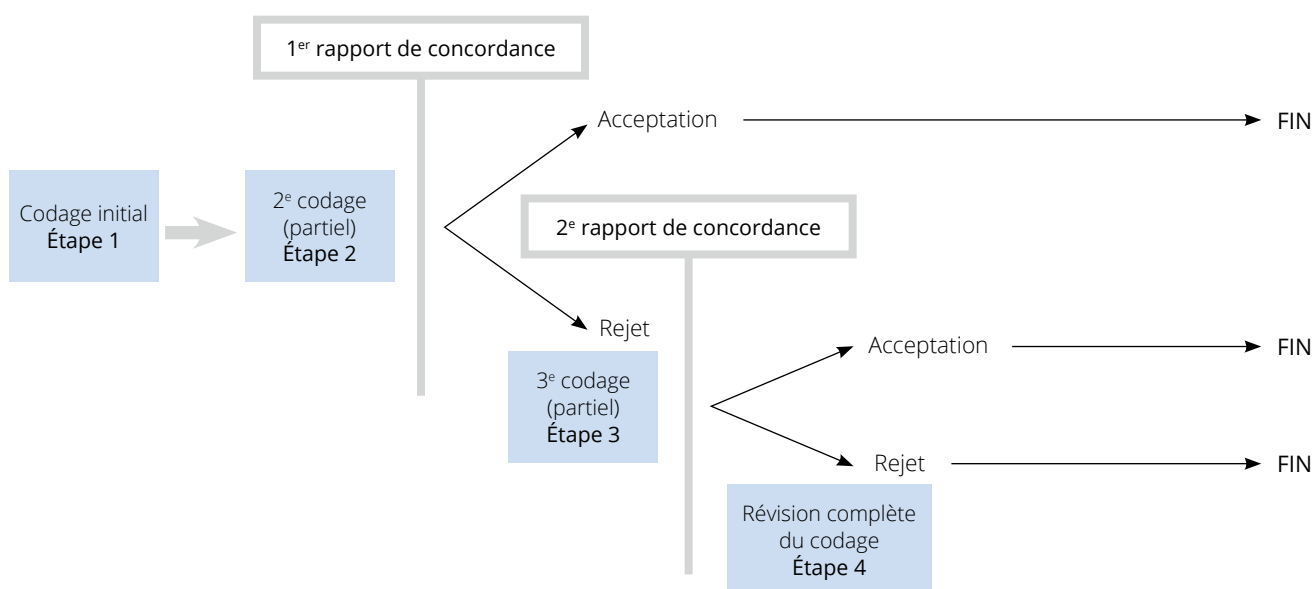
D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, tout d'abord, d'obtenir une description des différents groupes d'employés de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir la structure de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. Également, c'est à cette occasion que des consignes sont fournies au répondant pour lui permettre de transmettre à l'ISQ un fichier complet sur la rémunération ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

► Réception et analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures normales de travail) ainsi que sur des caractéristiques personnelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation). Issu du système de paie ou du système d'information de gestion de l'entreprise répondante – ce qui représente une source de données fiable et objective –, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie de ce fichier est effectuée dans le but de confirmer les modèles d'emplois ainsi que les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Le fichier sur la rémunération contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'entreprise (titre d'emploi, code de classification, département, etc.). Quant aux documents tels que les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation, ils permettent aux analystes-enquêteurs de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'ISQ sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent donc de réduire le fardeau du répondant.

Figure 1.2.2

Procédure de codification CNP, Québec, 2020



► **Procédure de codification selon la Classification nationale des professions**

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la Classification nationale des professions (CNP). La codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base)⁹. La codification des emplois d'une entreprise selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois de cette entreprise. Elle permet aussi d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. De plus, une connaissance approfondie de la structure des emplois d'une entreprise améliore la qualité du processus d'appariement¹⁰.

Afin d'assurer une codification de qualité, la procédure comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 1.2.2). Une codification de tous les emplois est d'abord effectuée par l'analyste-enquêteur responsable du dossier de l'entreprise. Ensuite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par un autre analyste-enquêteur et un rapport de concordance est produit. Un troisième codage (partiel) est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante ; des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si, toutefois, la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

Les codes CNP attribués aux emplois permettent d'identifier les emplois potentiellement appariables aux emplois repères¹¹.

9. Un des objectifs de la codification CNP est d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Habituellement, le groupe intermédiaire permet d'atteindre cet objectif. Cependant, afin de mieux cibler un emploi repère, la codification selon le groupe de base peut s'avérer nécessaire. Par ailleurs, l'information selon les groupes de base étant plus spécifique, leur nombre dans l'ERG est en ascension.

10. La relation entre les emplois de la CNP 2016 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe 1.

11. Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariables, un échantillon est sélectionné.

► Entrevue face à face

La dernière étape, qui peut prendre entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue face à face avec le répondant, dirigée par l'analyste-enquêteur ; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

Comme mentionné, le processus d'appariement vise à examiner la similitude de chacun des emplois avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que sur le type de supervision reçue et exercée. Par ailleurs, certains codes CNP attribués à des emplois doivent être validés, tandis que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude ; c'est également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

Finalement, l'information qui n'a pu être colligée à la suite de l'étape d'analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents est recueillie en entrevue afin de compléter les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Dans le cadre de l'ERG 2020, l'information a été colligée pour les avantages suivants :

- congés annuels ;
- congés fériés et mobiles ;
- régimes de retraite ;
- régimes étatiques ;
- congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %) ;
- congés de maternité ;
- congés de paternité ;
- congés parentaux ;
- congés d'adoption ;
- congés de maladie utilisés ;
- remboursement de congés de maladie non utilisés ;
- assurance salaire de courte durée ;
- assurance invalidité de longue durée ;

- assurance vie ;
- assurance maladie ;
- assurance soins dentaires ;
- assurance soins optiques ;
- congés sociaux et libérations syndicales.

► Validation et assurance qualité des données

La collecte selon les modes « standard » et « allégé » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces personnes sont en grande majorité des professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les personnes nouvellement embauchées reçoivent une formation spécifique se rapportant à l'enquête et sont étroitement encadrées ; un programme de monitorat est d'ailleurs en place. L'analyste-enquêteur maintient le contact avec le répondant pendant tout le processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production ont lieu régulièrement afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité d'experts a également été mis sur pied pour gérer les cas complexes et pour élaborer et transmettre des directives lorsque des situations nouvelles, exigeant une analyse plus approfondie, se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers sur la rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête afin de limiter les erreurs possibles liées à la saisie. Quant à la collecte ayant trait aux autres éléments, elle se fait à l'aide de fiches, lesquelles sont ensuite saisies manuellement ; chaque analyste-enquêteur vérifie cependant la saisie effectuée pour ses dossiers. De plus, différents processus spécifiques de vérification et de validation ont été mis en place pour assurer la qualité des données. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont réalisés en cours d'enquête et après celle-ci ; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de rapports de cohérence (par exemple, un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une entreprise avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par un analyste-enquêteur chevronné.

Tableau 1.2.2

Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2020

Volet rémunération directe	
Salaire • Horaire • Hebdomadaire • Annuel	Remboursement de congés de maladie non utilisés
Mode de rémunération • Échelles salariales minimum / maximum normal / maximum au mérite • Échelles salariales minimum / maximum au mérite • Taux au rendement • Taux avec progression • Taux fixes • Taux variables	Rémunération variable à court terme • Partage des bénéfices de l'entreprise • Boni au mérite • Régime hybride (partage des bénéfices de l'entreprise et boni au mérite) • Boni d'équipe • Commission (vendeurs seulement)* • Partage des gains de productivité • Boni discrétionnaire • Autres régimes
Volet rémunération indirecte	
Régimes de retraite • Régime de retraite à cotisations déterminées • Régime de retraite à prestations déterminées • Régime d'épargne à cotisations déterminées	Assurances collectives • Assurance salaire de courte durée • Assurance invalidité de longue durée • Assurance vie • Assurance maladie • Assurance soins dentaires • Assurance soins optiques
Régimes étatiques • Santé et sécurité du travail • Assurance emploi • RAMQ • RQAP • RRQ	Compensation pour congés familiaux • Congés de maternité • Congés parentaux • Congés de paternité • Congés d'adoption
Volet heures de travail	
Heures normales hebdomadaires de travail	
Heures chômées payées • Congés annuels • Congés fériés et mobiles • Congés sociaux et libérations syndicales • Périodes de repos et de repas¹ • Congés de maladie • Horaire réduit¹ • Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %)	

* Éléments pour lequel la collecte n'est pas complète en 2020.

1. Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais aucun débours n'est colligé.

Le tableau 1.2.2 montre les divers éléments couverts par l'enquête et qui servent à la production des résultats. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence, mais parfois aussi, sous celui des politiques, des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au taux régulier). Il importe de souligner toutefois que seuls les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus, puisque l'ISQ utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération.

1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données de l'ERG 2020 sur les salaires, les échelles salariales et les heures normales de travail portent sur les employés permanents à temps plein ; ce sont celles en vigueur le 1^{er} avril 2020.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2016 (civile ou financière) pour les entreprises du groupe de rotation L, l'année 2017 pour celles du groupe de rotation M et l'année 2018 pour celles du groupe N. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2020, des ajustements à ce chapitre ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2019 pour les trois groupes de rotation.

Dans l'administration québécoise, des données ont été recueillies sur tous les avantages sociaux lors de l'ERG 2020. Pour la fonction publique et le réseau de l'éducation, la période de référence s'étend du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Pour le réseau de la santé et des services sociaux, elle va du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Pour les régimes étatiques, les taux de cotisation de l'employeur de 2019 ont été utilisés.

Les données relatives à l'effectif concernent les employés permanents à temps plein et sont celles en vigueur en 2017, en 2018 ou en 2019 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ; ce sont également les employés permanents à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous forme d'équivalent à temps complet.

1.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chaque personne employée par l'entreprise ; ainsi, lorsque plusieurs personnes occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les entreprises peuvent fournir l'information de diverses façons – outre les débours – ce qui amène l'ISQ à effectuer des traitements afin de transformer les caractéristiques, taux et usages recueillis en débours pour chaque personne employée par l'entreprise.

► Ajustement des données des groupes de rotation L, M et N

Les unités de collecte du groupe de rotation N (deuxième année du cycle de collecte), celles du groupe de rotation M (troisième année du cycle de collecte) ainsi que celles du groupe de rotation L (quatrième année du cycle de collecte) ont fait l'objet d'une collecte « allégée ». Les données sur les taux d'augmentation des salaires et des échelles ont été recueillies pour chacun des groupes d'emplois présents dans les unités. Pour toutes les unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail n'ont pas été mis à jour.

Par ailleurs, pour toutes les unités de collecte (groupes L, M et N), la non-réponse totale et la non-réponse partielle ont fait l'objet d'une imputation.

► Non-réponse partielle et imputation des données

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations, puisque les non-répondants peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants. Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, deux méthodes d'imputation ont été utilisées : imputation par le voisin le plus proche et imputation par la moyenne. La première méthode consiste à attribuer à un non-répondant la valeur du répondant « le plus proche ». La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi. La deuxième méthode consiste à remplacer la valeur manquante par la valeur moyenne d'un groupe de répondants possédant les mêmes caractéristiques que le non-répondant.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée lors de la première année du cycle de participation à l'enquête. Les renseignements ont donc été colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2017, 2018 ou 2019. Les coûts sont calculés à partir des fichiers de rémunération de 2019. Les données sur les coûts associés à tous les avantages sociaux couverts par l'ERG ont pu être recueillies auprès des groupes de rotation G, H et I (ERG 2012, 2013 et 2014). En ce qui concerne l'imputation de la non-réponse partielle, l'ISQ a utilisé une méthode basée sur les moyennes observées, dans le secteur privé ou le secteur public, selon le type d'entreprise. Ainsi, la valeur manquante est remplacée par la valeur moyenne d'un groupe de répondants possédant les mêmes caractéristiques que le non-répondant.

Pour le groupe de rotation N, tous les avantages sociaux ont fait l'objet d'une collecte d'information (présence et coût) dans les administrations québécoise et fédérale ainsi que dans les principales entreprises du secteur « autre public ». Pour les entreprises restantes du groupe de rotation N et pour toutes les entreprises des groupes M et L, l'information sur la présence de tous les avantages sociaux a été recueillie, mais seuls les quatre avantages qui sont généralement les plus coûteux ont fait l'objet d'une collecte de données sur les débours, soit les congés annuels, les jours fériés et les congés mobiles, les régimes de retraite et les régimes étatiques. Pour tous les autres avantages sociaux, une imputation a été effectuée. Celle-ci est basée sur les données les plus récentes disponibles pour chacun des secteurs. Elle a été réalisée à partir des données historiques des ERG 2012, 2013 et 2014 (groupes de rotation G, H et I). Dans certains cas, l'unité de collecte a pu être directement liée à une entreprise présente dans le groupe de rotation G, H ou I.

Cette donnée historique, propre à l'entreprise, a alors été retenue. Pour les autres cas, les coûts moyens du secteur d'appartenance ont été utilisés.

► Pondération

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population visée par l'enquête. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan d'échantillonnage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

L'enquête repose sur un échantillon probabiliste, ce qui permet d'évaluer, pour chaque unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population de l'enquête.

La non-réponse est un problème affectant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de non-réponse, il est toujours possible que les unités non répondantes aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée, plus le biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au phénomène de non-réponse. Le redressement est fait en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

► Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimation sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées pour qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan d'échantillonnage.

Fiabilité des estimations

Dans ce rapport, il s'agit d'estimations de la situation ayant cours dans la population définie de l'enquête. L'utilisation des résultats à des fins d'évaluation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de la population de référence serait inappropriée. Aussi, l'enquête reflète la situation des entreprises de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux entreprises comptant moins de 200 employés.

Tableau 1.2.3

Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2020

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
$\leq 5 \%$	Excellente
$5 \% < CV \leq 10 \%$	Très bonne
$10 \% < CV \leq 15 \%$	Bonne
$15 \% < CV \leq 25 \%$	Passable (*)
$> 25 \%$	Faible (**)

Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de

l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)¹² constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

► Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2019, le taux d'admissibilité à l'enquête varie de 66 % dans le secteur privé à 100 % dans les administrations municipale, québécoise et fédérale ainsi que dans le secteur universitaire. Quant au taux de réponse, il est excellent : il est de 100 % dans tous les secteurs, sauf le secteur privé (81,1 %). Pour le volet sur les avantages sociaux, toutes les unités de collecte ont fourni de l'information sur un ou plusieurs d'entre eux, ce qui signifie que le taux de non-réponse totale pour ce volet est nul.

Le tableau 1.2.3 indique la qualité de l'estimation en fonction de la valeur du coefficient de variation. Dans ce rapport, les CV ne figurent pas dans les tableaux portant sur les salaires et la rémunération globale. En effet, toutes les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsque les estimations sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées.

Quant aux tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant la proportion de l'effectif rémunéré selon une échelle sont suivis d'un ou deux astérisques (* ou **). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable ($15 \% < CV \leq 25 \%$) et deux, qu'elle est faible ($CV > 25 \%$).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la diffusion des résultats. Dans un premier temps, les emplois de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse des données recueillies (salaires, échelles salariales, heures de travail) est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner des postes pour

12. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités ; ces cas sont exposés à l'annexe 2.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus, parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

Il importe aussi de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre de personnes ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession dont l'effectif est de 100 employés. Si 70 personnes sont rémunérées au taux du salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus, puisque 70 % de l'effectif a le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines fluctuations de la rémunération lors de l'analyse des résultats par niveau de compétence, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un niveau de compétence donné est plus élevé que celui d'une profession de niveau plus avancé. Une des raisons qui expliquent ce fait est que certaines professions sont concentrées dans des milieux de travail caractérisés par une rémunération plus élevée et d'autres, dans des milieux où la rémunération est moins élevée. La concentration sectorielle d'une profession, la taille de l'entreprise où on la retrouve ou encore la couverture syndicale de la profession seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d'« inversion » de niveaux.

► Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'ISQ doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises ;

une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de sa valeur.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre d'employés (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (fonction publique, commissions scolaires et cégeps, secteur public de la santé et des services sociaux) et celles de l'administration fédérale font exception, parce qu'elles sont d'ordre public.

Le présent chapitre comporte deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, la population visée par l'enquête, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'ERG 2020.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires, les heures normales de travail et la rémunération globale et l'autre, sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

2

Les résultats



Le présent chapitre comporte deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, la population visée par l'enquête, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'ERG 2020.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires, les heures normales de travail et la rémunération globale et l'autre, sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

2.1 Portrait des répondants

Constituée de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus au Québec, la population estimée de l'Enquête sur la rémunération globale en 2020 compte environ 951 entreprises. L'échantillon sélectionné totalise 300 entreprises admissibles. De ce nombre, 271 entreprises, regroupant 353 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir la figure 2.1.1 et le tableau 2.1.1).

La population visée par l'enquête touche une population totale d'environ 1 041 100 employés permanents à temps plein pour l'ensemble du Québec : 54,0 % se retrouvent dans le secteur privé et 46,0 %, dans le secteur public.

Les unités de collecte sélectionnées dans les entreprises répondantes comptent 721 498 employés permanents à temps plein. Ce nombre représente 70,0 % de la population estimée. Le tableau 2.1.1 présente le nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et le nombre de personnes y travaillant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des entreprises se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 73,1 %. Par contre, les personnes travaillant dans les entreprises privées répondantes ne représentent que 35,5 % de l'ensemble.

La figure 2.1.2 présente le nombre d'entreprises répondantes selon différents secteurs d'activité. C'est le sous-secteur des services dans le secteur privé qui regroupe le plus d'entreprises répondantes, soit 62 (pour un poids de 31,3 % de ce secteur).

La figure 2.1.3 illustre la répartition des entreprises répondantes, selon la taille, pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public. Pour l'ensemble du Québec, 50,9 % des entreprises répondantes se trouvent dans le groupe des 1 000 employés et plus, 29,5 %, dans celui des 200 à 499 employés et, finalement, 19,6 % font partie du groupe des 500 à 999 employés. Les pourcentages observés dans le secteur privé sont sensiblement les mêmes.

Figure 2.1.1

Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans la population estimée de l'ERG, Québec, 2020

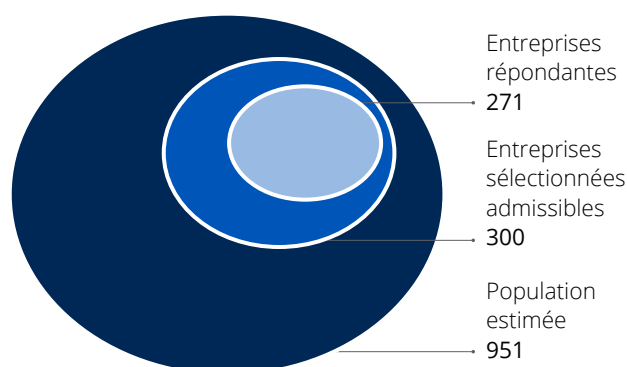


Tableau 2.1.1

Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés permanents à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2020

	Entreprises répondantes	Unités de collecte répondantes	Employés permanents à temps plein
	n		
Ensemble du Québec	271	350	731 822
Secteur privé	198	267	256 408
Secteur public	73	83	475 414

Figure 2.1.2

Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2020

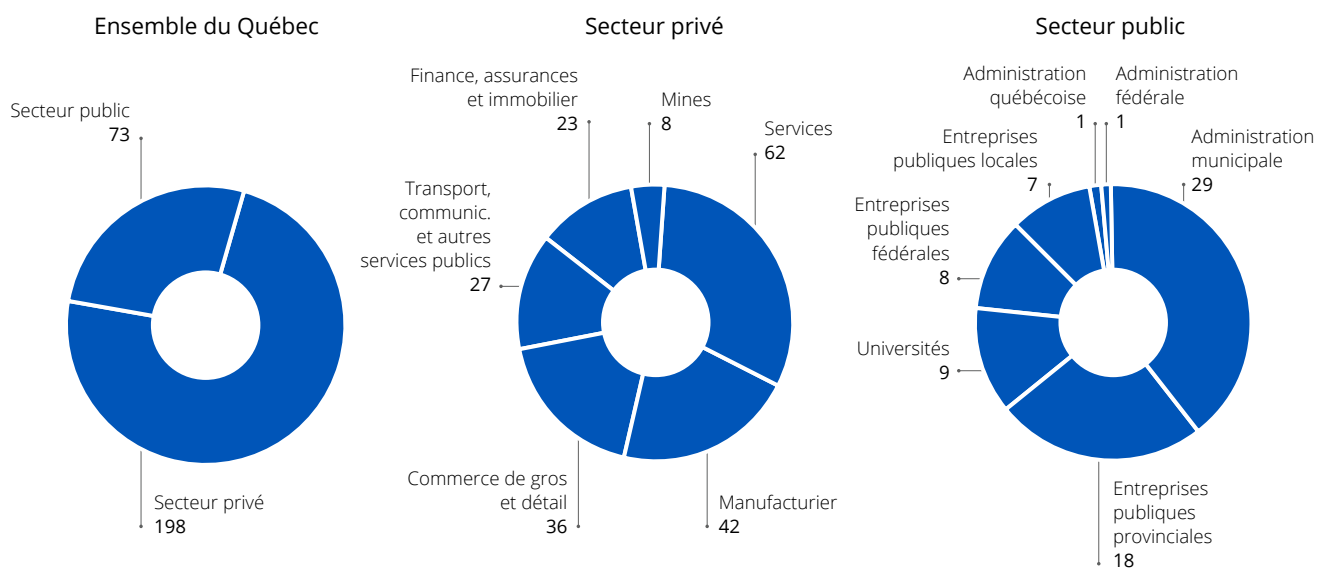
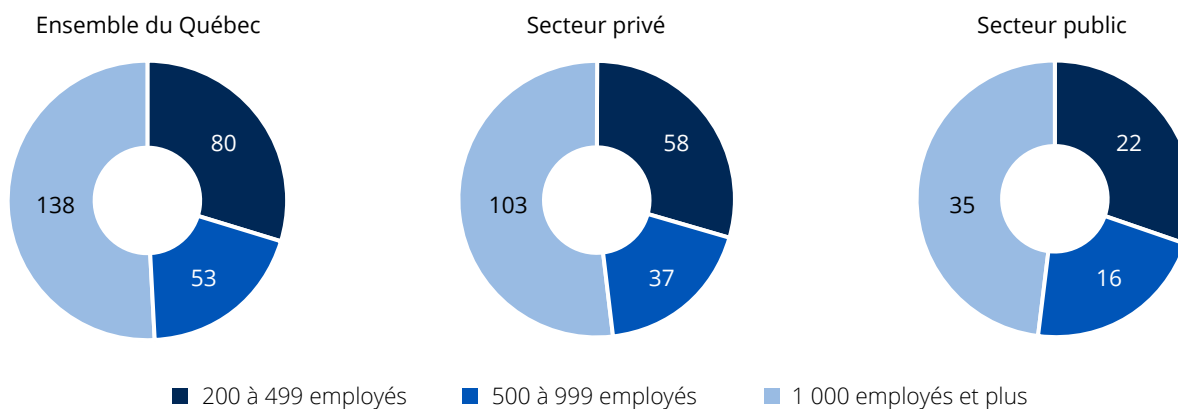


Figure 2.1.3

Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2020



Le tableau 2.1.2 présente la répartition des employés permanents à temps plein et des emplois codés selon les niveaux de compétence de la CNP dans les entreprises répondantes, et ce, pour l'ensemble du Québec et les secteurs privé et public. Certains emplois n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code CNP équivalent. Au total, 98,3 % des emplois (soit 85 124 des 86 629), regroupant 99,4 % des employés et des employées (soit 727 296 des 731 822), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion de personnes ayant un emploi nécessitant une formation universitaire ou collégiale est de 55,1 % dans le secteur privé contre 73,8 % dans le secteur public, soit un écart de 18,7 points de pourcentage en faveur de ce dernier secteur. Quant à la proportion relative aux gestionnaires, elle est plus élevée dans le secteur privé (8,3 % contre 5,4 %).

Tableau 2.1.2

Répartition des employés permanents à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2020

	Employés		Emplois	
	n	%	n	%
Ensemble du Québec				
Gestion	46 841	6,4	15 574	18,0
Formation universitaire	266 620	36,4	25 812	29,8
Formation collégiale	225 612	30,8	26 944	31,1
Formation de niveau secondaire	153 629	21,0	13 585	15,7
Formation en cours d'emploi	34 594	4,7	3 209	3,7
Ensemble des groupes¹	731 822	100,0	86 629	100,0
Secteur privé				
Gestion	21 186	8,3	10 020	16,6
Formation universitaire	60 241	23,5	18 216	30,2
Formation collégiale	81 003	31,6	18 302	30,3
Formation de niveau secondaire	76 947	30,0	10 504	17,4
Formation en cours d'emploi	15 681	6,1	2 303	3,8
Ensemble des groupes¹	256 408	100,0	60 356	100,0
Secteur public				
Gestion	25 655	5,4	5 554	21,1
Formation universitaire	206 379	43,4	7 596	28,9
Formation collégiale	144 609	30,4	8 642	32,9
Formation de niveau secondaire	76 682	16,1	3 081	11,7
Formation en cours d'emploi	18 913	4,0	906	3,4
Ensemble des groupes¹	475 414	100,0	26 273	100,0

1. L'ensemble inclut des emplois qui n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code de la Classification nationale des professions équivalent.

2.2 **Présentation des tableaux**

Le rapport de l'ERG 2020 présente des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Les résultats présentés concernent les salaires, les échelles salariales, les heures normales de travail et la rémunération globale.

Deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur la rémunération globale (série de tableaux 2.2) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux 2.3). Les données sont présentées conformément aux groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et aux groupes de base (codes à quatre chiffres) de la CNP selon l'emploi. Les tableaux concernant la rémunération globale affichent également des résultats sur les heures normales hebdomadaires de travail et sur les salaires annuels et horaires, ces derniers étant illustrés à la fois sous la forme de moyennes et de quartiles.

Les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble des employés, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les employés non syndiqués du secteur privé, les employés du secteur privé selon la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 employés et 500 employés et plus), les employés du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, ceux des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Au cours des prochains mois, des tableaux et des analyses particulières seront publiés à partir des données de l'ERG, notamment sur le plan de la rémunération globale et de ses composantes.

Tableaux 2.2

Salaires et rémunération globale

Tableau 2.2.1

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	2 760	121 160	37,0	62,83	52,27	60,49	71,11	90,32
0113	Directeurs et directrices des achats	1 860	122 515	37,6	62,58	54,00	60,12	69,92	89,24
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	4 410	120 237	36,8	62,75	52,24	59,78	72,32	91,89
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	9 360	118 820	37,1	61,49	48,46	58,29	71,39	87,44
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	1 550	115 283	36,2	61,21	47,72	57,89	71,29	88,58
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	3 630	108 653	37,1	56,34	44,47	52,45	65,65	81,13
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	..	127 195	37,5	65,10	53,72	61,96	73,54	92,15
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	132 863	37,4	68,23	54,12	67,28	80,97	93,15
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	430	111 140	37,5	56,84	48,52	53,97	64,02	85,50
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	340	114 823	37,4	58,93	49,34	56,27	66,28	89,32
0132	Directeurs et directrices des services postaux et de messageries	90	96 548	38,1	48,58	43,36	49,30	51,78	71,02
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	9 920	129 579	37,5	66,30	57,61	65,22	73,85	93,87
0211	Directeurs et directrices des services de génie	4 150	135 748	37,7	69,06	59,70	68,45	76,62	96,68
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	123 214	37,5	63,22	54,39	63,69	71,18	89,91
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	4 470	125 714	37,3	64,65	56,71	62,21	71,95	92,39
031	Directeurs et directrices des soins de santé	3 330	103 344	35,4	55,82	49,50	52,01	59,32	84,93
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 390	106 654	35,0	58,37	51,77	55,91	61,34	87,42
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	1 020	121 248	35,1	66,29	55,37	61,34	74,70	96,12
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	450	120 438	35,1	65,80	58,29	66,51	73,36	100,12
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	670	125 590	38,0	64,04	53,42	61,95	75,74	101,03
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	330	113 328	39,5	55,39	49,16	53,42	59,41	88,58
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	990	119 204	37,0	61,80	52,95	60,89	70,47	89,29

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	170	115 007	35,4	62,28	55,34	61,34	69,77	94,63
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	560	123 171	37,7	62,48	52,78	61,47	71,82	86,41
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	260	113 299	36,3	59,99	52,45	59,83	66,61	92,63
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	2 750	117 478	38,2	59,02	46,62	58,46	69,42	82,08
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	12 290	56 680	39,7	27,40	19,80	23,36	31,72	36,99
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	67 711	39,6	32,91	23,16	29,95	39,23	43,54
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	62 750	39,7	30,39	22,49	27,56	36,53	40,13
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	79 429	39,3	38,86	29,46	37,39	44,89	51,77
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	65 488	38,8	32,89	x	x	x	44,98
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	2 120	105 522	37,9	53,51	41,74	49,56	62,48	77,42
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	126 795	38,0	64,28	55,18	61,86	71,07	90,77
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 760	101 118	37,9	51,28	39,77	48,38	59,59	74,62
0731	Directeurs et directrices des transports	810	114 956	37,9	58,46	46,44	59,66	68,53	81,91
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	..	123 910	39,1	60,42	44,63	60,49	70,41	82,23
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	2 160	120 343	38,9	59,39	45,62	57,07	70,05	83,22
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	1 950	118 942	39,1	58,35	44,64	55,72	67,23	81,10
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	133 847	36,9	69,48	59,94	69,40	79,64	105,33
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	9 230	84 533	36,5	44,52	36,62	43,74	52,19	63,88
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	34 550	81 827	36,7	42,88	35,00	43,06	49,54	62,52
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	9 900	81 711	36,7	42,81	35,15	43,10	49,24	62,69
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	15 310	84 260	36,7	44,13	36,21	43,63	50,99	64,41
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	9 340	77 961	36,7	40,92	32,79	40,38	47,77	59,24
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	85 427	37,2	44,18	35,17	44,32	52,74	63,16

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	930	94 568	37,1	48,83	x	x	x	75,30
2112	Chimistes	..	73 599	37,7	37,61	30,63	36,07	44,36	52,30
2113	Géoscientifiques et océanographes	..	83 665	37,7	42,57	31,12	43,14	51,53	55,66
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	112 675	36,4	59,63	x	x	x	88,32
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	..	79 781	36,7	41,73	33,61	41,82	48,36	59,45
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	79 245	36,9	41,17	32,43	39,70	48,27	58,33
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	410	84 851	35,9	45,34	40,18	45,11	49,49	66,55
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	150	74 060	35,4	40,19	...	...	...	57,91
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	18 380	90 359	37,6	46,24	35,52	45,01	54,62	63,72
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	97 314	38,7	48,28	40,00	47,26	55,83	69,79
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 370	91 697	35,7	49,28	43,73	49,93	56,64	72,97
2151	Architectes	390	97 657	35,7	52,29	46,40	51,95	57,73	77,41
2152	Architectes paysagistes	..	82 720	36,4	43,72	31,85	43,63	55,72	61,50
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	580	91 070	35,3	49,57	43,74	50,45	56,57	74,53
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	210	89 996	36,3	47,59	42,91	47,29	55,13	70,74
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	83 276	36,9	43,61	34,71	43,39	50,04	62,35
217	Professionnels et professionnelles en informatique	40 130	86 229	36,8	44,94	38,64	44,06	50,90	63,98
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	95 606	37,4	49,14	40,30	49,85	56,89	67,92
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	9 800	82 749	37,5	42,26	37,05	42,98	48,24	60,93
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	32 090	76 296	36,2	40,44	37,40	39,75	45,22	60,75
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	6 040	77 800	34,9	42,74	38,79	45,22	47,48	62,03
401	Professeurs et professeurs d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	10 420	115 710	35,8	61,74	49,34	64,64	77,93	91,19
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	8 230	130 987	36,0	69,71	58,87	70,48	79,10	102,71
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	2 200	58 449	35,1	31,89	...	...	...	46,75

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	12 320	82 749	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	59 400	78 470	35,0	42,96	...	...	...	70,54
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	1 580	79 487	34,9	43,66	...	...	...	63,48
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	3 800	116 132	35,9	61,92	51,07	62,61	72,00	91,02
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	13 330	76 824	35,1	41,89	...	...	...	61,96
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	25 750	83 470	35,9	44,56	38,75	45,22	50,60	66,35
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	910	99 357	36,9	51,72	43,95	54,44	59,76	77,87
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 290	83 575	35,4	45,28	39,73	45,55	49,71	68,14
5111	Bibliothécaires	1 030	83 023	35,3	45,10	39,19	45,20	49,53	67,36
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	..	91 582	34,9	50,26	x	x	x	72,57
5113	Archivistes	240	85 432	35,8	45,75	39,74	45,54	51,44	71,22
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	2 810	75 282	37,1	39,04	31,99	40,15	44,95	57,30
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	72 113	38,1	36,23	28,80	36,57	41,32	50,84
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	440	73 031	36,7	38,31	31,25	39,52	43,83	56,17
5123	Journalistes	..	78 471	36,0	41,81	38,81	43,32	47,06	62,56
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	1 100	75 677	37,4	38,91	31,99	42,02	44,73	57,82
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	1 090	96 341	38,8	47,45	41,50	45,57	52,73	65,34
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	1 070	96 632	38,8	47,57	41,79	45,73	52,84	65,41
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	10	72 807	37,5	37,13	x	x	x	58,19

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	10 330	64 246	38,0	32,38	25,44	30,39	36,72	46,59
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	2 240	53 577	36,0	28,38	24,22	25,44	29,58	41,93
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	..	66 220	37,1	34,26	28,48	32,50	39,18	49,86
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	68 618	35,7	36,92	30,81	36,33	42,51	51,15
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	4 200	68 888	39,1	33,89	26,71	32,21	39,12	47,50
122	Personnel administratif et de réglementation	43 340	62 257	36,5	32,70	29,05	30,95	35,60	49,21
1221	Agents et agentes d'administration	22 300	58 011	36,2	30,73	28,38	29,74	33,22	46,68
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 930	69 656	35,5	37,65	32,22	38,86	43,74	55,08
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 840	56 771	37,2	29,49	23,96	29,00	34,76	42,53
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	500	78 997	36,6	41,76	31,96	43,69	50,76	59,96
1225	Agents et agentes aux achats	6 370	73 806	38,0	37,32	29,83	35,07	44,45	54,59
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	61 766	37,8	31,45	25,46	30,65	36,14	44,85
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	190	77 680	34,9	42,72	34,97	40,99	49,66	67,08
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	23 990	49 110	35,5	26,54	23,22	25,00	29,46	39,60
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	20 710	49 352	35,6	26,61	23,22	25,00	29,66	39,63
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	57 429	35,0	31,48	26,26	32,17	36,91	46,75
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 660	57 174	35,7	30,62	27,84	29,07	32,57	45,65
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 470	53 880	35,6	29,05	27,27	29,07	31,12	43,39
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	..	61 682	37,2	31,96	x	x	x	45,76
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	11 450	59 829	36,4	31,68	25,89	30,83	35,91	46,20
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	5 040	55 131	37,0	28,74	24,24	27,98	33,27	40,97

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
221	Personnel technique des sciences physiques	..	63 184	38,0	31,94	27,01	32,71	34,48	46,08
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	62 306	37,9	31,65	27,31	32,66	33,60	45,81
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	69 636	39,2	34,13	25,60	33,18	41,47	47,95
222	Personnel technique des sciences de la vie	..	57 517	37,2	29,69	24,58	28,93	33,45	43,91
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	50 420	37,3	25,90	20,29	26,31	30,48	36,13
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	..	66 922	38,0	33,88	26,61	32,65	40,37	47,90
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	..	75 995	38,5	37,99	30,29	36,89	46,32	56,17
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	64 935	36,9	33,81	25,77	33,40	39,66	48,50
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	..	72 851	37,7	37,12	30,26	36,81	41,50	54,20
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	1 850	71 281	37,1	36,76	28,74	34,74	44,28	54,30
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	..	110 080	39,4	54,34	35,89	48,13	65,62	76,17
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	81 843	38,9	40,45	x	x	x	54,62
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	..	83 007	43,5	36,00	28,70	30,63	46,50	50,90
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	330	88 753	39,6	42,89	37,74	47,28	49,12	65,39
228	Personnel technique en informatique	14 970	56 641	37,2	29,30	24,39	29,95	33,35	41,92
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	12 710	53 825	35,5	29,13	23,53	30,68	33,61	43,47
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	1 520	55 660	35,5	30,17	26,31	33,61	35,32	44,89
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 470	46 780	36,0	24,95	...	...	...	38,18
322	Personnel technique en soins dentaires	230	61 177	35,5	32,88	x	x	x	49,97
323	Personnel technique en soins de santé	..	57 233	37,0	29,57	28,41	29,09	31,14	44,92
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	20 280	57 113	36,1	30,27	25,78	31,65	33,61	45,19
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	1 540	62 551	35,7	33,54	28,48	31,68	37,52	50,45

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	13 020	88 647	38,3	44,80	37,18	44,22	53,01	70,36
4312	Pompiers et pompières	4 760	81 157	41,5	37,47	36,17	37,13	40,62	59,33
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 770	57 509	35,0	31,50	28,70	31,99	32,31	48,50
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 750	57 570	35,0	31,55	28,70	31,99	32,31	48,61
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	..	53 275	37,1	27,83	x	x	x	41,13
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	62 144	38,9	30,67	23,59	30,04	36,56	42,15
523	Annonceurs et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	..	91 503	35,6	49,28	x	x	x	68,15
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	66 085	38,4	32,90	23,66	30,96	39,89	44,42
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	..	46 975	37,6	24,30	x	x	x	33,66
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	950	53 438	35,6	28,90	25,74	28,28	29,63	43,30
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	..	38 645	38,3	19,24	15,50	17,30	21,56	26,30
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	70 530	38,9	34,84	26,77	33,04	40,49	46,73
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	72 965	39,1	35,80	27,44	33,76	41,56	48,15
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	..	60 693	37,8	30,93	24,03	29,41	36,25	40,84
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	11 380	56 663	36,7	29,73	23,70	27,09	32,55	43,80
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	..	59 227	35,9	31,78	25,64	29,44	34,79	46,18
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	7 770	55 425	37,1	28,75	22,91	26,23	31,49	42,70
631	Superviseurs et superviseuses de services	6 070	57 099	38,8	28,30	20,94	28,34	34,62	39,80
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	1 760	63 998	37,8	32,52	27,38	32,15	37,14	47,94
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	2 710	48 195	38,8	23,83	21,40	24,76	25,02	34,55
6321	Chefs	..	58 443	39,0	28,75	24,49	28,86	33,03	40,78
6322	Cuisiniers et cuisinières	2 100	45 192	38,7	22,39	...	...	...	32,70

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	41 574	39,7	20,03	16,39	18,13	21,08	26,86
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	..	40 845	39,8	19,64	17,33	18,12	21,00	26,20
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	43 572	39,5	21,10	x	x	x	28,72
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	55 513	39,1	27,16	21,11	25,55	31,68	38,32
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	2 960	81 849	38,5	40,80	33,94	42,81	44,82	61,88
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	59 568	39,7	28,81	24,47	27,53	32,35	41,27
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	61 763	39,5	30,06	24,24	29,47	37,75	43,12
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	73 140	39,4	35,58	31,83	37,95	38,10	55,46
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	..	67 797	38,6	33,73	29,17	32,09	39,54	50,98
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	920	59 557	38,6	29,58	24,76	27,96	34,08	46,32
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	66 221	39,6	32,11	27,35	29,43	36,83	46,82
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	..	67 847	38,0	34,39	25,84	34,68	42,87	53,43
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	59 218	39,1	29,02	24,00	27,53	32,51	44,84
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	130	74 809	39,5	36,21	x	x	x	57,27
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	53 771	38,9	26,57	21,59	24,97	31,14	40,59
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	53 196	38,9	26,22	21,59	23,21	31,14	40,00
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	3 640	81 520	39,3	39,75	32,71	40,59	45,89	58,75
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	1 430	86 755	39,6	42,09	36,36	43,26	47,65	61,25
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	1 060	74 728	39,2	36,40	25,08	38,86	44,19	55,11

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	75 680	36,1	40,25	35,54	41,00	44,11	58,30
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	130	89 465	39,8	43,04	36,57	40,47	48,21	62,95
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	81 173	39,6	39,35	33,39	40,74	45,49	58,38
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	10 410	70 672	39,7	34,09	27,79	33,58	39,93	50,24
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	6 510	68 008	39,7	32,84	26,17	30,59	38,30	48,21
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	71 530	39,9	34,35	28,11	33,56	40,62	49,58
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	2 770	65 217	38,9	32,17	28,04	34,06	35,22	49,22
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	2 500	65 065	38,9	32,06	27,17	34,06	35,22	48,94
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	270	66 622	38,5	33,19	32,47	34,66	35,22	51,85
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	57 729	39,6	27,94	24,97	27,79	29,66	39,11
7332	Réparateurs et réparatrices, préposés et préposées à l'entretien d'appareils	..	39 596	38,2	19,86	x	x	x	28,79
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	58 351	39,6	28,24	25,11	27,79	29,95	39,43
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	..	52 667	40,6	24,90	x	x	x	35,92
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	..	95 358	40,0	45,72	x	x	x	66,79
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	..	66 422	40,5	31,61	x	x	x	45,95
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	55 904	37,4	28,74	23,00	27,64	33,61	41,79
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	56 583	36,4	29,74	22,30	31,05	34,31	43,82
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	53 542	40,8	25,26	x	x	x	35,62
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	103 534	39,4	50,44	46,23	51,36	54,00	70,00
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	..	72 392	38,7	35,52	27,45	35,34	39,05	50,46

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	130	72 382	39,5	35,31	28,78	30,88	41,23	54,55
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	..	75 209	40,0	36,11	28,03	35,01	42,40	51,66
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	..	76 714	40,7	35,94	26,70	36,23	43,82	49,36
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	..	87 202	40,0	41,89	38,98	44,37	45,30	65,07
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 740	73 950	38,5	36,94	30,04	35,51	44,30	57,82
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	26 550	44 859	36,0	23,92	21,21	23,22	26,47	36,03
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	24 750	45 024	35,9	24,03	21,21	23,22	26,47	36,35
1414	Réceptionnistes	1 370	40 359	37,3	20,83	17,62	19,91	23,66	29,42
1415	Commis des services du personnel	390	49 560	35,8	26,67	21,83	26,02	31,13	39,38
1416	Commis des services judiciaires	50	50 319	34,4	28,15	x	x	x	44,16
142	Commis en bureautique et en éditique	1 400	43 812	36,4	23,21	20,20	23,25	25,54	33,72
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	11 990	46 463	37,1	24,14	20,48	23,62	26,84	34,82
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	5 600	45 630	37,2	23,64	19,63	23,26	26,32	33,24
1432	Commis à la paye	..	49 861	37,5	25,65	20,00	24,86	28,82	36,82
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	3 970	45 889	36,7	24,00	21,18	23,70	26,57	35,81
1435	Agents et agentes de recouvrement	..	48 989	37,2	25,47	21,53	24,00	28,19	36,94
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	1 140	45 854	35,1	25,09	22,15	24,37	27,67	38,82
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	750	46 205	34,5	25,72	23,87	25,11	27,56	41,27
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	42 497	36,4	22,38	16,88	20,50	26,79	31,98
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	..	63 751	35,5	34,40	x	x	x	54,03
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	20	49 502	37,7	25,12	21,68	24,67	27,51	39,24
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	19 250	49 216	38,6	24,48	19,02	23,33	29,67	35,18
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	6 950	44 179	39,0	21,69	15,80	20,55	27,37	30,51

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	5 250	49 223	38,3	24,63	20,78	22,34	29,16	36,49
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	57 214	38,7	28,45	22,96	27,68	34,12	40,23
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	2 040	45 586	38,5	22,69	17,96	21,22	26,53	31,69
1525	Répartiteurs et répartitrices	1 840	56 881	38,1	28,78	23,53	28,98	34,07	42,94
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	59 763	38,2	29,94	24,87	31,03	34,52	43,40
341	Personnel de soutien des services de santé	17 810	40 576	36,2	21,46	...	...	...	33,29
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	4 610	69 637	39,5	33,75	31,42	32,17	37,26	51,09
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	..	31 048	37,2	15,92	13,03	14,98	17,91	21,46
651	Personnel des services des aliments et des boissons	..	33 693	36,9	17,43	14,86	17,37	19,02	24,81
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	..	50 034	39,2	24,41	17,84	25,94	30,15	34,71
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	44 585	38,3	22,17	17,88	21,53	26,13	30,26
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	18 680	46 515	37,2	24,14	19,88	23,56	27,52	35,43
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	..	44 469	36,4	23,47	20,54	23,06	25,99	34,92
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	13 180	47 367	37,5	24,41	19,41	23,86	28,42	35,63
656	Autre personnel des services personnels	..	38 711	36,9	20,16	14,91	17,71	25,48	29,94
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 590	46 349	38,5	23,14	...	...	...	35,16
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	16 290	46 268	39,8	22,29	18,10	21,85	25,86	31,96
7451	Débardeurs et débardeuses	..	64 358	39,7	31,07	...	...	...	49,83
7452	Manutentionnaires	16 150	46 116	39,8	22,22	18,04	21,73	25,80	31,82
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	19 450	53 984	40,2	25,78	21,18	25,65	31,07	38,08
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	47 697	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	7 570	61 877	39,7	29,75	28,70	31,07	32,28	46,73
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	90	47 001	38,7	23,30	x	x	x	34,90
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	2 390	53 941	38,5	26,77	21,74	29,44	30,19	41,50

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	62 859	39,1	30,75	26,68	29,50	35,03	48,16
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	62 756	39,0	30,79	25,29	29,50	38,38	47,69
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	920	63 290	39,6	30,62	28,60	30,63	32,17	50,17
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	59 693	40,7	27,88	22,99	26,96	30,88	40,10
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	68 498	40,5	32,28	30,69	32,29	35,11	45,68
843	Personnel en agriculture et en horticulture	..	42 343	39,7	20,47	x	x	x	28,66
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	..	56 159	40,2	26,79	x	x	x	39,20
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	45 938	39,8	22,13	17,27	21,19	25,91	31,03
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	47 802	40,1	23,00	x	x	x	31,86
944	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	..	31 212	39,1	15,27	x	x	x	20,65
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	..	47 213	39,6	22,86	20,66	21,90	26,46	32,50
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	44 930	36,9	23,63	16,84	22,44	30,84	33,37
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	33 463	38,6	16,81	x	x	x	22,38
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	53 986	39,7	26,05	18,62	24,88	36,01	38,31
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	..	59 904	39,8	28,87	24,34	28,09	36,01	43,01
Formation en cours d'emploi									
6611	Caissiers et caissières	4 330	40 179	38,3	20,07	14,65	17,71	26,66	28,54
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	..	33 005	38,7	16,32	14,27	15,41	17,30	22,04
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	..	32 804	38,7	16,21	14,26	15,37	17,30	21,85

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	..	42 675	36,8	22,35	x	x	x	32,43
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	7 260	35 495	37,9	17,82	...	...	...	25,46
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	..	46 067	38,5	22,90	19,37	23,22	26,89	34,23
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	17 700	42 526	38,5	21,13	19,37	19,51	23,05	31,38
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	7 070	39 810	38,2	19,98	...	...	...	30,05
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	770	56 035	39,6	27,08	...	...	...	40,29
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	9 860	43 416	38,7	21,49	18,98	20,79	23,87	31,59
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	..	39 236	38,8	19,47	16,98	19,69	20,78	28,46
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	810	40 541	38,4	20,36	...	...	...	30,59
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	37 960	39,1	18,60	15,06	18,12	22,00	26,46
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	2 730	52 824	39,3	25,71	22,66	23,87	28,29	37,76
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	52 675	39,5	25,46	23,20	23,87	26,96	37,66
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	53 126	39,0	26,22	19,51	25,37	32,17	37,98
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	..	54 662	38,9	26,94	22,05	26,96	30,59	42,58
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	..	53 194	38,8	26,34	22,05	26,07	29,74	42,13
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	350	65 054	39,9	31,21	x	x	x	45,64
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	920	53 913	38,0	27,14	25,37	26,07	31,14	43,96
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	680	52 042	37,8	26,45	25,59	26,07	30,45	44,96
8614	Manœuvres des mines	..	59 886	38,8	29,36	x	x	x	41,53
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	41 698	39,6	20,24	15,07	20,30	22,35	28,10

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.2.2

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 610	125 806	38,2	63,39	50,34	60,13	73,98	87,94
0113	Directeurs et directrices des achats	1 280	126 150	38,3	63,22	52,04	61,41	71,54	87,37
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 080	124 137	37,9	62,86	48,89	60,48	75,15	88,62
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	8 670	117 843	37,2	60,81	47,60	57,69	70,70	86,14
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	1 540	115 059	36,2	61,10	x	x	x	88,37
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	..	128 022	37,8	65,04	52,17	62,26	74,07	91,06
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	132 494	37,5	67,98	53,75	65,94	81,38	92,33
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	360	113 193	37,6	57,77	48,54	55,49	65,32	87,49
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	330	114 548	37,5	58,66	x	x	x	88,93
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	6 760	132 276	38,2	66,42	56,50	64,97	74,33	91,02
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	138 380	38,6	68,77	58,51	66,82	76,74	93,60
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	121 919	38,1	61,59	52,07	60,89	70,28	84,25
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	2 910	129 385	37,9	65,56	56,28	64,23	73,48	90,52
031	Directeurs et directrices des soins de santé	..	118 202	37,2	60,86	48,53	61,41	70,33	86,98
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	..	87 896	35,9	47,14	x	x	x	64,46
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	..	79 654	34,9	43,92	x	x	x	64,40
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	..	123 300	38,1	61,85	51,40	60,21	71,82	84,19
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	124 207	38,2	62,14	x	x	x	84,71
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	2 680	117 476	38,2	58,92	46,45	58,18	69,51	81,82
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	66 973	39,7	32,44	22,88	29,42	38,19	42,83
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	62 126	39,8	30,04	x	x	x	39,61
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	78 899	39,6	38,35	x	x	x	50,88

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	62 664	39,0	31,20	x	x	x	42,60
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 220	108 604	39,5	53,00	39,75	49,69	61,49	73,15
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	129 461	38,9	64,15	54,85	62,28	71,04	85,43
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	990	103 816	39,6	50,44	38,31	47,34	58,77	70,35
0731	Directeurs et directrices des transports	510	110 528	38,9	54,69	43,19	53,85	63,09	73,90
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	2 020	119 870	39,1	58,84	44,89	55,86	68,59	81,90
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	147 218	38,3	73,43	x	x	x	105,78
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	4 960	81 584	37,5	41,87	33,31	40,57	49,07	58,06
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	20 970	79 248	37,2	40,95	32,70	39,42	47,81	58,10
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	4 900	77 507	37,6	39,72	31,75	38,19	46,33	55,68
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	10 260	82 022	37,1	42,53	34,59	40,88	49,14	60,82
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	5 810	75 821	37,3	39,20	29,92	37,52	46,34	55,41
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	74 274	38,1	37,48	29,96	35,86	44,21	50,65
2112	Chimistes	..	69 703	38,3	35,01	28,59	35,17	38,42	48,09
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	..	73 095	37,6	37,20	28,97	36,07	43,42	50,24
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	71 902	37,5	36,69	28,59	35,97	43,13	49,18
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	..	93 240	39,0	45,92	x	x	x	67,49
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	..	87 242	38,4	43,57	33,62	41,56	51,15	58,60
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	94 454	39,0	46,44	x	x	x	66,53
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	..	79 484	37,6	40,42	31,43	36,02	46,78	54,32
2151	Architectes	..	93 806	37,2	48,17	x	x	x	65,08
2152	Architectes paysagistes	..	72 898	37,5	37,13	x	x	x	49,27
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	..	77 849	37,8	39,55	32,45	36,01	42,42	52,28

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	..	77 824	38,3	38,90	x	x	x	55,20
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	82 415	37,1	42,90	34,00	42,65	49,34	61,15
217	Professionnels et professionnelles en informatique	..	87 324	37,6	44,54	37,47	44,09	51,11	61,53
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	95 083	37,6	48,57	39,60	48,93	56,77	66,63
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	..	81 003	37,7	41,15	34,59	40,91	47,15	56,36
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	..	77 271	36,8	40,25	35,40	42,88	46,55	58,88
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	..	70 857	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	..	115 802	36,7	60,45	48,49	59,89	70,12	86,22
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	..	77 430	35,4	42,07	x	x	x	62,13
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	..	72 992	36,7	37,98	25,48	35,14	46,63	53,71
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	240	86 206	38,5	43,03	29,85	41,64	53,34	61,00
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	..	78 235	35,4	42,44	x	x	x	55,31
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	1 750	70 998	37,1	36,85	28,80	37,00	43,83	52,23
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	71 680	38,2	35,82	28,73	36,32	41,21	49,92
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs- réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	300	67 997	36,7	35,75	26,96	36,24	42,34	51,32
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	65 662	38,1	33,30	25,20	31,55	39,53	46,12
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	97 865	39,0	47,93	40,35	47,27	53,83	64,18
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	98 261	39,0	48,10	40,56	47,66	53,84	64,27

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	6 780	67 242	38,5	33,56	27,27	32,09	38,45	47,14
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	..	66 297	38,3	33,35	x	x	x	45,93
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	..	66 169	37,3	34,04	x	x	x	49,31
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	67 221	36,0	35,90	x	x	x	47,00
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	3 930	67 975	39,3	33,29	26,32	31,81	37,95	46,31
122	Personnel administratif et de réglementation	10 240	62 379	38,3	31,25	25,33	29,71	35,35	44,16
1221	Agents et agentes d'administration	3 860	56 057	37,8	28,48	24,17	27,98	31,86	40,47
1222	Adjoints et adjointes de direction	430	71 041	38,2	35,77	31,59	34,47	39,78	51,42
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 310	53 429	38,0	27,05	22,76	26,29	30,17	37,67
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	250	66 775	37,9	33,91	24,12	33,64	40,94	46,62
1225	Agents et agentes aux achats	..	70 818	38,9	34,95	28,07	33,33	40,08	49,35
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	60 856	38,9	30,03	24,66	28,37	34,66	41,68
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	7 030	54 235	36,9	28,26	22,97	27,48	33,15	39,72
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	6 420	53 357	37,1	27,67	22,60	26,72	31,92	38,89
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	64 394	35,3	35,05	...	...	...	49,83
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	..	64 492	37,5	32,97	25,30	29,87	36,94	47,15
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	..	54 686	37,5	27,93	23,76	28,80	31,04	39,86
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	..	63 045	38,6	31,41	x	x	x	44,15
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	9 920	58 690	36,7	30,82	25,27	29,77	35,10	44,41
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	4 040	53 092	37,5	27,18	23,36	26,35	30,64	37,77
221	Personnel technique des sciences physiques	..	63 093	38,4	31,59	x	x	x	45,26

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	62 069	38,2	31,21	x	x	x	44,87
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	70 072	39,5	34,17	x	x	x	47,83
222	Personnel technique des sciences de la vie	..	48 947	38,1	24,55	19,52	22,78	29,21	33,09
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	47 807	37,9	24,11	19,27	22,07	28,87	32,44
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	..	65 888	38,8	32,61	25,28	31,62	38,44	44,62
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	..	74 729	39,4	36,30	x	x	x	52,86
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	63 768	37,5	32,63	24,17	30,58	39,43	45,26
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	..	72 634	39,4	35,45	29,32	35,18	39,98	48,86
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	910	75 373	38,7	37,41	28,88	36,72	45,51	53,13
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	..	124 202	39,5	61,43	x	x	x	81,66
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	86 038	38,8	42,65	x	x	x	57,00
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	..	86 730	40,0	41,55	x	x	x	57,11
228	Personnel technique en informatique	10 280	55 983	38,2	28,20	22,43	27,63	32,87	39,42
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	46 836	36,5	24,71	x	x	x	35,01
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	..	65 290	35,9	34,90	27,33	33,61	41,17	49,75
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	..	73 462	36,0	39,21	30,87	37,48	43,89	55,57
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	..	65 745	40,9	30,91	x	x	x	44,01
4312	Pompiers et pompières	..	62 344	41,0	29,23	x	x	x	41,84
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	10	63 833	38,0	32,36	x	x	x	46,21
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	61 550	39,2	30,12	21,83	28,34	37,69	40,07
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	66 231	38,7	32,67	23,59	30,40	39,74	43,30

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	..	40 767	39,5	19,90	15,26	19,60	22,00	26,05
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	..	47 588	37,6	24,42	20,16	24,68	27,49	33,85
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	70 480	38,9	34,79	26,75	33,04	40,41	46,66
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	72 942	39,1	35,78	x	x	x	48,10
631	Superviseurs et superviseurs de services	..	53 619	38,9	26,54	19,61	27,05	31,63	36,84
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	1 650	63 138	37,9	32,01	26,94	31,48	36,58	47,05
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	45 621	39,0	22,44	16,60	22,30	27,30	30,88
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	39 644	38,8	19,61	15,73	18,79	23,57	26,80
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	55 687	39,1	27,24	x	x	x	38,26
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	76 064	39,4	36,99	30,99	34,36	42,87	53,03
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	59 280	39,7	28,64	24,24	27,31	31,37	40,80
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	61 667	39,5	29,99	x	x	x	42,91
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	74 604	39,9	35,87	x	x	x	54,93
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	..	66 187	39,1	32,52	28,58	30,99	36,39	47,85
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	..	65 944	38,8	32,31	27,97	33,07	37,42	46,06
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	64 650	39,7	31,28	26,03	27,87	39,15	45,21
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	..	77 235	37,5	39,69	x	x	x	61,09
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	61 079	39,6	29,56	x	x	x	43,57
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	94 036	40,2	44,83	x	x	x	70,77
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	54 123	39,4	26,46	x	x	x	36,73
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	52 592	39,6	25,54	x	x	x	35,15

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	..	81 421	39,7	39,25	31,12	39,43	46,17	55,21
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	1 070	84 722	39,9	40,76	33,21	42,08	47,43	57,49
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	..	80 984	40,7	37,76	x	x	x	52,72
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	72 111	39,9	34,62	30,07	32,32	39,09	48,32
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	8 890	71 403	39,9	34,34	27,57	33,58	41,23	50,25
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	5 930	68 703	39,8	33,07	x	x	x	48,30
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	72 743	39,9	34,90	26,68	34,14	43,85	49,27
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	..	57 958	39,6	28,12	24,33	26,57	30,48	39,14
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	..	58 091	39,6	28,15	24,74	26,65	30,48	39,15
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	..	55 569	39,1	27,54	x	x	x	38,82
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	55 054	39,6	26,64	24,78	27,53	28,58	36,40
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	55 666	39,7	26,92	24,97	27,53	28,58	36,72
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	57 494	37,5	29,49	x	x	x	42,53
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	58 452	36,5	30,63	x	x	x	45,00
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	53 601	41,5	24,86	x	x	x	33,96
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	..	74 513	40,1	35,74	27,91	34,71	40,83	50,90
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	..	67 600	39,9	32,54	x	x	x	46,41
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	7 340	44 151	37,7	22,50	18,88	21,62	25,08	31,72
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	6 060	44 863	37,7	22,86	19,32	21,87	25,48	32,35

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
1414	Réceptionnistes	1 060	39 834	38,1	20,13	x	x	x	27,74
1415	Commis des services du personnel	..	45 206	36,5	23,80	19,57	22,84	25,97	33,61
142	Commis en bureautique et en éditique	..	42 704	37,6	21,96	17,20	21,58	25,00	30,57
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	10 420	45 570	37,4	23,41	20,00	22,94	26,02	33,46
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	4 430	44 295	37,9	22,52	18,82	21,78	25,07	30,99
1432	Commis à la paye	..	48 364	38,0	24,51	19,51	23,60	27,79	34,75
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	3 870	45 853	36,7	23,95	x	x	x	35,73
1435	Agents et agentes de recouvrement	..	47 316	37,6	24,19	x	x	x	34,61
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	..	42 423	36,6	22,17	16,58	20,33	25,85	31,06
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	..	47 399	35,5	25,74	x	x	x	35,07
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	39 645	36,8	20,56	x	x	x	28,56
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	..	69 201	35,9	36,94	x	x	x	57,48
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	..	40 709	37,2	21,04	18,14	19,59	23,48	30,50
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	..	40 352	37,2	20,91	17,58	19,57	22,57	30,32
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	15 050	47 943	39,0	23,54	17,49	22,34	28,20	33,05
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	..	43 293	39,0	21,23	15,68	19,74	26,07	29,65
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	..	50 467	39,7	24,41	18,71	23,97	29,59	34,89
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	57 176	38,8	28,37	x	x	x	39,98
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	1 910	44 855	38,7	22,16	17,75	20,86	25,67	30,69
1525	Répartiteurs et répartitrices	..	52 344	39,3	25,67	21,22	23,97	29,76	35,68
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	56 340	38,1	28,35	22,65	28,60	33,23	39,80
341	Personnel de soutien des services de santé	..	37 443	36,2	19,80	...	...	...	29,10
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	..	46 130	39,1	22,63	17,25	22,44	26,87	31,20
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	43 920	38,5	21,77	x	x	x	29,29
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	16 100	45 362	37,5	23,27	19,29	22,64	26,85	33,81
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	..	45 841	38,1	23,17	18,59	21,95	27,34	33,30
656	Autre personnel des services personnels	..	31 174	37,3	16,04	13,79	14,91	16,50	21,89

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	..	47 105	40,5	22,29	19,99	21,52	22,96	31,07
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	47 174	..	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	47 487	38,6	23,66	x	x	x	33,96
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	69 482	40,3	33,05	x	x	x	46,92
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	69 487	40,3	33,06	x	x	x	46,91
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	61 499	40,9	28,53	x	x	x	40,03
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	45 489	39,9	21,88	17,02	21,19	25,91	30,53
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	44 819	36,9	23,55	x	x	x	33,02
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	31 311	39,2	15,43	x	x	x	20,05
Formation en cours d'emploi									
6611	Caissiers et caissières	..	35 538	38,5	17,63	14,05	15,66	18,86	24,42
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	32 565	37,5	16,52	12,58	13,80	19,36	22,24
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	7 660	42 341	38,4	21,13	17,75	19,00	25,32	29,84
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	5 220	43 002	38,8	21,22	17,91	19,00	25,27	30,07
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	..	38 679	39,0	19,15	15,10	18,48	23,68	26,61
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	37 973	39,4	18,45	x	x	x	25,82
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	..	52 736	39,9	25,21	20,85	23,20	27,08	35,57
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	55 919	40,3	26,46	22,64	23,20	27,05	38,06
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	48 386	39,4	23,52	x	x	x	32,15
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	..	58 118	38,8	28,50	x	x	x	40,27
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	41 668	39,6	20,22	15,07	20,29	22,35	28,07

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.2.3

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	94 246	35,6	51,01	x	x	x	80,88
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	82 249	35,9	44,10	36,07	41,40	54,37	65,51
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	90 675	34,5	50,54	x	x	x	78,08
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	79 327	36,6	41,65	36,07	39,82	45,70	60,86
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	82 822	35,2	45,24	x	x	x	68,54
217	Professionnels et professionnelles en informatique	80 635	35,7	43,35	38,35	41,90	47,29	63,60
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	93 829	35,7	50,41	x	x	x	72,37
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	73 295	35,4	39,74	35,89	40,80	41,90	57,90
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	80 939	37,4	41,46	39,75	42,89	43,06	62,54
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	107 336	34,0	60,38	x	x	x	97,70
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	93 003	34,4	52,10	...	...	...	82,10
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	76 683	35,5	41,54	36,32	43,32	47,06	60,78
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	75 136	37,8	38,00	x	x	x	53,55
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	69 480	35,6	37,78	x	x	x	53,24
5123	Journalistes	79 291	35,0	43,37	37,34	47,00	47,10	64,55
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	68 951	38,9	34,08	x	x	x	48,28
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	57 888	38,6	28,94	24,82	27,85	32,04	42,66
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	72 871	35,5	39,68	x	x	x	61,90
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	55 169	39,8	26,60	x	x	x	38,93
122	Personnel administratif et de réglementation	60 985	36,5	32,01	28,14	30,59	34,15	48,70
1221	Agents et agentes d'administration	57 350	35,9	30,59	27,76	29,80	34,15	46,36
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	64 857	37,4	33,09	x	x	x	51,63
1225	Agents et agentes aux achats	64 884	37,5	33,20	28,07	32,17	35,59	50,13
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	55 678	35,2	30,45	24,37	28,93	35,92	46,83
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	55 453	35,2	30,28	24,37	28,34	35,19	46,54

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	61 741	37,3	31,72	28,82	29,87	35,50	47,89
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	61 518	37,5	31,32	28,90	29,87	35,50	47,41
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	59 462	36,2	31,47	28,45	31,03	34,15	47,64
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	62 514	36,8	32,62	29,89	32,65	34,63	50,09
221	Personnel technique des sciences physiques	68 279	38,3	34,24	x	x	x	50,37
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	67 422	38,1	33,97	x	x	x	50,06
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	76 212	40,1	36,70	x	x	x	53,10
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	76 765	38,5	38,34	32,88	40,97	43,70	57,29
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	84 008	39,5	40,79	x	x	x	62,76
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	79 656	37,7	40,58	34,63	43,30	43,54	64,84
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	76 227	39,0	37,60	34,74	38,55	39,45	58,25
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	141 872	38,9	71,34	x	x	x	94,29
228	Personnel technique en informatique	61 652	37,3	31,74	26,98	30,51	36,08	49,09
323	Personnel technique en soins de santé	64 262	39,4	31,21	x	x	x	45,63
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	59 502	35,2	32,35	30,41	33,61	33,76	47,38
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	64 874	35,8	34,83	x	x	x	55,35
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	72 348	37,4	37,05	33,13	37,73	39,25	53,78
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	51 488	38,1	26,33	x	x	x	36,93
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	47 216	36,5	24,94	x	x	x	35,27
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	75 739	37,2	39,11	x	x	x	59,47
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	76 189	37,2	39,36	x	x	x	59,89
631	Superviseurs et superviseuses de services	58 983	39,3	28,78	...	...	...	41,01
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	66 037	37,2	34,12	29,37	33,13	39,15	51,57
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	48 546	38,8	23,99	18,37	22,47	28,84	33,88

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
6322	Cuisiniers et cuisinières	42 348	38,9	20,95	16,22	21,27	24,90	29,19
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	57 885	39,0	28,33	x	x	x	41,10
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	72 306	38,5	36,03	x	x	x	51,71
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	64 485	39,6	31,23	26,03	27,85	38,10	46,63
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	72 136	39,1	35,43	30,64	39,15	39,45	55,02
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	75 669	39,8	36,40	...	...	...	56,98
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	66 438	39,1	32,63	28,61	30,99	35,77	47,96
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	72 659	39,7	35,01	x	x	x	50,27
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	65 232	39,7	31,60	x	x	x	46,22
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	78 223	37,4	40,27	x	x	x	62,36
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	62 447	39,8	30,09	...	...	...	44,57
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	75 307	39,9	36,19	34,43	35,58	38,86	52,13
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	73 588	39,9	35,38	x	x	x	55,30
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	75 253	39,9	36,21	28,99	38,37	41,57	54,07
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	71 781	39,8	34,61	27,53	33,32	41,57	51,75
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	79 118	40,0	37,89	x	x	x	54,15
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	69 062	39,4	33,62	29,42	33,05	37,15	49,99
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	68 676	39,5	33,32	29,42	33,05	36,61	49,43
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	55 868	39,5	27,17	24,59	27,54	28,58	37,65
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	55 830	39,5	27,16	24,52	28,44	28,58	37,61
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	66 276	40,7	31,42	x	x	x	45,73
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	54 643	36,8	28,66	x	x	x	41,69
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	61 983	39,7	29,91	x	x	x	46,49

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	87 363	40,0	41,93	38,98	42,30	45,30	65,16
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	65 179	39,8	31,41	x	x	x	45,03
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	51 874	36,9	26,98	21,73	26,77	30,96	40,17
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	54 030	36,7	28,14	22,74	27,19	32,04	42,13
1414	Réceptionnistes	41 073	37,7	21,05	x	x	x	30,12
1415	Commis des services du personnel	56 842	36,2	30,33	x	x	x	49,49
142	Commis en bureautique et en éditique	50 375	36,8	26,30	x	x	x	38,48
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	51 929	35,9	27,78	23,90	27,05	29,94	41,96
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	50 512	36,4	26,68	21,50	25,68	28,90	39,92
1432	Commis à la paye	60 803	36,4	32,13	24,80	33,39	38,03	48,56
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	50 793	35,2	27,69	x	x	x	42,51
1435	Agents et agentes de recouvrement	53 585	35,5	28,98	x	x	x	44,07
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	57 540	35,9	30,75	x	x	x	47,16
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	53 400	36,6	28,04	x	x	x	45,57
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	50 919	35,8	27,22	24,60	26,72	27,23	42,43
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	50 823	35,8	27,22	24,57	26,72	27,23	42,34
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	55 427	39,1	27,24	21,69	27,33	33,01	40,50
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	48 844	39,2	23,92	17,56	23,10	28,46	34,62
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	61 347	39,5	29,75	26,20	29,26	34,79	44,98
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	66 708	37,8	33,85	x	x	x	53,51
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	51 091	39,0	25,12	18,43	23,25	29,41	37,65
1525	Répartiteurs et répartitrices	62 166	37,7	31,87	24,39	31,03	37,68	49,44
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	66 499	38,8	32,78	31,03	33,11	33,62	47,83
341	Personnel de soutien des services de santé	37 682	36,1	19,96	x	x	x	29,48
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	48 887	39,5	23,80	x	x	x	32,87
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	43 805	38,5	21,71	17,79	21,53	25,63	29,21
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	53 166	36,7	27,74	24,59	27,70	30,53	42,80
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	55 161	37,3	28,39	25,32	28,62	30,67	43,78
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	48 389	40,4	23,04	17,93	22,92	28,09	33,85

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
7451	Débardeurs et débardeuses	64 554	39,7	31,13	...	...	...	50,17
7452	Manutentionnaires	48 128	40,4	22,91	17,93	22,47	27,97	33,60
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	52 773	40,5	25,05	21,54	23,01	28,89	36,61
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	51 459	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	60 797	40,0	29,15	...	...	...	45,95
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	74 286	40,4	35,30	...	...	...	50,66
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	74 317	40,4	35,32	...	...	...	50,67
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	63 252	41,1	29,23	24,29	26,65	34,43	41,03
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	66 024	40,3	31,40	24,74	27,57	39,54	49,21
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	47 916	40,0	23,11	x	x	x	32,18
944	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	30 729	39,1	15,06	x	x	x	20,38
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	45 111	39,4	21,92	20,61	21,41	22,37	31,19
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	51 813	34,6	28,66	x	x	x	44,55
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	63 341	39,8	30,49	25,59	31,47	36,01	46,47
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	33 291	38,9	16,42	x	x	x	23,06
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	41 145	38,4	20,51	17,68	20,25	25,07	29,42
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	43 636	38,0	21,92	18,04	19,00	25,62	31,21
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	41 570	37,2	21,44	17,64	23,19	25,62	30,29
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	44 806	38,5	22,20	18,51	19,00	25,76	31,73
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	40 087	38,1	20,28	x	x	x	28,47
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	42 796	35,6	23,25	x	x	x	32,85
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	59 841	40,2	28,38	23,20	26,87	32,68	41,51
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	59 359	40,7	27,86	23,20	26,87	32,68	40,75

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	61 408	38,7	30,08	x	x	x	44,09
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	53 052	39,9	25,47	x	x	x	35,89
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	40 322	39,4	19,65	13,81	19,13	21,96	27,29

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.2.4

Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	125 806	38,2	63,39	50,34	60,13	73,98	87,94
0113	Directeurs et directrices des achats	126 150	38,3	63,22	52,04	61,41	71,54	87,37
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	124 137	37,9	62,86	48,89	60,48	75,15	88,62
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	117 843	37,2	60,81	47,60	57,69	70,70	86,14
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	115 059	36,2	61,10	x	x	x	88,37
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	128 022	37,8	65,04	52,17	62,26	74,07	91,06
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	132 494	37,5	67,98	53,75	65,94	81,38	92,33
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	113 193	37,6	57,77	48,54	55,49	65,32	87,49
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	114 548	37,5	58,66	x	x	x	88,93
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	132 276	38,2	66,42	56,50	64,97	74,33	91,02
0211	Directeurs et directrices des services de génie	138 380	38,6	68,77	58,51	66,82	76,74	93,60
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	121 919	38,1	61,59	52,07	60,89	70,28	84,25
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	129 385	37,9	65,56	56,28	64,23	73,48	90,52
031	Directeurs et directrices des soins de santé	118 202	37,2	60,86	48,53	61,41	70,33	86,98
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	87 896	35,9	47,14	x	x	x	64,46
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	79 654	34,9	43,92	x	x	x	64,40
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	117 476	38,2	58,92	46,45	58,18	69,51	81,82
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	55 795	39,7	26,91	19,66	23,10	30,49	36,16
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	66 973	39,7	32,44	22,88	29,42	38,19	42,83
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	62 126	39,8	30,04	x	x	x	39,61
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	78 899	39,6	38,35	x	x	x	50,88
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	62 664	39,0	31,20	x	x	x	42,60
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	108 604	39,5	53,00	39,75	49,69	61,49	73,15
0711	Directeurs et directrices de la construction	129 461	38,9	64,15	54,85	62,28	71,04	85,43
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	103 816	39,6	50,44	38,31	47,34	58,77	70,35
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	119 870	39,1	58,84	44,89	55,86	68,59	81,90
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	147 218	38,3	73,43	x	x	x	105,78

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	81 433	37,5	41,76	x	x	x	57,82
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	79 118	37,3	40,81	32,50	39,29	47,68	57,80
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	77 030	37,7	39,33	x	x	x	54,98
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	82 168	37,1	42,58	34,47	40,95	49,35	60,82
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	75 609	37,3	39,01	x	x	x	55,04
217	Professionnels et professionnelles en informatique	87 441	37,7	44,56	37,46	44,16	51,17	61,50
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	95 089	37,6	48,56	x	x	x	66,61
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	81 227	37,8	41,19	34,53	41,02	47,20	56,32
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	74 014	36,2	39,18	x	x	x	55,66
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	116 368	36,9	60,45	x	x	x	85,55
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	72 098	36,8	37,35	25,08	34,20	45,63	52,57
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	67 851	38,0	34,25	27,16	32,75	39,70	47,93
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	71 334	38,3	35,60	x	x	x	49,57
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	66 968	37,4	34,34	x	x	x	50,08
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	65 504	38,0	33,27	x	x	x	46,01
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	67 519	38,5	33,69	27,53	32,27	38,52	47,27
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	66 090	37,4	33,97	x	x	x	49,17
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	68 402	39,2	33,52	x	x	x	46,55
122	Personnel administratif et de réglementation	62 483	38,4	31,19	25,09	29,58	35,42	43,85
1221	Agents et agentes d'administration	55 899	38,0	28,22	23,73	27,73	31,45	39,81
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	52 845	38,0	26,74	x	x	x	36,99
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	66 209	37,9	33,57	x	x	x	46,02
1225	Agents et agentes aux achats	71 141	39,0	35,04	27,99	33,54	40,26	49,31
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	54 120	37,1	28,09	22,66	27,35	32,95	39,20
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	53 178	37,2	27,44	22,29	26,50	31,84	38,29

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	65 560	37,6	33,45	x	x	x	46,86
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	51 123	37,5	26,16	22,34	25,56	29,99	36,04
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	58 598	36,7	30,74	25,02	29,46	35,33	44,04
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	52 088	37,6	26,60	22,83	25,96	29,57	36,53
221	Personnel technique des sciences physiques	60 110	38,4	30,07	24,79	29,00	34,78	42,40
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	58 818	38,3	29,54	24,64	28,67	34,03	41,80
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	67 704	39,2	33,20	25,91	33,08	37,36	45,82
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	65 051	38,8	32,17	24,87	30,94	38,08	43,67
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	68 717	39,4	33,39	26,37	32,29	38,43	46,60
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	61 933	37,5	31,71	23,64	29,40	37,55	43,07
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	72 050	39,4	35,10	28,38	34,26	40,15	47,42
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	74 848	38,7	37,09	x	x	x	52,37
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	96 025	40,6	45,63	x	x	x	62,47
228	Personnel technique en informatique	54 665	38,4	27,38	21,45	26,71	31,73	37,31
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	66 613	36,0	35,49	27,08	33,77	42,53	50,26
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	73 936	36,0	39,45	x	x	x	55,58
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	60 112	39,5	29,19	20,71	27,28	35,49	38,45
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	67 971	38,8	33,42	24,88	31,50	40,23	44,02
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	48 310	39,7	23,42	x	x	x	31,38
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	38 409	38,0	19,24	15,41	17,39	21,63	26,14
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	70 314	38,9	34,66	x	x	x	46,29
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	72 817	39,2	35,64	27,22	33,41	41,28	47,68

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	60 494	37,8	30,80	23,95	29,40	36,06	40,63
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	56 545	36,7	29,64	23,49	26,76	32,64	43,47
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	58 962	35,9	31,61	25,64	29,26	34,60	45,86
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	55 298	37,2	28,63	22,54	25,79	31,30	42,29
631	Superviseurs et superviseurs de services	53 004	38,8	26,28	18,76	26,23	31,74	36,37
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	62 990	37,9	31,90	26,43	31,36	36,51	46,83
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	43 383	39,1	21,26	15,93	19,90	24,40	28,71
6321	Chefs	53 990	39,6	26,17	20,93	25,38	29,95	35,40
6322	Cuisiniers et cuisinières	37 364	38,7	18,47	14,60	17,23	23,38	24,87
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	44 406	39,9	21,31	15,32	20,68	27,79	28,22
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	44 962	40,0	21,54	x	x	x	28,26
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	54 054	39,1	26,43	x	x	x	36,20
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	76 352	39,4	37,06	x	x	x	53,13
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	53 380	39,8	25,69	22,95	24,91	29,09	34,43
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	53 406	39,9	25,70	x	x	x	34,04
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	68 620	40,0	32,88	x	x	x	43,92
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	63 197	38,9	31,20	24,90	30,03	36,74	46,57
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	57 727	37,7	29,00	x	x	x	40,80
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	61 199	39,9	29,39	x	x	x	39,33
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	52 108	38,1	26,07	x	x	x	36,76
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	81 901	39,7	39,49	30,99	40,01	46,62	55,45
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	85 177	39,9	40,98	x	x	x	57,57
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	101 918	40,0	48,83	x	x	x	69,74

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaires horaires				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	61 281	39,9	29,42	24,68	28,52	32,50	40,54
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	62 553	39,9	30,00	x	x	x	41,60
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	54 337	39,7	26,27	x	x	x	35,55
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	52 286	39,7	25,30	22,89	24,89	27,21	33,74
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	52 714	39,6	25,52	23,31	25,20	27,45	34,04
7322	Débossseurs et débosseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	44 344	40,0	21,25	x	x	x	28,16
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	54 121	39,8	26,03	24,66	26,39	27,79	34,99
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	55 467	39,9	26,62	24,97	26,91	27,79	35,67
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	65 264	39,5	31,75	x	x	x	44,64
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	103 927	39,3	50,67	46,32	51,50	54,00	70,25
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	71 393	37,8	35,63	x	x	x	49,56
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	75 305	40,1	36,11	x	x	x	51,17
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	78 854	40,8	36,91	28,53	37,11	44,23	50,61
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	72 131	40,0	34,65	x	x	x	48,99
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	42 259	37,9	21,40	18,32	20,90	23,70	29,76
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	42 685	37,9	21,60	18,70	21,05	23,80	30,17
1414	Réceptionnistes	39 453	38,2	19,85	17,27	18,99	22,08	27,04
1415	Commis des services du personnel	43 152	36,5	22,65	x	x	x	30,91
142	Commis en bureautique et en éditique	39 106	38,0	19,92	x	x	x	27,10
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	44 701	37,6	22,82	19,71	22,53	25,29	32,39
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	43 304	38,1	21,85	18,63	21,28	24,29	29,68
1432	Commis à la paye	47 111	38,2	23,75	19,23	23,42	27,31	33,46
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	45 486	36,9	23,67	20,97	23,33	26,09	35,27
1435	Agents et agentes de recouvrement	45 409	38,3	22,73	20,64	22,40	24,45	32,07
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	38 311	36,8	19,83	x	x	x	27,02
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	38 285	36,8	19,82	x	x	x	27,01

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	37 771	37,7	19,26	17,51	19,07	20,89	27,39
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	37 230	37,6	19,03	17,48	18,87	20,59	27,07
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	44 133	39,0	21,66	16,42	20,88	25,27	29,36
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	40 042	38,8	19,65	15,07	18,39	23,38	26,77
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	40 820	39,8	19,68	14,81	19,64	22,47	26,35
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	54 575	39,0	26,87	22,04	25,77	30,79	36,57
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	43 389	38,7	21,46	17,56	20,10	24,26	29,10
1525	Répartiteurs et répartitrices	48 826	39,9	23,45	20,40	22,87	25,11	31,26
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	51 845	37,8	26,38	21,52	24,98	29,93	36,21
341	Personnel de soutien des services de santé	33 209	37,3	17,04	x	x	x	22,90
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	29 230	37,0	15,11	12,81	14,42	15,92	20,13
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	39 831	38,2	19,98	x	x	x	27,26
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	44 890	38,5	22,30	x	x	x	29,95
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	42 904	37,8	21,86	18,54	21,22	24,75	31,15
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	44 309	36,7	23,17	20,51	22,82	25,69	34,32
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	42 028	38,5	21,04	17,53	20,13	23,66	29,30
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	43 358	40,5	20,46	19,31	20,68	21,99	27,49
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	44 789	..	..	..	..	..	..
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	50 994	40,0	24,40	22,96	23,47	24,62	32,84
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	48 678	39,7	23,39	x	x	x	32,48
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	65 078	39,9	31,09	x	x	x	42,96
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	30 698	39,3	15,03	x	x	x	19,45
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	42 784	39,6	20,71	17,04	20,76	24,50	29,01
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	37 115	38,1	18,48	x	x	x	25,37
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	33 132	38,1	16,63	14,29	15,32	17,70	22,02
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	32 969	38,1	16,55	14,29	15,32	17,36	21,90

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	41 402	38,7	20,60	x	x	x	28,12
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	29 130	37,1	14,92	12,58	13,03	14,66	19,45
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	38 603	39,3	18,83	13,62	18,21	22,63	26,15
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	43 862	39,8	21,16	x	x	x	28,68
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	38 905	39,3	18,99	13,62	18,52	23,63	26,50
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	36 739	40,1	17,58	x	x	x	24,25
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	42 763	39,5	20,76	18,15	20,59	22,95	27,42
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	44 185	39,1	21,66	19,37	21,67	22,96	28,84
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	42 111	39,7	20,35	x	x	x	26,78
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	32 761	39,7	15,88	x	x	x	21,18
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	45 206	39,9	21,72	18,56	20,74	22,66	30,12

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.2.5

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	131 454	38,5	65,95	49,78	60,06	73,47	89,50
0113	Directeurs et directrices des achats	123 099	38,6	61,36	46,90	59,01	61,86	81,77
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	125 805	37,6	64,33	51,40	62,58	75,07	87,08
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	117 905	37,8	59,83	47,57	53,65	69,65	83,90
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	109 164	37,7	55,32	x	x	x	80,55
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	123 463	37,8	62,77	49,57	58,91	77,00	86,15
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	128 909	38,7	63,94	54,08	64,19	72,21	86,84
0211	Directeurs et directrices des services de génie	132 266	39,1	64,74	53,22	62,93	69,38	85,79
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	117 856	39,5	57,39	51,71	55,80	68,74	79,57
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	133 982	37,9	67,76	56,26	65,96	77,18	92,70
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	126 901	38,0	63,62	x	x	x	86,18
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	127 962	38,3	63,44	x	x	x	86,86
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	112 095	38,6	55,73	43,39	55,39	65,83	75,28
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	54 466	39,9	26,23	18,69	25,60	31,80	34,04
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	49 419	39,8	23,87	x	x	x	30,65
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	64 920	40,0	31,10	x	x	x	41,20
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	96 103	38,8	47,68	34,71	43,74	56,12	64,94
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	94 238	38,7	46,82	34,64	43,11	55,42	63,84
0731	Directeurs et directrices des transports	112 093	38,2	56,78	x	x	x	74,39
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	118 430	39,1	58,24	45,45	55,81	67,15	78,93
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	83 690	37,7	42,62	34,27	41,38	48,09	58,81
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	77 934	37,8	39,82	29,17	37,28	46,33	55,56
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	73 449	38,0	37,41	27,53	34,50	41,09	51,43
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	79 584	38,3	40,05	31,23	39,18	45,84	55,60
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	79 139	37,3	41,06	x	x	x	58,05

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaires horaires				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	76 037	38,4	37,91	31,96	35,52	41,54	51,48
2112	Chimistes	73 665	38,3	36,82	31,33	34,98	38,76	49,82
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	92 721	38,9	45,62	35,51	43,78	52,36	61,14
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	79 427	38,7	39,25	x	x	x	53,03
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	71 856	38,9	35,20	x	x	x	49,99
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	77 992	38,7	38,77	x	x	x	55,84
217	Professionnels et professionnelles en informatique	82 407	38,3	41,35	33,55	40,12	48,08	55,00
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	78 598	37,7	39,98	x	x	x	52,52
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	78 969	38,6	39,26	28,81	37,27	49,55	51,99
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	82 329	37,1	42,62	39,75	42,89	45,95	62,66
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	118 932	36,5	62,50	x	x	x	90,97
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	56 002	35,8	29,86	x	x	x	41,00
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	67 648	36,5	35,74	27,44	34,67	39,71	50,60
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	62 392	37,4	31,91	x	x	x	42,61
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	113 797	40,0	54,52	42,96	51,95	63,59	67,86
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	64 734	38,2	32,68	25,80	31,38	39,64	44,11
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	60 811	38,7	30,41	x	x	x	39,85
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	66 032	37,4	33,92	x	x	x	47,55
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	64 606	38,6	32,26	25,39	30,92	38,31	43,51
122	Personnel administratif et de réglementation	55 624	38,2	27,99	23,19	26,54	30,67	38,35
1221	Agents et agentes d'administration	51 878	37,9	26,38	22,56	25,38	29,68	37,03
1222	Adjoints et adjointes de direction	63 474	38,4	31,65	x	x	x	43,41
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	52 802	39,1	25,99	x	x	x	35,43
1225	Agents et agentes aux achats	60 189	38,5	30,04	24,60	27,37	33,28	40,47
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	54 017	36,0	28,92	x	x	x	39,78
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	49 657	36,3	26,29	20,43	23,68	30,86	35,80

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	50 694	36,7	26,61	x	x	x	36,85
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	50 465	36,8	26,42	x	x	x	36,56
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	58 351	37,7	29,71	23,58	28,16	35,06	42,80
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	52 297	38,3	26,28	21,59	24,76	29,17	35,64
221	Personnel technique des sciences physiques	55 236	38,1	27,82	x	x	x	38,91
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	53 166	38,0	26,91	x	x	x	37,55
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	82 582	39,5	39,86	x	x	x	56,20
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	57 625	38,0	29,06	24,59	27,35	32,47	38,17
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	56 726	38,9	27,95	x	x	x	37,19
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	62 002	38,4	30,81	x	x	x	43,95
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	76 685	38,6	38,14	x	x	x	52,37
228	Personnel technique en informatique	54 491	38,1	27,56	21,48	27,17	32,25	37,08
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	75 937	35,7	40,96	x	x	x	57,10
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	74 881	39,1	36,54	x	x	x	48,19
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	72 812	39,9	34,99	x	x	x	44,77
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	64 174	39,5	31,15	24,42	30,65	35,68	39,93
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	65 322	39,6	31,67	25,13	31,15	35,81	40,57
631	Superviseurs et superviseuses de services	46 361	39,4	22,70	16,64	22,44	28,01	30,23
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	56 513	38,9	27,96	23,02	27,88	30,79	37,77
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	55 487	39,5	26,89	22,40	25,42	30,44	38,01
6322	Cuisiniers et cuisinières	45 918	39,5	22,35	x	x	x	31,40
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	52 870	39,0	25,96	x	x	x	35,81
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	63 674	39,1	30,86	x	x	x	41,16

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	52 765	40,0	25,29	23,45	25,23	25,98	35,19
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	65 854	39,9	31,61	x	x	x	49,50
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	68 236	39,2	33,13	x	x	x	46,28
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	66 127	38,6	32,51	x	x	x	47,72
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	77 372	39,9	37,05	x	x	x	51,78
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	71 021	38,6	35,38	26,81	30,72	42,93	48,91
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	80 438	39,8	38,67	28,17	36,05	46,29	53,25
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	61 762	39,2	30,22	25,41	29,12	35,72	42,10
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	62 923	39,1	30,83	x	x	x	43,59
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	55 757	39,7	26,88	24,36	25,30	29,22	37,22
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	55 747	39,7	26,88	24,30	25,29	29,29	37,15
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	61 349	37,3	31,15	x	x	x	45,50
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	69 093	40,2	32,94	25,19	29,56	38,01	45,54
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	68 563	40,1	32,76	x	x	x	45,42
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	41 373	38,6	20,58	17,39	19,15	22,15	27,92
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	42 100	38,6	20,92	17,49	19,28	22,66	28,22
1414	Réceptionnistes	39 472	38,5	19,68	x	x	x	27,11
142	Commis en bureautique et en éditique	34 627	39,3	17,07	x	x	x	22,49
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	43 190	38,8	21,42	18,50	20,68	23,99	28,56
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	41 635	38,8	20,66	18,13	19,56	22,33	27,39
1432	Commis à la paye	47 181	36,7	24,56	x	x	x	34,78
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	44 214	37,6	22,54	x	x	x	33,42
1435	Agents et agentes de recouvrement	49 267	39,5	23,91	x	x	x	31,01
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	41 279	36,3	21,95	x	x	x	29,55

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaires horaires				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	38 451	36,8	20,11	x	x	x	27,48
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'heures	42 802	39,1	21,04	15,99	20,44	24,24	28,02
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	37 768	39,2	18,52	14,70	16,96	22,15	24,79
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	43 942	39,7	21,19	x	x	x	28,61
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	49 837	39,2	24,42	x	x	x	32,13
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	37 704	38,5	18,79	x	x	x	24,76
1525	Répartiteurs et répartitrices	48 258	40,0	23,12	x	x	x	30,69
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	51 769	37,3	26,73	x	x	x	35,95
341	Personnel de soutien des services de santé	41 811	36,2	22,13	x	x	x	33,66
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	52 009	38,7	25,89	x	x	x	36,06
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	47 773	40,2	22,67	x	x	x	31,84
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	43 044	38,5	21,52	18,66	20,64	23,61	29,71
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	42 912	39,1	21,10	18,40	20,37	23,32	28,50
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	33 783	37,3	17,38	x	x	x	22,60
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	42 091	40,6	19,77	18,93	19,99	20,77	26,13
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	46 236	..	..	..	..	..	..
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	62 779	40,0	30,10	x	x	x	41,95
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	66 187	39,9	31,62	x	x	x	44,64
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	45 493	39,9	21,85	x	x	x	31,11
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	31 032	36,9	15,99	x	x	x	21,21
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	45 328	38,3	22,58	18,78	24,66	25,62	32,25
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	44 227	39,9	21,25	x	x	x	29,09
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	45 632	39,0	22,38	18,51	21,07	25,32	31,88
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	36 101	39,6	17,46	x	x	x	24,27
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	36 200	39,7	17,48	x	x	x	24,32
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	47 631	39,1	23,30	21,19	22,37	23,99	32,18
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	49 337	39,4	23,93	x	x	x	32,88

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	45 651	38,7	22,58	x	x	x	31,34
8614	Manœuvres des mines	50 919	36,8	26,16	x	x	x	39,01
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	40 550	38,8	20,12	17,87	20,38	21,07	28,46

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.2.6

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
Gestion								
112	Directeurs et directrices des ressources humaines	124 438	38,1	62,78	50,27	60,49	73,96	87,55
0113	Directeurs et directrices des achats	126 765	38,2	63,60	53,29	61,46	72,99	88,52
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	123 689	38,0	62,46	47,78	59,81	75,49	89,04
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	117 837	37,1	60,91	47,62	57,88	70,70	86,38
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	116 325	35,8	62,34	48,58	59,21	72,88	90,15
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	106 718	37,1	55,16	43,91	51,78	63,20	79,49
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	128 897	37,7	65,47	54,10	62,83	73,55	92,01
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	132 769	38,2	66,78	57,08	65,13	74,98	91,65
0211	Directeurs et directrices des services de génie	138 957	38,6	69,16	58,88	67,51	77,95	94,35
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	123 406	37,5	63,13	52,06	61,80	70,68	86,08
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	128 723	37,9	65,24	56,27	63,82	73,00	90,20
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	122 459	38,2	61,43	x	x	x	83,73
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	123 417	38,2	61,86	x	x	x	84,26
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	119 459	38,1	60,10	47,47	58,91	71,26	84,28
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	54 950	39,9	26,38	19,79	23,06	29,80	35,79
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	73 418	39,6	35,64	25,86	34,65	41,84	47,44
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	68 177	39,8	32,97	24,03	29,97	37,62	43,97
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	87 584	39,3	42,85	x	x	x	57,00
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	110 653	39,6	53,88	40,89	50,11	62,63	74,48
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	105 778	39,8	51,19	38,74	48,47	59,56	71,66
0731	Directeurs et directrices des transports	110 081	39,1	54,09	x	x	x	73,76
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	117 697	39,0	57,61	43,50	59,87	65,98	77,93
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	120 176	39,1	58,97	44,66	55,77	68,70	82,53
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	119 156	39,1	58,41	44,56	55,71	67,03	81,63

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	81 311	37,4	41,77	33,15	40,41	49,21	57,97
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	79 488	37,1	41,16	33,24	39,71	47,95	58,58
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	78 271	37,5	40,16	32,43	38,75	46,99	56,50
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	82 335	36,9	42,85	35,01	40,99	49,54	61,53
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	74 872	37,2	38,66	30,74	37,42	45,51	54,65
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	73 945	38,0	37,40	28,91	36,07	44,29	50,50
2112	Chimistes	68 586	38,2	34,50	27,00	35,17	38,32	47,59
2113	Géoscientifiques et océanographes	82 626	37,6	42,12	30,46	42,77	50,50	54,81
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	81 960	37,6	41,82	x	x	x	57,18
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	86 626	38,4	43,34	33,39	41,30	50,78	58,31
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	95 036	39,0	46,72	39,39	45,71	52,85	67,06
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	80 199	37,5	40,91	x	x	x	54,74
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	85 070	37,6	43,40	x	x	x	61,94
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	87 369	35,3	47,53	x	x	x	67,74
217	Professionnels et professionnelles en informatique	87 975	37,6	44,96	38,12	44,44	51,40	62,43
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	100 064	37,6	51,16	x	x	x	70,98
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	81 353	37,5	41,47	35,65	41,33	46,86	57,15
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	73 122	36,5	38,31	x	x	x	55,79
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	114 978	36,7	59,90	x	x	x	84,97
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	84 299	37,3	43,39	x	x	x	61,86
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	86 615	38,3	43,40	x	x	x	61,69
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	72 096	37,3	37,21	29,31	37,47	45,97	52,75
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	75 216	38,5	37,30	x	x	x	52,69
5123	Journalistes	80 531	35,3	43,85	42,42	47,06	49,93	63,79
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	64 830	38,4	32,51	x	x	x	45,34

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaires horaires				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	93 457	38,7	46,11	40,04	46,11	51,95	63,09
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	93 876	38,7	46,29	40,35	46,15	52,16	63,19
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	67 821	38,6	33,76	27,82	32,36	38,06	47,85
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	67 188	38,2	33,83	26,38	33,83	40,31	46,95
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	66 186	37,3	34,05	28,82	32,50	38,03	49,53
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	68 914	39,4	33,58	26,82	31,96	37,62	47,09
122	Personnel administratif et de réglementation	64 236	38,3	32,14	26,23	30,73	36,37	45,76
1221	Agents et agentes d'administration	57 323	37,8	29,12	24,93	28,31	32,62	41,51
1222	Adjoints et adjointes de direction	72 704	38,1	36,67	x	x	x	53,19
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	53 501	37,9	27,17	x	x	x	37,94
1225	Agents et agentes aux achats	73 963	39,0	36,40	29,87	34,53	41,17	51,97
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	54 310	37,2	28,04	23,25	27,50	32,14	39,70
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	54 301	37,3	28,02	23,24	27,46	32,12	39,66
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	69 012	37,8	35,05	x	x	x	50,43
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	56 853	37,9	28,71	x	x	x	41,51
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	58 792	36,4	31,15	25,88	30,18	35,11	44,91
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	53 261	37,4	27,37	23,53	26,67	30,79	38,24
221	Personnel technique des sciences physiques	64 754	38,4	32,39	28,79	33,60	34,28	46,61
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	64 104	38,3	32,20	29,00	33,60	33,71	46,56
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	68 743	39,4	33,57	25,55	32,16	41,56	46,94
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	66 696	38,9	32,95	25,48	32,03	39,09	45,25
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	77 013	39,5	37,36	30,56	37,32	44,16	54,87
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	63 997	37,4	32,87	x	x	x	45,44
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	72 414	39,4	35,30	x	x	x	48,67

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	74 757	38,7	37,10	28,84	36,40	45,25	52,96
228	Personnel technique en informatique	56 204	38,2	28,30	22,56	27,68	32,98	39,77
323	Personnel technique en soins de santé	55 539	37,7	28,35	x	x	x	41,66
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	58 798	36,0	31,21	x	x	x	45,33
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	57 884	39,3	28,35	x	x	x	37,82
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	64 059	38,3	31,91	23,63	29,63	38,45	42,78
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	40 162	39,7	19,48	x	x	x	x
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	46 081	38,1	23,31	x	x	x	32,46
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	38 224	38,3	19,00	15,48	17,30	21,25	26,06
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	76 117	38,3	38,05	28,98	36,33	45,70	53,03
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	81 355	38,7	40,31	x	x	x	56,86
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	62 491	37,3	32,18	25,24	30,60	37,72	42,84
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	56 766	36,7	29,81	23,46	27,30	32,73	43,87
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	60 877	35,4	33,06	26,37	31,04	36,43	48,09
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	55 137	37,2	28,53	22,79	25,83	30,90	42,30
631	Superviseurs et superviseuses de services	54 979	38,8	27,26	20,77	27,92	31,95	38,11
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	64 234	37,7	32,68	27,84	32,48	37,10	48,67
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	42 958	38,8	21,25	15,92	19,25	24,95	28,98
6321	Chefs	54 199	39,1	26,64	21,02	26,52	33,45	36,54
6322	Cuisiniers et cuisinières	38 512	38,7	19,11	x	x	x	25,97
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	41 148	39,7	19,81	16,09	18,00	21,45	26,72
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	39 987	39,7	19,26	17,33	18,00	20,06	26,02
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	65 378	39,5	31,65	x	x	x	46,67

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaires horaires				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	78 094	39,4	38,00	x	x	x	55,00
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	60 274	39,7	29,15	24,71	27,56	32,60	41,67
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	61 497	39,5	29,93	23,40	29,46	38,10	42,64
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	66 135	39,0	32,51	x	x	x	47,89
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	65 721	39,1	32,07	x	x	x	44,08
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	64 064	39,7	31,01	x	x	x	44,90
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	77 328	37,4	39,82	x	x	x	61,47
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	61 310	39,7	29,63	x	x	x	43,86
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	83 797	40,0	40,13	33,17	40,27	46,65	56,61
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	85 660	39,9	41,22	34,16	42,66	47,44	58,42
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	72 632	40,0	34,87	28,04	33,96	41,49	51,29
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	69 605	40,0	33,42	26,97	31,12	41,49	49,03
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	54 843	39,6	26,57	24,97	27,57	28,58	36,15
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	55 641	39,6	26,93	24,97	27,79	28,58	36,59
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	65 609	40,6	31,17	x	x	x	45,30
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	101 631	39,5	49,34	44,80	50,87	53,00	68,20
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	75 306	40,1	36,15	28,18	34,89	41,95	51,69
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	76 923	40,9	35,82	26,07	36,19	43,85	49,33
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	90 220	39,8	43,53	38,98	44,96	45,30	68,52
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	67 406	39,8	32,49	x	x	x	46,62

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$ /h				
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	44 752	37,5	22,91	19,40	21,99	25,54	32,57
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	45 371	37,5	23,21	19,83	22,25	25,88	33,15
1414	Réceptionnistes	40 025	37,8	20,37	16,88	19,62	23,23	28,08
142	Commis en bureautique et en éditique	44 572	37,3	23,09	x	x	x	32,62
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	46 157	37,1	23,91	20,53	23,41	26,73	34,76
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	45 715	37,4	23,51	20,17	22,99	26,10	33,02
1432	Commis à la paye	48 477	38,1	24,51	x	x	x	34,75
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	45 906	36,7	23,99	21,16	23,62	26,73	35,81
1435	Agents et agentes de recouvrement	46 651	37,0	24,29	20,51	23,24	27,53	35,98
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	42 763	36,7	22,23	x	x	x	31,50
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	39 935	36,8	20,67	x	x	x	28,83
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	41 919	37,3	21,65	x	x	x	31,66
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	41 564	37,2	21,53	x	x	x	31,54
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	49 613	39,0	24,35	18,50	23,19	29,62	34,72
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	45 134	38,9	22,13	16,37	21,17	27,60	31,32
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	51 574	39,7	24,96	x	x	x	35,98
1523	Coordonneurs et coordonnatrices de la logistique de la production	61 637	38,5	30,77	25,74	30,89	34,74	45,07
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	46 329	38,8	22,85	x	x	x	31,94
1525	Répartiteurs et répartitrices	53 977	39,0	26,68	x	x	x	37,75
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	59 396	38,6	29,42	x	x	x	42,33
341	Personnel de soutien des services de santé	36 145	36,2	19,11	x	x	x	27,76
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	30 533	37,2	15,65	12,97	14,98	17,28	21,09
651	Personnel des services des aliments et des boissons	31 132	35,9	16,51	12,78	17,18	19,02	22,37
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	45 193	39,1	22,12	x	x	x	30,45
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	43 901	38,5	21,76	x	x	x	29,28
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	45 685	37,4	23,51	19,53	22,89	27,15	34,41
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	44 470	36,5	23,43	20,51	23,00	25,99	34,73
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	46 385	38,0	23,56	18,68	22,71	27,86	34,24
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	72 899	37,6	37,62	x	x	x	56,79
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	48 097	40,0	23,09	18,76	23,58	27,15	33,47

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaires horaires				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
7452	Manutentionnaires	47 929	40,0	23,01	18,74	23,48	26,84	33,30
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	48 252	40,5	22,86	20,14	22,10	24,70	32,21
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	47 361	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	54 199	39,8	26,03	x	x	x	40,00
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	69 843	40,3	33,21	x	x	x	47,19
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	69 850	40,3	33,22	x	x	x	47,18
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	57 130	40,2	27,23	x	x	x	40,08
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	45 487	39,9	21,89	x	x	x	30,31
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	47 825	40,1	23,01	x	x	x	31,87
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	56 981	39,8	27,45	20,87	25,94	36,14	40,75
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	63 364	39,9	30,41	26,65	29,91	36,01	45,92
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	35 646	38,5	17,67	x	x	x	24,49
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	32 769	38,6	16,26	14,12	15,32	17,35	22,05
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	32 618	38,6	16,18	14,11	15,32	17,30	21,93
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	44 801	37,6	22,87	x	x	x	32,98
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	33 841	38,0	16,96	x	x	x	23,08
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	42 024	37,6	21,46	x	x	x	29,97
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	41 360	38,4	20,65	16,94	18,98	25,06	29,07
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	37 842	37,3	19,58	15,93	18,56	25,06	26,99
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	42 461	38,7	20,98	17,27	18,98	25,15	29,70
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	42 857	37,8	21,88	x	x	x	30,62
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	42 516	37,0	22,46	x	x	x	30,91
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	43 192	38,7	21,31	x	x	x	30,34

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	53 343	40,0	25,44	20,80	23,20	27,91	35,97
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	56 641	40,4	26,73	x	x	x	38,63
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	48 746	39,5	23,64	x	x	x	32,25
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	41 810	39,7	20,24	14,57	20,20	22,35	28,03

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.2.7

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	130 737	38,6	65,24	48,71	63,46	76,26	91,81
0113	Directeurs et directrices des achats	133 036	38,8	65,83	54,85	63,52	74,06	92,03
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	144 361	38,6	71,63	59,95	71,31	81,46	101,40
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	133 177	38,5	66,43	53,33	62,98	75,83	92,15
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	135 828	38,7	67,33	54,17	63,28	76,69	93,33
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	129 610	36,7	67,65	x	x	x	94,33
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	131 359	38,8	65,05	55,05	64,56	74,57	91,21
0211	Directeurs et directrices des services de génie	135 124	39,0	66,46	55,82	65,72	75,53	93,96
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	114 300	38,4	57,32	45,26	56,05	66,08	78,34
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	136 435	38,4	68,03	58,26	67,63	76,91	95,16
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	127 655	38,6	63,39	52,55	61,64	73,25	87,72
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	113 208	39,7	54,63	x	x	x	72,22
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	110 128	39,2	54,00	42,96	49,68	60,34	75,31
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	109 288	39,0	53,76	41,74	48,42	60,54	75,18
0731	Directeurs et directrices des transports	104 820	39,5	51,01	40,46	43,96	59,51	69,68
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	122 103	39,3	59,67	47,35	56,79	67,88	82,74
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	122 121	39,3	59,67	47,34	56,85	67,88	82,75
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	85 680	37,6	43,86	34,15	42,85	51,89	62,29
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	81 676	38,2	41,06	31,78	39,23	49,03	57,79
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	78 684	38,5	39,26	31,38	37,30	45,66	55,18
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	90 388	37,9	45,74	36,07	45,43	53,72	65,36
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	73 470	38,4	36,85	27,64	35,14	44,87	50,94
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	70 725	38,7	35,22	x	x	x	48,41
2112	Chimistes	69 231	38,7	34,43	x	x	x	47,13
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	88 466	38,0	44,58	37,30	40,67	50,26	62,83
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	86 152	39,0	42,41	33,90	41,10	48,93	58,53

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	96 670	39,5	46,88	38,86	45,46	53,26	67,39
217	Professionnels et professionnelles en informatique	89 207	38,4	44,57	36,42	43,89	51,43	62,03
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	90 855	38,3	45,37	36,15	44,54	52,79	61,58
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	79 883	38,4	39,95	31,80	39,02	46,57	54,49
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	76 766	39,1	37,89	x	x	x	57,03
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	65 342	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	121 992	38,2	61,14	51,43	62,13	70,15	86,20
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	87 888	39,1	43,26	33,08	41,59	49,32	62,67
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	85 513	39,0	42,13	x	x	x	62,79
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	75 327	38,8	37,12	31,23	36,98	41,82	52,38
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	74 863	38,6	37,02	30,96	36,98	41,94	52,24
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	80 675	39,4	39,43	x	x	x	55,21
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	69 711	39,1	34,24	27,40	33,05	40,41	48,23
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	59 351	38,2	29,83	x	x	x	42,12
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	68 940	37,4	35,46	30,90	33,81	39,61	49,26
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	70 013	39,4	34,15	26,72	32,55	40,55	48,21
122	Personnel administratif et de réglementation	68 805	39,1	33,73	27,12	32,58	38,84	47,95
1221	Agents et agentes d'administration	58 449	38,7	28,94	23,37	27,92	32,19	40,69
1222	Adjoints et adjointes de direction	73 360	39,2	36,01	32,04	34,61	39,77	51,68
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	54 445	38,5	27,28	21,47	27,01	30,12	38,20
1225	Agents et agentes aux achats	72 795	39,3	35,54	29,27	34,13	40,46	50,71
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	54 870	38,2	27,69	21,33	26,03	32,88	39,39
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	54 967	38,2	27,72	21,27	26,49	32,94	39,45
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	58 003	38,4	28,86	x	x	x	42,14
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	55 005	38,0	27,80	24,27	26,55	30,39	39,24

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	54 574	38,0	27,60	24,21	26,54	30,11	38,91
221	Personnel technique des sciences physiques	61 435	38,5	30,66	26,03	31,11	33,60	43,93
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	61 096	38,4	30,54	26,28	31,61	33,60	43,74
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	65 174	39,5	31,96	x	x	x	46,00
222	Personnel technique des sciences de la vie	61 536	39,9	29,57	29,13	30,61	31,84	41,32
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	71 071	38,9	34,98	27,39	34,74	41,57	49,71
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	75 308	39,6	36,40	29,51	35,82	44,16	53,15
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	64 366	37,5	32,94	25,58	32,03	38,62	45,93
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	76 123	39,2	37,31	29,87	38,10	41,17	54,58
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	77 054	39,2	37,86	29,11	36,75	45,51	54,34
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	119 333	39,9	57,31	x	x	x	80,62
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	126 264	39,9	60,65	x	x	x	85,43
228	Personnel technique en informatique	62 712	38,5	31,34	26,29	29,96	35,07	44,10
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	79 370	37,9	40,24	33,80	39,83	45,60	56,34
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	79 839	37,9	40,42	x	x	x	56,01
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	70 047	39,6	33,55	x	x	x	46,19
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	82 254	38,8	40,61	29,89	39,45	50,18	56,32
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	83 091	38,9	40,94	30,08	39,51	50,34	56,89
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	67 888	37,7	34,85	27,58	33,20	37,10	46,40
631	Superviseurs et superviseuses de services	68 710	39,0	33,91	28,04	32,21	38,11	46,86
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	69 210	38,6	34,47	28,05	32,12	42,04	47,53
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	75 906	39,9	36,44	30,50	33,64	41,82	52,22
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	60 063	39,7	29,05	25,50	27,53	31,47	41,94
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	65 728	39,4	32,09	26,28	31,13	39,45	47,07

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7232	Outils-ajusteurs et outils-ajusteuses	73 576	39,9	35,38	...	...	...	54,36
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	63 242	39,6	30,66	26,03	27,53	32,97	44,54
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	63 675	39,7	30,85	26,03	27,53	33,94	44,87
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	72 544	39,3	35,51	x	x	x	53,18
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	60 388	39,8	29,08	...	...	...	43,36
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	83 198	38,9	41,02	35,22	41,65	46,63	59,42
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	83 936	39,7	40,59	33,89	40,68	46,63	58,60
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	68 915	39,9	33,15	26,86	32,23	39,15	49,51
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	66 717	39,9	32,11	26,09	29,79	35,79	47,39
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	61 653	40,2	29,38	x	x	x	41,56
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	68 896	39,6	33,31	29,42	31,04	33,09	51,50
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	68 736	39,6	33,25	29,42	31,26	33,07	51,42
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	55 064	39,7	26,62	24,90	27,53	28,58	36,28
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	55 042	39,7	26,62	24,89	27,53	28,58	36,24
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	52 160	41,3	24,38	x	x	x	36,17
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	57 877	37,6	29,62	25,12	31,05	34,31	42,80
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	53 541	42,0	24,48	x	x	x	33,49
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	73 693	40,1	35,33	27,77	34,60	39,34	50,40
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	80 861	40,9	37,72	31,45	38,58	44,95	52,66
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	91 382	40,0	43,76	42,30	44,96	45,30	70,24
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	66 027	39,9	31,80	x	x	x	45,55

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	48 346	38,7	24,03	20,20	22,86	26,39	33,38
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	49 655	38,7	24,66	20,88	23,76	26,86	34,37
1414	Réceptionnistes	40 740	38,8	20,13	x	x	x	27,34
142	Commis en bureautique et en éditique	50 483	36,9	26,39	x	x	x	38,28
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	48 653	37,4	25,02	21,89	24,38	27,28	35,26
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	47 342	37,5	24,32	21,45	23,87	26,44	34,27
1432	Commis à la paye	54 456	36,8	28,55	24,03	27,17	33,27	41,27
1435	Agents et agentes de recouvrement	50 107	38,1	25,20	23,03	24,45	26,39	34,62
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	42 469	38,1	21,46	x	x	x	30,84
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	52 506	39,3	25,63	21,01	24,74	30,33	36,82
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	47 858	39,3	23,38	18,80	21,81	27,01	33,24
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	56 976	39,7	27,52	22,87	27,33	31,72	41,12
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	57 605	38,7	28,59	23,43	28,22	33,02	40,42
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	51 822	39,6	25,08	20,76	23,74	29,02	35,35
1525	Répartiteurs et répartitrices	51 310	39,9	24,62	x	x	x	33,56
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	54 145	39,1	26,57	x	x	x	36,86
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	50 897	41,0	23,75	19,08	22,03	26,00	33,54
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	48 010	38,3	24,14	20,26	23,20	26,89	33,04
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	47 898	39,9	22,99	18,73	22,96	26,99	33,67
7452	Manutentionnaires	47 732	39,9	22,91	18,72	22,96	26,99	33,54
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	52 494	40,1	25,13	20,97	23,81	27,52	36,01
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	51 527	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	61 142	39,4	29,61	x	x	x	45,02
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	52 099	40,5	24,64	x	x	x	34,56
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	51 848	40,5	24,54	x	x	x	34,34
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	63 674	40,3	30,32	24,47	27,37	37,05	46,99
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	43 361	39,9	20,87	x	x	x	28,86

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	47 802	40,1	23,00	x	x	x	31,86
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	48 043	39,5	23,27	20,82	21,96	26,46	33,23
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	54 131	39,7	26,11	18,60	24,95	36,01	38,46
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	60 181	39,8	28,98	23,87	27,53	36,01	43,37
Formation en cours d'emploi								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	51 061	39,7	24,66	19,33	24,31	31,32	35,72
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	46 224	39,9	22,21	x	x	x	32,78
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	43 956	39,4	21,39	x	x	x	30,00
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	52 303	39,7	25,26	x	x	x	36,59
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	50 488	39,9	24,24	21,62	23,20	26,87	35,46
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	51 144	39,9	24,53	...	...	...	36,41
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	48 663	39,8	23,46	x	x	x	32,88
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	42 292	39,5	20,54	15,31	20,60	22,35	28,64

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.2.8

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h	\$/h				
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 160	114 708	35,4	62,04	53,91	60,67	67,92	94,05
0113	Directeurs et directrices des achats	590	114 827	36,0	61,23	56,01	58,41	66,43	93,65
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 330	116 757	35,8	62,66	54,88	59,18	69,78	95,11
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	690	130 986	36,0	70,00	57,78	67,28	78,10	104,63
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	10	141 579	36,3	74,63	x	x	x	113,83
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	480	122 901	36,2	65,40	57,55	61,08	71,07	98,25
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	70	139 120	36,8	72,50	67,28	69,97	75,72	107,70
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	80	101 414	37,2	52,42	48,42	50,47	52,42	76,11
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	10	122 433	35,4	66,28	x	x	x	100,82
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	3 160	123 814	36,0	66,06	59,20	65,73	72,30	100,63
0211	Directeurs et directrices des services de génie	1 210	129 399	35,6	69,75	64,24	68,53	76,62	105,05
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	390	126 260	36,1	67,03	61,33	66,20	72,01	104,60
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	1 560	118 851	36,2	62,94	56,96	60,53	67,70	96,22
031	Directeurs et directrices des soins de santé	2 680	99 723	35,0	54,59	49,58	50,34	58,23	84,38
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 240	107 199	35,0	58,69	x	x	x	88,11
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	3 880	101 239	35,0	55,43	51,45	55,62	59,94	83,78
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	410	124 427	35,1	67,93	x	x	x	103,71
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	660	125 957	38,0	64,31	x	x	x	101,72
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	310	113 988	39,5	55,74	x	x	x	89,56
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	530	115 706	36,0	61,77	54,05	61,34	68,61	94,12
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	120	119 469	35,9	63,71	x	x	x	93,09

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	70	117 539	35,9	62,84	52,87	62,38	67,61	92,70
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	30	95 761	36,0	50,82	39,15	50,07	60,58	74,96
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	10	107 083	36,9	55,49	x	x	x	82,18
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	20	88 815	35,5	47,96	x	x	x	70,39
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	910	101 400	35,8	54,18	43,28	48,41	64,16	84,04
0711	Directeurs et directrices de la construction	140	122 361	36,5	64,49	57,09	61,81	73,21	100,79
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	770	97 669	35,7	52,35	42,23	48,35	60,76	80,97
0731	Directeurs et directrices des transports	300	122 461	36,2	64,86	57,33	66,41	68,53	97,10
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	140	127 342	36,3	67,56	58,48	67,28	75,72	105,09
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	140	127 342	36,3	67,56	x	x	x	105,09
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	4 270	87 956	35,4	47,59	40,32	46,40	55,31	71,38
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	13 580	85 808	35,8	45,87	40,92	46,27	51,52	69,92
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	4 990	85 838	35,9	45,85	40,42	45,08	51,33	70,23
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	5 050	88 803	35,9	47,38	43,63	46,59	51,79	72,23
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	3 530	81 480	35,7	43,75	38,64	44,80	49,27	66,15
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	2 080	98 058	36,3	51,78	44,35	50,79	60,34	79,04
2112	Chimistes	340	90 930	35,4	49,19	43,85	46,16	54,41	73,52
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	1 420	86 454	35,7	46,25	38,49	45,49	52,30	69,79
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	960	89 261	36,0	47,29	37,35	45,46	55,39	72,22
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	330	82 634	35,0	45,19	x	x	x	66,26
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	4 480	100 021	35,2	54,53	49,17	54,06	62,91	82,10
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	1 560	113 544	37,0	58,73	x	x	x	90,36

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 060	95 314	35,2	51,90	47,53	52,06	57,08	79,24
2151	Architectes	330	98 419	35,5	53,10	x	x	x	80,09
2152	Architectes paysagistes	70	96 767	34,9	53,15	x	x	x	81,60
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	490	93 580	34,9	51,47	47,91	52,51	57,08	79,39
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	160	93 626	35,7	50,18	x	x	x	76,05
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	180	89 981	35,1	49,12	44,00	49,40	56,64	72,80
217	Professionnels et professionnelles en informatique	15 270	84 448	35,5	45,58	41,83	44,06	50,30	68,42
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	280	101 508	35,0	55,62	51,00	55,31	57,08	84,22
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	3 580	85 776	37,2	44,18	39,42	44,06	49,77	69,54
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	31 330	76 273	36,2	40,45	37,40	38,91	45,22	60,80
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	8 230	130 987	36,0	69,71	58,87	70,48	79,10	102,71
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	9 920	85 622	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 930	116 231	35,7	62,36	51,43	62,61	72,00	92,57
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	13 280	76 821	35,1	41,89	x	x	x	61,96
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	22 140	85 178	35,7	45,63	40,27	45,22	50,86	68,58
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	670	104 138	36,4	54,88	54,42	54,45	60,15	84,75
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 230	83 844	35,4	45,42	x	x	x	68,82
5113	Archivistes	230	86 299	35,8	46,25	x	x	x	72,02
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	1 060	82 361	36,9	42,65	38,81	42,56	46,51	66,12
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	30	79 739	35,1	43,55	40,13	43,84	46,82	69,46
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	140	83 806	36,6	43,80	40,03	43,40	49,89	66,92

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	630	83 093	36,9	43,06	42,06	42,60	50,13	67,35
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	260	91 494	38,2	45,91	44,12	45,18	48,13	69,29
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	260	91 510	38,2	45,90	44,05	45,18	48,14	69,29
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	3 550	58 535	37,1	30,12	25,44	27,16	35,49	45,47
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	1 530	47 620	35,0	26,06	x	x	x	39,82
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	170	66 807	34,8	36,83	x	x	x	57,16
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	40	72 041	35,0	39,44	x	x	x	62,23
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	280	81 823	37,3	42,31	35,96	42,35	47,15	66,23
122	Personnel administratif et de réglementation	33 100	62 219	35,9	33,15	29,07	31,08	35,60	50,96
1221	Agents et agentes d'administration	18 440	58 420	35,8	31,20	29,07	29,74	33,22	48,12
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 500	69 416	35,0	37,98	32,22	40,27	43,74	55,80
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	530	65 037	35,1	35,53	33,15	34,97	38,43	56,23
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	250	91 638	35,2	49,87	47,89	50,30	57,08	75,58
1225	Agents et agentes aux achats	2 370	78 849	36,5	41,32	33,91	41,63	47,77	64,54
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	63 998	35,2	34,93	30,51	34,97	39,12	53,86
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	16 960	46 987	34,9	25,82	23,22	24,22	26,47	39,54
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	14 290	47 551	34,9	26,14	23,22	25,00	27,53	40,01
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	560	50 107	34,7	27,73	25,55	26,26	29,71	43,29
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 120	53 675	34,9	29,49	28,38	29,07	31,12	44,86
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 090	53 595	34,9	29,44	28,38	29,07	31,12	44,78

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	10	59 296	34,6	32,93	x	x	x	49,02
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	1 530	67 232	34,6	37,29	33,21	35,71	40,13	59,03
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	1 000	63 333	34,7	35,04	31,97	35,41	36,77	55,69
221	Personnel technique des sciences physiques	430	63 961	35,1	34,92	x	x	x	53,99
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	410	64 152	35,1	35,01	x	x	x	54,16
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	20	60 412	34,9	33,19	x	x	x	50,91
222	Personnel technique des sciences de la vie	2 010	62 677	36,6	32,79	28,83	30,93	35,53	51,16
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	400	57 456	35,8	30,72	28,58	29,88	34,68	47,52
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	4 380	69 665	35,8	37,26	28,76	37,05	44,97	57,93
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	3 700	78 882	36,4	41,83	x	x	x	64,73
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	860	69 079	34,9	37,97	34,31	39,34	39,89	61,57
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	2 080	73 104	35,7	39,07	32,47	38,58	45,36	61,49
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	940	67 314	35,6	36,13	28,74	32,47	40,29	55,60
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	590	86 697	39,1	42,60	x	x	x	66,26
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	130	98 244	36,2	51,54	37,25	55,18	65,62	78,81
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	220	89 759	39,4	43,56	x	x	x	69,93
228	Personnel technique en informatique	4 690	58 084	35,1	31,71	30,45	30,72	33,61	48,11
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 380	46 778	36,0	24,96	x	x	x	38,31
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	19 510	56 790	36,1	30,08	25,78	31,65	33,61	45,00
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	1 080	57 851	35,6	31,10	27,56	28,48	35,61	48,12

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h	\$/h				
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	12 880	88 892	38,3	44,95	x	x	x	70,68
4312	Pompiers et pompières	4 630	81 668	41,5	37,69	x	x	x	59,82
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 760	57 460	35,0	31,49	x	x	x	48,52
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 740	57 520	35,0	31,55	x	x	x	48,63
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	1 060	64 381	37,6	32,73	28,32	33,69	34,97	50,88
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	520	65 095	36,1	34,47	28,52	32,87	40,45	53,17
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	780	55 839	35,0	30,59	27,76	29,63	32,57	46,73
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	750	54 983	35,0	30,08	27,76	29,63	31,09	46,05
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	83 525	35,0	45,78	...	...	...	68,38
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	80 808	34,9	44,32	x	x	x	66,21
631	Superviseurs et superviseuses de services	820	79 404	38,5	39,58	35,94	40,48	40,89	60,13
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	100	77 702	36,9	40,58	36,45	39,54	44,63	63,11
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	1 280	51 060	38,5	25,38	...	...	...	38,92
6322	Cuisiniers et cuisinières	1 140	49 800	38,6	24,71	...	...	...	37,93
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	50	51 171	38,9	25,17	x	x	x	39,76
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	1 430	88 046	37,7	44,88	43,08	44,16	46,28	72,50
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	430	66 039	38,6	32,80	30,59	33,91	35,30	52,69
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	130	64 131	38,9	31,65	x	x	x	48,69
7232	Outilleurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	90	67 518	37,5	34,49	x	x	x	57,70

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	2 820	70 993	37,8	36,12	31,68	36,72	41,71	57,76
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	860	59 137	38,6	29,40	24,76	26,83	34,06	46,34
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	450	72 014	39,3	35,18	33,87	35,94	36,29	52,99
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	710	57 584	38,6	28,61	x	x	x	45,13
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	630	57 880	38,8	28,62	x	x	x	45,81
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	80	64 998	39,2	31,81	x	x	x	50,33
729	Autre personnel des métiers de la construction	280	53 595	38,6	26,62	x	x	x	42,63
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	270	53 484	38,6	26,55	x	x	x	42,50
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	1 580	81 649	38,8	40,39	37,17	41,66	45,89	63,76
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	370	92 679	38,8	45,95	42,30	45,75	48,49	73,17
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	690	71 398	38,4	35,68	x	x	x	56,54
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	450	88 839	39,3	43,35	40,86	44,17	45,89	67,71
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	1 520	66 401	39,0	32,64	29,87	33,06	35,97	50,18
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	580	60 878	38,3	30,49	x	x	x	47,28
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	400	68 370	39,8	32,92	30,35	32,61	36,29	50,41
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	2 010	67 955	38,6	33,70	32,69	34,66	35,22	53,37
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	1 780	67 878	38,7	33,64	32,96	34,66	35,22	53,25
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	230	68 551	38,4	34,17	x	x	x	54,29
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	370	67 886	39,6	32,89	28,02	35,22	35,46	49,82
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	330	69 360	39,4	33,69	32,47	35,22	35,92	51,02

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	160	46 412	36,5	24,25	x	x	x	37,22
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	100	42 208	35,3	22,90	x	x	x	34,47
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	60	53 358	38,6	26,50	x	x	x	41,42
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	140	93 817	39,2	45,94	42,66	45,67	48,70	73,53
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 070	76 023	38,1	38,38	x	x	x	62,06
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	19 210	45 130	35,3	24,46	21,21	23,22	26,98	37,86
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	18 690	45 076	35,3	24,41	21,21	23,22	26,59	37,79
1414	Réceptionnistes	310	42 138	34,8	23,21	x	x	x	35,90
1415	Commis des services du personnel	..	55 948	34,8	30,87	27,43	30,08	33,37	48,74
142	Commis en bureautique et en éditique	650	45 100	35,0	24,66	23,21	23,25	26,46	37,81
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	1 570	52 378	34,7	28,95	24,03	28,03	33,01	45,03
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	1 170	50 669	34,9	27,87	24,03	26,28	31,26	42,96
1432	Commis à la paye	130	59 128	34,7	32,72	30,23	33,46	35,01	51,45
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	90	47 380	34,9	26,05	x	x	x	39,27
1435	Agents et agentes de recouvrement	170	61 470	33,8	35,00	x	x	x	58,31
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	810	47 280	34,5	26,31	24,20	25,44	28,28	42,47
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	720	46 164	34,5	25,72	x	x	x	41,50
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	60	56 372	34,6	31,24	x	x	x	50,82
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	20	58 284	35,2	31,85	x	x	x	50,42
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	20	51 574	37,4	26,37	x	x	x	42,98
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	4 200	53 776	36,9	27,83	21,87	28,09	32,89	43,69
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	460	56 766	38,6	28,22	...	...	...	43,61
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	2 210	47 511	36,4	24,93	...	...	...	38,99
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	70	58 247	36,3	30,79	x	x	x	47,67

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h	\$/h				
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	130	56 223	35,5	30,36	27,56	31,11	33,25	48,65
1525	Répartiteurs et répartitrices	950	61 154	37,0	31,71	27,27	32,89	34,85	50,63
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	380	66 570	38,4	33,11	28,34	34,52	35,57	50,79
341	Personnel de soutien des services de santé	14 450	41 305	36,2	21,84	...	...	...	34,29
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	4 060	39 663	35,0	21,72	...	...	...	33,36
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	590	65 223	39,9	31,34	...	...	...	48,67
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	2 010	49 723	37,1	25,25	x	x	x	38,40
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	2 570	53 730	34,9	29,58	26,09	26,85	34,97	47,02
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	2 550	53 734	34,9	29,58	26,09	26,76	34,97	47,04
656	Autre personnel des services personnels	110	50 270	36,3	26,49	24,39	26,27	30,59	43,47
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 360	44 868	38,7	22,25	x	x	x	34,19
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	8 980	62 000	39,8	29,84	28,70	30,88	32,28	46,86
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	560	55 988	..	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	50	46 611	38,8	23,01	x	x	x	35,69
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	2 650	57 688	38,2	28,96	28,29	29,50	30,63	49,24
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	1 740	54 789	37,4	28,10	26,89	29,50	30,59	48,72
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	53 989	40,1	25,84	x	x	x	40,36
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	200	65 636	37,8	33,21	29,55	34,87	35,30	54,82
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	110	46 489	36,0	24,70	21,52	23,65	26,89	38,54
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	100	44 604	35,6	23,97	21,21	23,63	25,74	36,67

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h	\$/h				
Formation en cours d'emploi									
6611	Caissiers et caissières	1 190	52 357	37,9	26,48	...	...	...	40,22
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	2 700	40 430	38,7	20,02	...	...	...	31,09
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	610	51 892	39,5	25,23	23,22	26,89	28,89	39,04
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	10 040	42 667	38,7	21,14	19,37	19,69	21,44	32,58
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	4 640	43 882	38,6	21,80	...	...	...	33,38
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	730	39 937	38,5	19,88	...	...	...	30,90
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	140	37 894	37,5	19,39	x	x	x	30,18
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	1 330	52 917	38,7	26,23	...	...	...	40,23
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	1 020	50 113	38,9	24,68	...	...	...	37,32
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	310	62 100	38,1	31,33	x	x	x	50,36
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	670	52 367	37,7	26,64	x	x	x	45,45
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	40	60 089	40,0	28,81	26,82	29,16	29,43	47,07

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).
2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.2.9

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	124 637	35,9	66,68	60,72	66,22	71,11	105,50
0113	Directeurs et directrices des achats	114 162	35,2	62,23	x	x	x	97,17
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	124 543	35,7	66,94	59,55	66,52	73,20	106,97
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	117 829	35,6	63,62	57,87	63,45	66,81	100,31
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	116 724	35,7	62,79	57,59	61,92	66,15	98,84
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	124 308	36,0	66,30	59,51	66,15	72,46	104,90
0211	Directeurs et directrices des services de génie	125 094	36,2	66,50	58,45	66,62	72,40	104,62
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	123 078	36,0	65,69	58,48	65,24	72,28	104,51
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	125 307	35,8	67,09	61,52	66,15	73,20	106,00
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	121 259	35,5	65,55	55,07	63,80	71,20	103,48
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	126 022	38,0	64,34	53,42	61,98	75,87	101,82
0431	Officiers et officières de direction des services de police	136 952	36,6	72,17	62,69	70,91	77,68	113,86
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	114 048	39,5	55,76	49,19	53,42	59,41	89,63
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	114 101	35,7	61,33	54,49	61,81	67,01	97,48
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	112 552	35,6	60,44	54,30	60,88	66,27	97,05
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	114 912	35,7	61,76	54,46	61,81	67,68	97,66
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	119 165	36,3	62,98	56,31	60,75	69,20	99,44
0711	Directeurs et directrices de la construction	122 243	36,4	64,43	56,80	61,97	73,29	101,10
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	114 718	36,1	60,90	55,96	58,28	65,82	97,03
0731	Directeurs et directrices des transports	113 073	36,2	60,34	x	x	x	94,77
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	99 485	34,8	54,89	50,52	57,08	58,15	84,42
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	93 862	35,4	50,77	45,87	51,58	56,71	79,35
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	97 061	36,2	51,40	47,06	52,50	56,16	81,41
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	97 503	34,8	53,74	...	...	...	82,60
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	85 618	34,8	47,21	41,57	48,59	51,58	73,11

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	98 448	34,9	54,11	x	x	x	83,54
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	97 448	35,0	53,37	50,52	54,06	56,34	81,25
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	94 909	34,7	52,36	48,72	53,90	57,08	80,80
2151	Architectes	97 806	34,4	54,52	51,60	54,06	56,01	83,68
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	94 204	34,8	51,93	47,91	53,24	57,08	80,28
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	93 440	34,8	51,48	x	x	x	79,36
217	Professionnels et professionnelles en informatique	94 172	34,8	51,87	48,26	52,65	57,08	80,23
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	75 768	34,5	42,11	...	...	...	69,01
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	105 558	34,9	58,07	50,65	58,75	67,48	88,94
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	89 007	35,1	48,68	42,67	49,93	54,04	75,60
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	92 199	35,4	50,19	46,09	51,83	54,85	77,97
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	87 185	35,0	47,77	42,80	48,50	51,77	75,01
5111	Bibliothécaires	88 591	35,0	48,50	44,69	49,52	53,12	76,38
5113	Archivistes	79 975	34,8	44,01	36,83	42,36	50,13	68,63
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	81 222	35,6	43,80	39,05	42,39	49,47	71,45
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	82 535	35,9	44,17	40,49	43,85	47,78	71,78
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	76 192	34,3	42,61	38,80	40,13	47,34	70,24
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	73 671	35,0	40,32	31,08	35,62	43,37	64,44
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	85 646	36,4	45,29	x	x	x	73,84
122	Personnel administratif et de réglementation	74 209	34,9	40,77	34,97	37,56	45,39	65,58
1221	Agents et agentes d'administration	67 123	34,5	37,26	34,97	36,45	38,89	61,25
1222	Adjoints et adjointes de direction	89 857	35,3	48,76	38,68	50,72	56,69	76,48
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	63 281	34,8	34,86	33,67	34,97	35,06	57,88
1225	Agents et agentes aux achats	74 718	35,2	40,69	35,44	39,54	45,39	64,83
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	69 309	35,3	37,74	34,63	35,10	39,12	60,34

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	57 721	34,4	32,16	29,71	32,21	34,92	52,50
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	57 854	34,4	32,20	29,71	32,21	34,92	52,60
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	56 223	33,9	31,88	x	x	x	51,33
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	59 684	33,9	33,76	30,31	34,47	36,14	54,19
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	69 993	34,2	39,19	34,94	37,44	41,34	62,85
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	64 619	34,2	36,24	34,72	35,83	39,46	58,82
222	Personnel technique des sciences de la vie	68 051	36,8	35,48	29,50	33,46	40,13	62,41
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	74 023	35,7	39,84	35,94	39,54	43,10	63,99
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	73 272	36,7	38,41	35,30	36,57	40,09	63,08
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	69 811	34,8	38,48	35,07	39,54	39,89	62,57
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	69 536	34,8	38,32	33,84	37,84	40,94	61,71
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	74 241	35,0	40,81	34,67	38,19	47,14	64,57
228	Personnel technique en informatique	69 376	34,4	38,67	32,89	37,85	42,64	61,94
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	65 026	34,8	35,87	...	...	...	60,79
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	64 357	34,6	35,70	34,76	35,68	37,52	57,59
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	88 980	38,3	44,99	37,37	44,22	53,01	70,76
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	93 074	36,5	49,08	44,22	49,61	53,21	77,82
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	60 132	34,2	33,73	...	...	...	55,59
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	60 108	34,2	33,71	...	...	...	55,59
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	69 824	34,5	38,80	35,68	37,52	41,92	64,11
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	67 044	35,1	36,67	32,89	36,98	39,89	58,81
631	Superviseurs et superviseuses de services	81 602	37,3	41,91	38,14	39,54	46,56	69,37
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	76 546	36,1	40,72	x	x	x	68,46
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	90 443	38,7	44,81	42,30	45,45	48,22	73,50

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	66 877	37,7	34,06	32,51	35,09	35,30	58,53
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	68 716	38,1	34,58	33,69	34,68	35,40	58,54
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	67 862	38,0	34,24	33,69	34,37	34,97	58,50
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	64 985	37,9	32,94	30,16	33,46	34,68	56,42
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	65 785	38,5	32,76	32,22	32,86	33,46	55,13
729	Autre personnel des métiers de la construction	61 164	37,7	31,14	30,24	31,14	32,29	54,77
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	61 513	37,8	31,23	30,36	31,14	32,29	54,71
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	91 786	39,0	45,17	42,30	45,37	47,86	73,11
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	94 171	39,1	46,28	42,30	47,22	48,91	76,17
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	91 182	39,0	44,86	42,76	45,22	47,61	71,77
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	68 296	39,3	33,37	30,67	33,69	35,94	53,74
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	69 084	38,4	34,48	33,05	35,00	35,94	57,85
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	68 017	39,8	32,73	30,35	31,33	34,97	51,49
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	65 648	37,3	33,77	...	...	...	59,05
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	65 570	37,2	33,77	...	...	...	59,25
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	88 045	38,8	43,72	40,76	44,40	48,79	67,69
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	68 143	39,3	33,27	31,50	33,15	34,14	54,79
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	52 435	34,5	29,10	26,43	28,92	32,18	48,30
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	52 368	34,6	29,02	26,43	28,53	32,19	48,32
1414	Réceptionnistes	49 688	34,0	28,03	25,72	27,66	30,01	44,32
142	Commis en bureautique et en éditique	54 747	34,9	30,06	28,20	30,66	31,63	49,30
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	56 935	34,0	32,09	29,98	32,31	34,22	51,71

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	56 305	34,1	31,65	28,94	32,31	33,73	51,25
1432	Commis à la paye	60 257	34,3	33,74	x	x	x	53,26
1435	Agents et agentes de recouvrement	58 173	32,8	33,95	...	...	...	53,72
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	48 388	34,1	27,22	24,37	26,42	29,49	45,26
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	47 099	34,0	26,56	24,37	24,98	28,53	44,24
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	57 326	34,5	31,88	28,77	30,81	35,07	52,39
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	53 346	37,6	27,13	x	x	x	44,87
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	63 336	36,8	33,01	31,83	33,47	34,85	54,07
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	60 986	37,4	31,28	28,69	32,05	33,32	52,04
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	59 047	36,3	31,21	28,68	31,27	33,43	49,92
1525	Répartiteurs et répartitrices	64 534	36,7	33,76	32,70	34,07	35,01	55,16
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	62 653	35,0	34,34	28,75	33,95	39,54	56,44
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	58 384	35,1	31,82	29,71	32,21	34,97	53,32
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	61 782	38,4	30,84	28,57	30,59	32,10	51,84
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	54 453	37,0	28,16	x	x	x	50,08
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	58 340	..	..	..	..	..	..
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	59 972	38,1	30,19	29,01	29,50	31,00	52,34
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	57 647	36,9	29,89	29,48	29,50	30,59	53,97
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	65 660	37,7	33,36	29,55	34,87	35,30	55,49
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	54 721	35,3	29,62	x	x	x	50,92
Formation en cours d'emploi								
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	57 830	39,2	28,31	26,89	27,34	29,56	46,28
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	52 858	37,9	26,73	x	x	x	45,89
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	52 995	37,9	26,81	...	...	...	46,07
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	48 163	37,7	24,44	x	x	x	38,80
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	59 392	39,4	28,90	27,97	28,50	30,03	46,15
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	59 236	39,4	28,84	28,09	28,50	29,50	46,57

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	59 723	39,5	29,01	x	x	x	45,28
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	57 465	38,3	28,73	26,07	28,48	30,59	48,70
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	55 113	37,4	28,26	26,07	27,07	31,14	49,43

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.2.10

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	132 213	34,9	72,72	62,51	71,12	79,10	105,13
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	119 376	34,8	65,79	57,79	64,66	70,78	96,35
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	129 739	34,6	72,00	x	x	x	103,48
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	130 348	34,6	72,36	x	x	x	103,94
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	121 455	34,9	66,79	59,22	64,85	74,47	97,43
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	119 746	34,6	66,33	x	x	x	97,98
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	122 108	34,9	67,08	59,28	64,87	74,57	97,50
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	136 708	35,0	74,96	61,34	72,12	83,36	108,82
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	136 754	35,0	74,98	61,34	72,12	83,36	108,87
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	130 996	34,9	71,91	64,18	71,63	76,43	102,84
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	131 496	35,0	72,00	64,85	71,53	77,27	103,24
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	124 134	34,8	68,38	x	x	x	98,78
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	89 655	34,4	49,86	x	x	x	73,42
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	119 534	35,0	65,52	59,44	65,63	74,20	95,28
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	119 709	35,0	65,62	x	x	x	95,41
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	85 070	34,4	47,41	41,44	47,69	51,50	70,37
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	83 579	34,5	46,43	41,06	47,53	51,73	68,79
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	88 249	34,5	48,97	43,60	50,36	54,42	72,60
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	85 846	34,5	47,70	42,97	47,69	51,77	70,59
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	78 255	34,4	43,51	38,66	45,70	47,77	64,51
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	92 977	34,9	51,07	x	x	x	75,77
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	91 200	34,6	50,52	46,40	52,01	56,46	75,31
2151	Architectes	93 197	34,7	51,48	x	x	x	77,16
217	Professionnels et professionnelles en informatique	87 238	34,5	48,45	45,68	49,27	52,01	71,75

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	78 655	34,4	43,89	38,79	46,40	47,53	66,06
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	80 638	34,6	44,62	41,68	45,21	46,74	67,66
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	130 999	36,0	69,72	x	x	x	102,72
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	116 261	34,8	64,17	48,91	64,66	71,41	93,24
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	87 972	34,9	48,31	46,86	47,53	51,49	71,85
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	83 687	34,9	45,98	40,66	47,77	50,85	68,56
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	90 735	35,0	49,74	46,53	47,77	51,71	73,49
5111	Bibliothécaires	90 790	35,0	49,74	46,53	47,77	51,73	73,49
5113	Archivistes	88 848	34,8	48,93	x	x	x	73,56
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	77 221	34,3	43,01	x	x	x	64,04
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	72 072	33,9	40,62	x	x	x	59,85
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	84 137	34,8	46,32	x	x	x	70,05
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	83 901	34,8	46,21	x	x	x	70,03
Formation collégiale								
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	76 494	34,4	42,48	x	x	x	63,98
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	74 933	34,0	42,30	x	x	x	63,15
122	Personnel administratif et de réglementation	63 462	34,7	35,07	30,76	32,60	37,12	53,82
1221	Agents et agentes d'administration	60 020	34,6	33,21	30,76	32,42	35,04	51,22
1222	Adjoints et adjointes de direction	82 000	34,9	45,03	38,27	46,86	50,34	67,87
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	65 012	35,2	35,35	33,79	35,86	38,77	54,74
1225	Agents et agentes aux achats	77 547	34,6	42,92	35,66	43,47	47,75	64,07
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	60 442	34,1	33,98	x	x	x	51,07
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	53 249	34,6	29,51	27,41	29,53	30,76	46,28
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	53 234	34,6	29,50	27,41	29,53	30,76	46,27
125	Sténographes judiciaires, transcrip-teurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	58 562	34,9	32,15	31,12	32,42	33,00	50,72

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	58 511	34,9	32,11	31,12	32,42	33,00	50,69
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	58 726	34,0	33,07	x	x	x	50,03
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	58 259	33,9	32,87	x	x	x	49,61
221	Personnel technique des sciences physiques	68 191	35,2	37,09	...	...	...	56,67
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	68 197	35,2	37,08	...	...	...	56,59
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	62 365	35,8	33,30	x	x	x	52,83
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	66 448	35,7	35,73	x	x	x	55,00
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	63 880	35,6	34,42	x	x	x	53,04
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	63 012	36,9	32,74	30,32	33,08	33,75	53,86
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	71 244	35,3	38,69	33,78	35,81	40,26	58,14
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	70 330	35,4	38,11	x	x	x	57,45
228	Personnel technique en informatique	63 554	35,6	34,23	32,29	34,09	36,61	54,05
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	61 721	35,1	33,75	31,94	34,17	36,01	52,01
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	61 501	34,8	33,83	32,27	34,33	35,81	51,49
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	61 463	34,8	33,82	x	x	x	51,47
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	63 891	35,1	34,91	30,93	33,89	38,30	53,72
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	74 017	34,7	40,80	37,31	39,91	45,28	61,59
631	Superviseurs et superviseuses de services	76 850	35,7	41,31	x	x	x	62,28
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	76 214	35,3	41,31	x	x	x	62,94
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	84 182	36,6	44,19	40,23	43,72	47,52	65,63
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	61 071	38,7	30,24	27,96	29,69	31,37	47,47
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	60 423	38,8	29,87	x	x	x	46,90

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	59 314	38,8	29,32	x	x	x	46,41
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	57 023	38,8	28,19	x	x	x	44,78
729	Autre personnel des métiers de la construction	53 256	38,8	26,29	x	x	x	40,73
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	53 322	38,8	26,32	x	x	x	40,80
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	84 324	37,0	43,53	x	x	x	66,31
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	62 137	38,9	30,65	29,69	29,87	31,99	49,36
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	60 705	38,8	30,00	x	x	x	48,13
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	55 160	38,3	27,57	26,44	27,92	28,74	43,14
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	51 955	37,2	26,72	x	x	x	41,44
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	56 594	38,8	27,96	26,83	28,03	29,00	43,87
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	51 546	34,6	28,59	27,05	28,67	29,92	44,35
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	51 838	34,5	28,77	27,28	28,67	29,92	44,71
1414	Réceptionnistes	47 391	35,0	25,98	x	x	x	39,97
142	Commis en bureautique et en éditique	48 737	35,2	26,51	25,14	25,37	27,53	43,85
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	48 978	34,4	27,25	25,37	27,06	28,91	41,69
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	48 656	34,4	27,11	24,99	26,50	28,89	41,49
1432	Commis à la paye	51 963	34,9	28,49	x	x	x	43,58
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	45 162	37,3	23,29	x	x	x	37,71
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	44 980	37,2	23,22	x	x	x	37,67
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	49 097	36,0	26,23	24,36	25,85	27,41	40,74
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	49 443	36,2	26,24	24,25	25,67	27,41	40,93
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	48 474	36,5	25,54	x	x	x	39,50
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	49 967	34,8	27,53	x	x	x	41,41
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	47 872	34,7	26,46	25,37	26,27	27,62	41,55
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	48 790	38,7	24,19	x	x	x	37,36

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	48 589	..	..	..	..	..	..
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	47 360	36,8	24,63	x	x	x	38,63
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	47 451	36,6	24,82	x	x	x	38,41
Formation en cours d'emploi								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	45 029	38,3	22,53	21,38	21,74	23,22	34,46
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	45 053	38,3	22,54	21,38	21,74	23,22	34,45
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	45 131	38,4	22,51	x	x	x	36,23
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	50 408	38,8	24,93	x	x	x	41,04

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.2.11

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	118 719	37,5	60,67	...	...	...	94,32
0113	Directeurs et directrices des achats	112 835	37,5	57,67	57,44	58,19	58,41	89,74
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	111 040	37,5	56,75	...	...	...	88,03
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	111 604	37,5	57,04	56,16	57,57	57,73	88,51
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	123 870	37,5	63,30	58,71	60,54	67,71	98,63
0211	Directeurs et directrices des services de génie	148 065	37,5	75,67	...	...	...	116,06
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	133 323	37,5	68,13	...	...	...	105,80
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	118 371	37,5	60,49	57,37	60,47	60,56	94,59
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	118 576	37,5	60,61	55,41	59,30	66,35	94,78
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	116 999	37,5	59,79	x	x	x	92,73
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	109 164	38,0	55,15	...	...	...	84,91
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	105 946	38,3	53,18	x	x	x	81,64
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	111 896	37,5	57,18	56,19	58,79	58,90	89,54
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	90 957	37,5	46,48	44,21	46,59	51,08	72,74
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	90 922	37,5	46,46	42,76	48,41	49,24	72,98
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	92 811	37,5	47,43	45,89	46,59	50,77	74,04
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	87 521	37,5	44,73	39,01	46,07	51,12	69,98
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100 815	37,5	51,52	44,35	52,91	59,18	80,61
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	96 872	37,5	49,51	44,35	49,74	53,04	77,50
2112	Chimistes	93 885	37,5	47,98	43,92	44,35	52,74	75,26
2114	Météorologues et climatologues	104 119	37,5	53,21	47,06	55,77	60,76	82,91
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	127 026	37,5	64,92	59,69	63,99	72,41	101,98
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	107 700	37,5	55,04	44,38	52,74	63,65	86,38
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	107 802	37,5	55,09	44,38	52,74	63,65	86,47
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	116 432	37,5	59,50	55,04	60,24	67,19	91,78
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	114 788	37,5	58,66	53,48	58,96	62,18	90,86
2151	Architectes	117 274	37,5	59,93	55,34	62,18	65,11	92,98
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	110 928	37,5	56,69	51,48	56,15	58,80	87,57

Tableau 2.2.11 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	87 202	37,5	44,56	39,94	44,06	49,77	70,32
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	90 616	37,5	46,31	...	...	...	73,19
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	98 378	37,5	50,28	x	x	x	79,16
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	120 812	37,5	61,74	x	x	x	93,86
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	78 096	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	147 528	37,5	75,40	...	...	...	117,68
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	91 493	37,5	46,76	45,05	45,93	49,19	73,30
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	94 716	37,5	48,41	39,47	46,59	57,00	75,52
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	107 607	37,5	54,99	53,76	54,39	54,45	85,63
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	85 818	37,5	43,86	39,75	41,04	46,90	69,33
5111	Bibliothécaires	85 867	37,5	43,88	41,00	41,04	47,57	68,34
5113	Archivistes	85 775	37,5	43,83	39,18	42,49	45,51	70,20
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	88 342	37,5	45,15	42,10	42,60	50,13	71,69
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	70 143	39,9	33,72	32,33	33,70	35,52	53,24
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	70 400	40,0	33,73	32,33	33,70	35,64	53,24
122	Personnel administratif et de réglementation	69 566	37,5	35,55	31,63	33,90	38,39	56,27
1221	Agents et agentes d'administration	66 369	37,5	33,92	31,63	33,20	35,60	53,75
1225	Agents et agentes aux achats	83 472	37,5	42,66	35,05	43,27	47,93	67,19
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	69 579	37,5	35,56	31,62	33,90	42,10	56,30
222	Personnel technique des sciences de la vie	73 981	37,5	37,81	35,53	38,19	42,06	59,58
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	65 168	37,5	33,30	31,59	32,67	35,53	52,93
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	86 035	37,5	43,97	40,23	43,03	46,93	68,61
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	85 707	37,5	43,79	39,09	47,45	47,95	68,36
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	92 293	37,6	47,05	40,29	48,55	52,53	73,28

Tableau 2.2.11 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	90 221	37,5	46,11	40,29	44,50	51,13	72,35
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	94 405	38,8	46,74	37,18	41,59	59,77	72,91
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	126 526	37,5	64,66	...	...	...	100,00
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	99 573	40,0	47,71	x	x	x	74,57
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	88 490	40,0	42,40	36,99	41,59	45,01	66,67
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	68 986	37,5	35,26	30,55	37,74	40,81	55,61
322	Personnel technique en soins dentaires	67 746	37,5	34,62	x	x	x	56,89
323	Personnel technique en soins de santé	51 347	37,5	26,24	x	x	x	42,18
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	70 666	37,5	36,11	35,25	35,91	38,54	57,00
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	72 129	37,5	36,86	35,34	36,36	38,54	58,14
4312	Pompiers et pompières	84 351	40,7	39,88	x	x	x	61,57
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	61 770	37,5	31,56	...	...	...	50,14
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	72 143	37,5	36,87	32,63	33,80	44,56	58,21
631	Superviseurs et superviseuses de services	64 347	39,9	30,95	x	x	x	48,89
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	62 999	40,0	30,22	29,16	29,95	30,10	48,02
6321	Chefs	67 911	40,0	32,54	x	x	x	51,86
6322	Cuisiniers et cuisinières	61 169	40,0	29,35	28,97	29,18	29,71	46,59
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	60 896	40,0	29,18	x	x	x	47,94
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	84 109	40,0	40,30	38,61	39,62	40,80	62,40
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	67 931	40,0	32,55	30,97	31,07	33,50	50,86
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	66 299	40,0	31,77	x	x	x	49,56
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	75 023	40,0	35,95	34,26	36,01	36,65	55,97
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	75 924	40,0	36,38	x	x	x	56,43
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	70 346	40,0	33,71	...	...	...	52,61
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	68 063	40,0	32,61	x	x	x	50,90

Tableau 2.2.11 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	69 495	40,0	33,30	x	x	x	51,84
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	71 519	40,0	34,27	32,00	32,56	35,32	53,28
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	74 566	40,0	35,73	34,62	34,87	35,12	55,50
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	74 635	40,0	35,76	34,64	34,88	35,13	55,55
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	62 900	40,0	30,14	28,75	29,53	29,76	47,94
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	71 168	40,0	34,10	30,60	35,18	36,62	53,17
Formation de niveau secondaire								
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	54 641	37,5	27,93	...	...	...	44,54
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	55 944	40,0	26,82	...	...	...	42,58
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	79 984	40,0	38,32	...	...	...	59,83
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	58 675	40,0	28,11	26,71	27,26	27,81	44,33
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	52 846	40,0	25,32	x	x	x	39,91
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	53 804	..	..	..	..	..	..
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	56 697	40,0	27,17	x	x	x	42,66
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	58 229	40,0	27,90	x	x	x	43,93
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	63 543	40,0	30,45	x	x	x	49,91
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	46 603	40,0	22,33	20,99	21,29	24,63	36,22
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	44 439	39,9	21,37	x	x	x	34,62
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	44 167	40,0	21,16	x	x	x	34,27
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	49 724	40,0	23,83	x	x	x	37,54
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	48 162	40,0	23,08	x	x	x	36,27

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.2.12

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	103 930	35,0	56,91	52,08	54,04	60,75	86,46
0113	Directeurs et directrices des achats	110 830	35,0	60,69	53,14	59,37	66,67	93,09
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	106 031	35,0	58,06	46,49	57,68	64,44	87,94
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	106 798	35,0	58,48	x	x	x	86,26
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	104 919	35,0	57,45	52,55	54,73	62,51	87,21
031	Directeurs et directrices des soins de santé	99 573	35,0	54,52	49,52	50,33	58,04	84,36
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	106 286	35,0	58,20	50,77	57,30	66,21	89,42
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	103 524	35,0	56,69	51,54	55,91	60,00	85,54
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	105 434	35,0	57,73	52,42	57,80	58,17	84,92
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	101 239	35,0	55,43	51,45	55,62	59,94	83,78
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	124 873	35,0	68,37	58,79	66,95	75,37	104,36
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	78 341	35,0	42,90	37,86	43,28	48,31	67,34
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	73 552	35,0	40,27	34,69	42,02	42,20	60,22
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	72 689	35,0	39,80	34,64	42,02	44,01	59,29
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	75 826	35,0	41,52	37,26	43,38	46,84	62,68
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	69 006	35,0	37,78	32,29	40,61	43,63	55,72
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	71 080	35,0	38,92	33,61	40,27	43,74	57,12
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	85 235	35,0	46,67	42,39	45,49	50,79	68,15
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	88 318	35,0	48,36	x	x	x	70,72
2112	Chimistes	90 952	35,0	49,80	41,63	44,45	64,13	72,72
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	76 678	35,0	41,99	36,01	43,65	45,49	61,49
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	74 824	35,0	40,97	33,61	40,18	45,49	60,32
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	80 354	35,0	44,00	40,89	44,91	48,35	64,04
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	75 069	35,0	41,10	...	...	...	60,02
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	84 956	35,0	46,52	38,12	49,79	52,49	67,62
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	70 025	35,0	38,34	33,35	38,79	43,74	57,03

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$/h		
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	81 555	35,0	44,66	43,74	45,22	46,61	64,79
2151	Architectes	83 715	35,0	45,84	45,22	45,38	46,21	66,19
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	79 725	35,0	43,65	43,15	43,74	46,49	63,58
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	86 337	35,0	47,27	43,65	46,79	53,19	68,64
217	Professionnels et professionnelles en informatique	76 908	35,0	42,11	38,64	43,74	45,95	61,53
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	76 190	36,2	40,41	37,40	38,75	45,22	60,71
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	78 201	35,0	42,82	38,79	45,22	47,48	63,04
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	51 778	35,0	28,35	...	...	...	41,81
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	85 634	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	78 369	35,0	42,91	...	...	...	70,71
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	77 431	35,0	42,40	42,93	43,63	44,01	60,83
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	109 084	35,0	59,73	48,95	60,41	72,00	87,49
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	75 927	35,0	41,57	...	...	...	61,25
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	77 600	35,0	42,49	38,75	45,22	46,49	61,96
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	74 495	35,0	40,79	37,80	42,57	43,63	60,45
5111	Bibliothécaires	71 607	35,0	39,21	35,82	40,46	42,02	56,99
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	63 008	35,0	34,50	...	...	...	50,41
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	46 238	35,0	25,32	...	...	...	38,58
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	45 972	35,0	25,17	...	...	...	38,41
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	51 649	35,0	28,28	27,73	28,09	28,44	42,29
122	Personnel administratif et de réglementation	55 115	35,0	30,18	27,13	29,07	29,74	44,99
1221	Agents et agentes d'administration	52 378	35,0	28,68	27,13	29,07	29,74	43,04
1222	Adjoints et adjointes de direction	67 342	35,0	36,87	31,18	40,27	43,74	53,82
1225	Agents et agentes aux achats	50 549	35,0	27,68	24,59	25,44	29,60	41,68
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	75 106	35,0	41,12	36,35	40,99	46,69	60,09
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	56 121	35,0	30,73	29,46	30,75	31,08	45,65

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$/h		
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	43 312	35,0	23,72	23,22	23,42	25,00	35,71
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	43 511	35,0	23,82	23,22	24,22	25,00	35,75
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	45 549	35,0	24,94	22,91	26,09	26,37	38,02
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	50 596	35,0	27,70	...	...	...	41,04
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	50 606	35,0	27,71	...	...	...	41,03
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	71 177	35,0	38,97	28,48	37,95	46,38	57,00
221	Personnel technique des sciences physiques	52 218	35,0	28,59	...	...	...	42,51
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	52 342	35,0	28,66	...	...	...	42,62
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	50 887	35,0	27,86	x	x	x	41,43
222	Personnel technique des sciences de la vie	55 151	36,4	28,99	27,64	28,83	30,93	42,87
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	50 842	35,0	27,84	26,50	28,58	28,83	41,39
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	50 548	35,0	27,66	25,39	28,70	28,80	41,19
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	56 783	38,0	28,65	28,41	28,70	29,09	43,20
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	53 093	35,0	29,07	26,73	28,74	32,46	43,64
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	52 714	35,0	28,86	26,72	28,74	32,35	43,37
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	69 432	35,5	37,62	27,32	37,20	42,41	55,01
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	71 248	35,0	39,01	37,20	37,39	42,41	57,30
228	Personnel technique en informatique	54 730	35,0	29,96	29,09	30,46	32,62	44,66
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	55 655	35,2	30,32	24,65	32,02	33,61	45,96
3211	Technologues de laboratoires médicaux	60 263	35,0	33,00	...	...	...	49,88
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	58 981	35,1	32,21	32,62	33,61	35,32	48,65
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	46 714	36,0	24,93	...	...	...	38,25
322	Personnel technique en soins dentaires	56 841	35,0	31,12	...	...	...	47,25
323	Personnel technique en soins de santé	54 245	36,1	28,80	...	...	...	44,50
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	56 385	36,1	29,86	25,78	30,92	33,61	44,50
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	48 627	35,0	26,63	24,84	27,57	28,48	39,61

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$/h		
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	65 261	35,0	35,73	x	x	x	52,78
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	56 472	35,0	30,92	27,77	31,85	31,99	47,03
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	49 890	35,0	27,31	...	...	...	41,16
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	50 137	35,0	27,44	26,55	28,34	28,58	40,76
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	49 990	35,0	27,35	26,28	27,76	29,63	40,91
631	Superviseurs et superviseuses de services	70 122	35,3	38,23	35,97	39,94	41,61	60,05
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	49 720	38,8	24,59	...	...	...	37,68
6321	Chefs	52 106	38,8	25,77	x	x	x	38,15
6322	Cuisiniers et cuisinières	49 691	38,8	24,58	...	...	...	37,67
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	44 912	38,8	22,21	x	x	x	34,31
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	44 888	38,8	22,20	x	x	x	34,29
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	40 824	38,8	20,19	x	x	x	31,33
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	68 099	35,0	37,29	36,19	36,37	38,42	57,84
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	51 645	38,8	25,54	x	x	x	38,39
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	52 106	38,8	25,77	x	x	x	38,78
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	51 562	38,8	25,50	...	...	...	38,25
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	51 379	38,8	25,41	...	...	...	38,10
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	58 738	38,8	29,05	x	x	x	43,97
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	50 079	38,8	24,77	...	...	...	37,34
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	48 536	38,8	24,00	...	...	...	36,48
729	Autre personnel des métiers de la construction	43 752	38,8	21,64	...	...	...	33,03
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	43 654	38,8	21,59	...	...	...	32,99
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	50 631	38,7	25,06	...	...	...	37,48

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$/h		
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	50 711	38,8	25,08	...	...	...	37,51
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	55 510	37,9	28,12	24,76	25,77	32,62	42,15
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	52 895	37,4	27,30	...	...	...	41,06
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	52 106	38,8	25,77	x	x	x	37,79
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	51 612	38,8	25,53	x	x	x	38,15
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	51 694	38,8	25,57	x	x	x	38,21
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	51 429	38,8	25,44	...	...	...	39,06
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	41 133	35,9	21,96	21,21	21,55	23,00	32,93
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	39 535	35,0	21,65	...	...	...	32,27
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	46 505	38,8	23,00	...	...	...	34,95
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	49 533	38,8	24,50	...	...	...	37,53
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	40 762	35,0	22,32	21,21	22,20	23,22	33,76
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	40 813	35,0	22,35	21,21	22,20	23,22	33,79
1414	Réceptionnistes	36 337	35,0	19,90	...	...	...	30,65
1416	Commis des services judiciaires	44 381	35,0	24,30	x	x	x	36,33
142	Commis en bureautique et en éditique	42 178	35,0	23,09	...	...	...	34,45
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	46 585	35,0	25,51	24,76	25,47	25,91	38,13
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	41 216	35,5	22,25	...	...	...	33,52
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	39 343	35,1	21,46	...	...	...	32,46
1525	Répartiteurs et répartitrices	49 160	37,5	25,09	...	...	...	37,15
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	48 764	35,0	26,70	24,61	28,18	28,34	39,37
341	Personnel de soutien des services de santé	41 246	36,3	21,80	...	...	...	34,21
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	39 663	35,0	21,72	...	...	...	33,36
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	63 252	39,9	30,37	...	...	...	44,33
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	49 549	40,2	23,43	19,73	21,63	27,29	35,11
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	46 163	35,0	25,28	24,51	25,91	26,09	37,78
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	39 396	38,8	19,48	...	...	...	29,21

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
7452	Manutentionnaires	39 365	38,8	19,47	x	x	x	29,11
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	42 849	38,8	21,19	...	...	...	32,33
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	43 351	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	42 098	38,8	20,82	...	...	...	32,25
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	40 824	38,8	20,19	x	x	x	30,15
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	43 151	38,8	21,34	...	...	...	32,98
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	43 924	38,8	21,72	...	...	...	32,47
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	39 994	35,0	21,90	...	...	...	32,33
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	35 960	35,0	19,69	...	...	...	30,75
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	39 903	38,8	19,73	...	...	...	30,63
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	40 676	38,7	20,14	...	...	...	30,89
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	39 116	38,7	19,38	...	...	...	30,12
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	42 590	38,8	21,06	...	...	...	31,82
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	40 102	38,8	19,83	...	...	...	30,80
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	40 109	38,8	19,84	...	...	...	30,81
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	47 129	38,6	23,37	...	...	...	34,46
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	47 166	38,6	23,39	...	...	...	34,48
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	40 381	38,8	19,97	x	x	x	29,85
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	40 379	38,8	19,97	x	x	x	29,84
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	41 302	38,8	20,43	...	...	...	31,52
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	41 094	38,8	20,32	...	...	...	31,41

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.2.13

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	130 742	35,8	70,24	60,86	68,50	79,66	103,39
0113	Directeurs et directrices des achats	123 349	36,5	65,08	59,48	62,39	74,34	96,97
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	138 611	36,0	73,96	62,33	75,27	83,38	108,59
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	141 055	35,9	75,61	67,28	73,34	83,92	111,63
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	131 396	36,0	70,17	60,14	68,83	79,34	103,63
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	141 369	37,1	73,17	x	x	x	108,18
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	101 836	37,3	52,43	x	x	x	75,71
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	129 383	35,3	70,28	64,49	68,53	75,72	104,29
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	129 868	35,1	70,92	x	x	x	104,76
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	133 084	35,6	71,73	65,37	69,39	79,67	105,67
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	113 700	36,7	59,49	52,42	57,05	64,41	86,89
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	129 091	36,8	67,36	58,27	67,28	78,84	100,21
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	128 816	36,9	67,13	57,94	67,28	78,41	99,94
0731	Directeurs et directrices des transports	122 987	36,2	65,12	57,56	66,67	68,53	97,17
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	85 797	35,1	46,79	39,33	46,40	51,03	69,10
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	96 127	35,7	51,74	44,84	50,94	60,30	78,27
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	94 091	35,9	50,40	43,27	49,12	58,14	75,61
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	99 981	35,6	53,98	47,63	55,31	61,76	82,42
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	90 950	35,7	48,91	42,64	48,43	55,31	73,42
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	116 017	35,0	63,53	x	x	x	96,70
2112	Chimistes	90 034	35,0	49,30	46,16	48,43	54,41	73,88
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	113 145	35,4	61,42	x	x	x	93,98
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	113 611	35,3	61,81	x	x	x	94,28
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	95 140	35,4	51,59	48,93	49,53	55,50	77,47
2151	Architectes	96 274	35,2	52,36	...	...	...	77,55
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	99 125	35,2	54,06	44,27	56,22	62,12	82,86

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
217	Professionnels et professionnelles en informatique	91 178	35,2	49,69	45,32	49,53	55,31	74,20
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	104 282	35,2	56,84	...	...	...	87,18
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	74 656	35,5	40,19	32,00	40,30	46,28	60,82
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	71 714	35,4	38,86	34,37	38,04	42,09	60,35
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	88 880	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	114 887	36,3	60,85	51,43	63,20	68,96	87,66
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	93 647	35,1	51,19	44,45	50,16	60,30	76,56
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	79 625	35,7	42,90	x	x	x	64,91
5113	Archivistes	89 884	35,1	49,03	x	x	x	75,41
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	84 259	36,1	44,87	x	x	x	66,60
Formation collégiale								
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	80 796	35,6	43,41	x	x	x	65,08
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	82 199	37,4	42,31	36,60	42,72	45,89	64,37
122	Personnel administratif et de réglementation	61 454	35,2	33,46	29,52	30,88	33,47	50,22
1221	Agents et agentes d'administration	67 620	35,6	36,45	31,25	33,66	41,17	57,03
1222	Adjoints et adjointes de direction	81 067	35,8	43,41	40,28	42,79	44,46	64,00
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	66 453	35,4	36,11	32,58	35,75	41,16	55,20
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	84 999	35,4	46,04	41,51	48,52	49,04	69,03
1225	Agents et agentes aux achats	87 476	35,4	47,46	39,78	47,92	55,31	73,16
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	57 988	38,1	29,18	x	x	x	42,99
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	55 767	35,0	30,52	x	x	x	47,35
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	57 954	35,1	31,68	x	x	x	49,11
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	48 834	34,9	26,83	...	...	...	41,55
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	54 450	35,1	29,73	27,92	28,45	30,73	45,63
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	53 951	35,1	29,43	27,83	28,45	29,91	45,22
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	65 143	35,0	35,68	x	x	x	56,30

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	63 473	35,1	34,67	31,97	35,41	35,71	54,81
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	83 588	35,2	45,61	x	x	x	70,72
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	88 901	35,8	47,89	x	x	x	74,63
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	69 757	34,7	38,47	34,31	38,00	41,56	61,97
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	79 884	35,6	43,03	...	...	...	68,77
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	93 779	36,6	49,74	x	x	x	72,76
228	Personnel technique en informatique	62 302	35,6	33,55	30,76	33,45	36,80	50,73
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	59 164	35,1	32,29	x	x	x	49,91
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	58 851	35,1	32,12	x	x	x	49,72
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	53 152	36,6	28,00	x	x	x	41,35
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	56 090	35,3	30,41	x	x	x	45,36
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	50 245	37,9	25,60	x	x	x	37,65
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	79 481	37,9	40,28	36,55	40,45	41,19	62,02
631	Superviseurs et superviseuses de services	81 015	39,5	39,34	...	...	...	58,46
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	79 003	37,9	40,25	33,71	38,62	46,37	59,59
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	88 951	37,1	46,01	...	...	...	74,40
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	76 324	37,4	39,19	36,29	39,54	42,95	63,14
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	62 989	38,3	31,48	x	x	x	47,12
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	72 988	39,5	35,39	34,73	36,02	36,72	52,39
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	66 070	39,1	32,33	x	x	x	48,57
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	68 518	39,8	32,98	x	x	x	50,64
729	Autre personnel des métiers de la construction	69 086	39,5	33,49	x	x	x	51,29
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	69 466	39,5	33,74	x	x	x	51,80

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaires horaires				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	87 273	38,7	43,24	40,49	42,23	45,89	68,20
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	91 956	38,7	45,78	42,18	45,13	46,30	71,90
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	89 421	39,3	43,60	40,93	44,17	45,89	68,09
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	72 179	39,4	35,14	32,10	35,99	37,15	52,32
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	68 973	39,5	33,48	30,19	35,22	36,02	51,23
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	70 873	38,9	34,91	34,21	35,22	35,43	54,04
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	71 185	39,0	35,00	34,61	35,22	35,44	54,00
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	69 161	38,5	34,41	...	...	...	54,22
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	71 642	39,8	34,52	x	x	x	51,88
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	74 019	39,6	35,78	x	x	x	53,78
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	51 559	34,9	28,38	25,31	27,68	32,17	45,17
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	51 212	34,9	28,21	24,96	27,68	32,17	44,90
1414	Réceptionnistes	45 108	35,9	24,11	x	x	x	37,04
1415	Commis des services du personnel	57 370	35,0	31,53	28,41	31,13	34,39	50,48
142	Commis en bureautique et en éditique	49 333	35,3	26,81	x	x	x	41,41
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	51 663	35,1	28,24	24,03	26,01	33,46	43,44
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	48 445	35,4	26,19	...	...	...	39,37
1432	Commis à la paye	60 704	34,9	33,38	...	...	...	52,78
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	61 782	38,0	31,13	29,67	31,27	34,52	48,62
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	59 250	37,1	30,67	x	x	x	48,76
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	56 426	35,0	30,93	x	x	x	51,10
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	65 577	40,0	31,45	...	...	...	48,84
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	66 193	39,1	32,46	27,15	33,53	38,70	49,88
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	60 207	34,7	33,34	28,42	35,80	37,08	54,68
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	60 361	34,7	33,44	28,42	35,98	37,08	54,93
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	62 121	38,2	31,33	x	x	x	50,08

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	62 975	39,9	30,20	30,10	30,88	32,28	47,17
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	59 567	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	64 082	40,2	30,55	30,10	31,07	32,28	48,01
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	48 124	36,2	25,29	x	x	x	38,60
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	43 795	35,2	23,81	x	x	x	35,68
Formation en cours d'emploi								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	55 848	38,7	27,54	...	...	...	42,17
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	61 838	38,0	31,36	x	x	x	49,69
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	51 258	39,5	24,93	x	x	x	37,16

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.
2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableaux 2.3

Échelles salariales

Tableau 2.3.1

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	86,4	63 345	92 054	36,2
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	85,9	65 690	88 933	36,4
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	85,8	64 699	88 508	36,4
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	85,0	67 480	90 296	36,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	87,4	63 869	87 204	36,4
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	78,5	73 282	94 711	36,9
2112	Chimistes	53,8**	62 716	84 840	37,0
2113	Géoscientifiques et océanographes	89,5	65 427	82 753	37,7
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	96 025	115 519	36,4
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	80,7	60 742	89 449	36,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	77,0*	61 832	88 578	36,7
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	59 614	93 706	35,8
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	83,3	71 683	96 040	37,3
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	93,0	79 366	102 691	38,7
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	95,5	67 393	96 063	35,7
2151	Architectes	x	70 446	100 442	35,6
2152	Architectes paysagistes	x	60 605	86 345	36,4
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	67 012	95 261	35,3
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	88,5	69 157	99 363	36,2
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	51,3**	64 894	90 134	35,4
217	Professionnels et professionnelles en informatique	81,0	64 337	90 645	36,4
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	85,4	72 729	98 700	37,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	85,6	67 133	86 676	37,4
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,5	48 940	82 351	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	47 011	84 806	34,9
401	Professeurs et professeuses d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	x	84 348	116 530	35,0
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	97 838	135 103	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	x	43 266	59 970	35,1
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	95,6	43 943	88 461	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	42 646	82 578	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	49 409	81 332	34,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	75,1	77 698	124 821	36,0
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	47 922	84 338	35,1
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	97,4	61 938	89 263	35,8

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	93,0	75 696	102 533	36,7
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	58 292	87 052	35,4
5111	Bibliothécaires	x	56 851	86 514	35,3
5112	Restaureurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	x	55 185	90 857	34,9
5113	Archivistes	95,4	64 478	89 095	35,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	91,5	57 449	78 299	36,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	89,1	56 278	72 921	38,1
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	92,2	57 961	77 334	36,6
5123	Journalistes	x	54 427	77 939	35,9
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	89,8	59 938	81 725	37,2
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	78,4	68 025	88 086	38,5
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	78,3	68 165	88 270	38,6
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	76,9	52 385	66 630	37,7
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	92,8	43 937	53 580	35,8
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	77,0	51 184	67 615	37,0
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	71,2**	53 873	76 587	35,3
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	63,5	57 763	76 520	38,8
122	Personnel administratif et de réglementation	92,4	50 884	65 152	36,3
1221	Agents et agentes d'administration	95,1	48 057	60 130	36,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	94,9	48 160	76 970	35,3
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	67,8	46 432	62 559	36,3
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	77,4	59 045	87 418	35,7
1225	Agents et agentes aux achats	82,2	62 849	79 441	37,8
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	81,0	49 389	65 657	37,6
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	96,1	60 551	82 503	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	90,6	40 054	49 477	35,3
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	89,5	40 189	49 775	35,4
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	93,7	41 951	58 234	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	91,1	44 825	59 444	35,6
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	90,1	42 114	55 983	35,4
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	45 966	58 771	37,2
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	78,6	46 900	63 513	36,2

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	75,9	43 894	58 744	36,5
221	Personnel technique des sciences physiques	54,7**	49 889	65 377	37,4
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	55,2**	48 748	64 054	37,3
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	51,5**	58 874	75 793	38,5
222	Personnel technique des sciences de la vie	61,1**	49 782	65 508	36,8
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	45 172	60 306	36,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	82,0	54 775	70 599	37,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	78,9	57 011	82 157	38,3
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	84,7	53 647	68 861	36,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	83,0	57 836	74 340	37,4
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	79,7	57 000	76 042	36,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	56,4*	76 820	97 115	40,3
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	90 342	113 887	38,3
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	69,7	74 457	96 232	39,4
228	Personnel technique en informatique	67,7	44 776	61 386	36,4
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	41 789	59 749	35,4
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	x	42 078	59 717	35,2
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	40 175	48 536	36,0
322	Personnel technique en soins dentaires	92,2	44 196	62 779	35,4
323	Personnel technique en soins de santé	96,4	44 148	61 373	37,0
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,0	43 124	59 799	36,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	95,7	49 369	65 468	35,6
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	73,5	46 635	84 430	38,4
4312	Pompiers et pompières	76,3	46 331	79 247	41,5
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	97,5	44 262	60 969	35,1
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	97,5	44 313	61 074	35,0
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	x	40 784	53 741	37,1
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	55,4**	51 591	66 776	38,2
523	Annonces et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	x	63 385	80 148	35,7
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	65,1	51 093	66 235	37,8
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	x	44 108	58 314	35,2

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	85,8	42 855	56 829	35,1
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	70,9*	31 891	43 872	37,9
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	37,6**	59 173	77 822	38,2
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	32,4**	63 202	82 919	38,7
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	58,2*	50 102	66 346	37,1
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	86,3	46 127	60 364	36,6
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	72,3*	49 075	66 642	35,4
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	92,9	45 025	57 960	37,1
631	Superviseurs et superviseuses de services	55,8	51 057	65 165	38,4
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	82,3	53 655	71 189	37,7
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	8,7*	42 489	53 742	38,5
6321	Chefs	15,3*	55 277	70 390	39,3
6322	Cuisiniers et cuisinières	6,8**	34 028	42 726	37,9
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	60,4**	27 587	41 207	39,7
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	72,1*	27 380	39 306	39,8
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	50,5	67 947	89 296	38,3
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	33,4**	45 503	63 801	39,3
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	32,0**	50 857	72 235	38,8
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	56,5*	48 594	73 111	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	59,3	44 659	71 330	38,5
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	15,6	49 974	64 597	39,4
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	9,8**	46 425	63 484	39,6
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	14,4	49 899	71 079	39,5
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	18,6**	46 288	62 063	39,0
729	Autre personnel des métiers de la construction	12,3*	46 217	58 889	39,2
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	12,5*	46 223	58 865	39,2
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	60,5	71 382	93 337	39,3
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	73,7	70 325	93 019	39,6
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	38,9	76 379	100 384	40,0
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	97,0	60 828	76 794	36,1
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	x	83 287	110 012	39,7
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	58,3**	71 470	91 535	39,4

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	25,1*	53 774	69 125	39,6
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	24,6*	50 882	65 023	39,4
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	17,2*	56 283	67 368	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	17,3	44 659	63 381	39,2
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	18,4	44 620	63 379	39,2
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	6,9*	45 624	63 431	39,5
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	29,2**	44 283	58 261	39,4
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	30,3**	44 413	58 124	39,5
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	11,6**	44 576	56 588	38,6
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	65,0*	82 989	113 438	39,5
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	36,0	72 612	93 160	38,6
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	46,3*	66 703	88 552	39,5
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	48,6**	64 340	83 537	39,6
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	54,2	55 569	81 641	38,2
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	87,6	39 138	45 897	35,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	89,7	39 287	45 920	35,6
1414	Réceptionnistes	51,1	34 829	42 878	36,2
1415	Commis des services du personnel	84,6	38 187	50 075	35,4
1416	Commis des services judiciaires	73,9	39 214	51 487	34,5
142	Commis en bureautique et en éditique	85,6	36 957	45 594	36,0
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	70,5	37 632	49 431	36,5
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	53,5	38 108	49 359	36,0
1432	Commis à la paye	79,0	36 375	50 056	37,7
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	93,9	37 085	48 626	36,7
1435	Agents et agentes de recouvrement	66,2	39 251	52 308	36,3
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	79,2	37 215	48 177	34,8
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	94,3	35 959	46 485	34,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	45,0*	38 321	51 282	35,6
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	x	53 405	64 470	35,6
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	39 132	49 711	38,1
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	38 172	47 395	37,3
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	74,2	35 634	45 277	37,8
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	53,9	38 602	50 543	37,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	46,7*	33 903	45 757	38,5

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	66,4	37 236	46 867	37,6
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	45,4*	48 333	62 450	37,8
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	53,9	35 656	48 247	37,8
1525	Répartiteurs et répartitrices	62,7	47 512	62 563	37,2
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	41,6*	47 011	63 256	37,9
341	Personnel de soutien des services de santé	98,0	38 677	42 364	36,2
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	99,0	54 523	71 125	39,6
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	53,5	26 107	34 355	37,0
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	53,6*	31 328	48 386	39,3
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	8,7**	45 703	60 030	39,3
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	82,7	38 264	51 717	36,8
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	37 151	48 445	36,4
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	75,6	38 877	53 464	37,0
656	Autre personnel des services personnels	40,0*	35 904	45 408	36,5
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	7,9**	38 605	53 999	37,1
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	39,3	32 455	49 920	39,7
7452	Manutentionnaires	39,0	32 359	49 777	39,7
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	12,4**	40 561	54 893	40,7
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	26,1**	39 981	50 876	37,4
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	11,3*	34 317	44 760	39,6
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	17,4*	51 225	64 410	40,3
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	9,5**	52 091	64 583	41,0
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	50,0	50 544	64 274	39,8
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	9,8**	38 979	53 735	39,7
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	76,4*	36 076	44 356	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	60,1*	35 854	46 357	39,9
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	76,0*	30 788	43 657	37,2
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	29 286	36 892	38,9
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	60,4*	37 380	55 411	39,6
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	57,4**	46 318	67 232	39,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.3.2

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	74,8	65 643	89 438	37,1
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	77,1	66 646	88 330	36,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	71,5	64 981	85 899	37,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	77,9	67 719	89 390	36,8
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	80,3	66 060	88 340	36,9
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	63 150	81 174	37,7
2112	Chimistes	x	60 761	79 003	37,8
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	62,1**	60 757	81 527	37,7
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	60,9**	59 249	80 128	37,5
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	77,9	70 272	92 029	38,2
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	75 919	99 969	39,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	83,3	63 110	81 622	37,7
2151	Architectes	x	79 659	99 981	37,0
2152	Architectes paysagistes	x	57 177	73 973	37,5
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	61 115	78 964	37,8
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	52,5**	71 596	97 057	39,3
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	65 743	86 671	35,4
217	Professionnels et professionnelles en informatique	69,5	69 204	90 966	37,1
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	84,2	73 512	98 263	37,3
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	77,5	64 040	84 677	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	83,9	56 032	85 222	36,9
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	79,4	46 736	77 756	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	83,1	91 462	121 685	36,6
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	49 659	78 914	35,4
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	84,2	62 046	83 075	36,5
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	75,0	72 349	93 898	38,0
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	57 311	85 743	35,4
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	86,5	53 357	74 212	36,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	55 994	72 402	38,3
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	55 274	72 806	36,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	76,2	52 711	74 537	37,7
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	74,9	71 112	89 568	38,7
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	74,8	71 325	89 847	38,8

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	67,6	54 658	72 465	38,3
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	77,8	54 409	71 560	38,1
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	75,2	51 362	67 561	37,3
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	51 380	76 811	35,4
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	62,0	56 857	75 473	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	69,4	52 003	67 977	37,9
1221	Agents et agentes d'administration	74,4	45 431	60 041	37,3
1222	Adjoints et adjointes de direction	65,8	54 808	69 562	37,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	56,6	45 150	59 807	37,1
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	58 520	75 910	36,6
1225	Agents et agentes aux achats	72,1	59 923	77 640	38,7
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	74,5	48 713	64 490	38,9
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	72,1	42 471	56 435	36,6
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	70,5	42 197	55 293	36,8
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	75,8	52 761	70 232	37,3
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	66,5*	43 230	58 311	37,1
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	47 649	59 446	38,6
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	76,2	46 126	62 417	36,5
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	71,2	42 152	56 817	37,0
221	Personnel technique des sciences physiques	49,5**	50 334	65 207	38,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	49,6**	48 883	63 483	37,9
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	60 298	77 051	38,9
222	Personnel technique des sciences de la vie	11,2**	49 022	61 907	39,2
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	46 659	60 004	38,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	76,6	54 961	69 479	38,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	73,6	56 753	82 044	39,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	81,6	53 735	68 260	37,1
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	73,8*	57 049	73 267	39,3
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	59,2	63 269	82 306	38,2
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	41,2**	76 032	100 055	42,1
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	96 008	121 547	39,9

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
228	Personnel technique en informatique	53,5	45 766	62 565	37,4
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	75,6	51 791	73 452	35,7
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	86,9	55 692	77 392	35,8
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	55 287	69 726	37,8
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	45,1**	51 797	66 941	38,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	60,2*	50 840	66 132	38,2
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	x	46 723	61 774	36,5
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	44,3**	39 735	54 157	35,7
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	59 200	77 752	38,2
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	63 207	82 928	38,8
631	Superviseurs et superviseurs de services	49,9*	46 077	59 468	38,4
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	x	52 993	70 489	37,7
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	12,6**	37 349	47 722	38,3
6321	Chefs	10,9**	47 274	61 322	39,5
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	44,6*	64 243	84 488	38,7
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	34,2**	45 406	63 722	39,3
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	32,8**	50 853	72 206	38,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	71,1	42 800	70 207	38,8
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	35,4**	48 041	61 849	39,7
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	9,9**	46 040	62 755	39,7
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	15,5**	52 260	78 334	39,7
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	13,3**	40 308	57 514	38,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	55,2*	69 865	92 507	39,6
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	65,3	68 766	91 320	40,0
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	48,6*	78 039	106 403	41,3
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	x	86 158	115 202	40,0
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	10,2**	64 398	82 975	40,0

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	24,8 [*]	54 326	69 498	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	23,7 ^{**}	51 328	65 183	39,8
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	39,6 ^{**}	40 297	58 641	39,7
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	40,5 ^{**}	40 447	58 730	39,7
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	31,0 ^{**}	44 053	58 571	39,6
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	31,7 ^{**}	44 210	58 420	39,6
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	45,0 [*]	65 790	87 773	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	28,8 ^{**}	49 924	65 951	39,6
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	56,9	35 170	46 222	36,9
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	59,6	35 510	46 682	36,9
1414	Réceptionnistes	37,9	32 880	43 320	37,1
1415	Commis des services du personnel	74,6	33 354	43 366	36,0
142	Commis en bureautique et en éditique	73,3 [*]	34 419	45 274	37,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	67,2	36 906	48 767	36,9
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	43,0	37 012	48 497	36,7
1432	Commis à la paye	77,8	34 566	48 397	38,2
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	37 096	48 630	36,8
1435	Agents et agentes de recouvrement	63,5 [*]	37 652	50 350	36,7
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	42,4 [*]	38 601	50 912	36,0
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	34,4 ^{**}	35 813	47 231	36,2
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	70,2	32 372	42 758	36,3
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	68,1 [*]	32 473	42 929	36,1
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	49,3	36 863	49 865	38,7
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	49,1 [*]	33 790	45 692	38,6
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	60,6	35 272	48 521	39,6
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	43,4 [*]	48 593	62 762	38,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	51,4	34 736	47 338	38,1
1525	Répartiteurs et répartitrices	31,8 [*]	47 958	62 610	38,0
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	35,2 ^{**}	43 132	63 622	38,6
341	Personnel de soutien des services de santé	x	38 101	42 841	36,0
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	2,8 ^{**}	42 211	55 916	38,3
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	80,3	37 513	51 098	37,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	70,3	37 792	52 988	37,7
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	40,3 [*]	32 442	49 919	39,7
7452	Manutentionnaires	40,0 [*]	32 346	49 776	39,7

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	22,4**	33 556	44 034	39,7
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	77,8*	36 002	44 231	40,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	74,8*	30 041	43 445	37,3

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.3.3

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	74 826	98 679	35,6
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	85,7	65 474	89 712	35,7
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	66 266	92 905	34,4
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	63 972	86 878	36,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	68 890	94 213	35,2
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	63 234	85 401	35,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	70 827	96 265	35,7
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	57 824	78 284	35,2
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	50 290	85 083	37,4
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	84 523	110 500	34,0
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	76 152	96 101	34,4
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	51 257	75 390	35,3
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	58 209	75 361	37,8
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	51 641	69 406	35,6
5123	Journalistes	x	50 247	77 553	34,7
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	52 666	68 930	38,9
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	65,6*	47 725	66 278	37,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	61 285	76 106	35,5
122	Personnel administratif et de réglementation	88,9	45 835	62 496	36,2
1221	Agents et agentes d'administration	x	41 430	58 522	35,7
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	47 682	58 748	36,6
1225	Agents et agentes aux achats	x	52 985	69 840	37,4
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	85,3	45 428	55 413	34,8
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	84,8	45 182	55 040	34,9
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	45 232	63 408	36,8
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	43 291	63 414	37,1
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	47 443	62 640	35,9
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	x	46 608	62 282	36,0
221	Personnel technique des sciences physiques	8,0**	68 228	80 577	37,3
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	66 836	79 696	37,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	54,7*	61 057	80 517	38,3
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	63,7	51 547	86 098	39,5

Tableau 2.3.3 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	74,2*	65 074	72 560	35,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	32,6**	54 925	80 080	38,2
228	Personnel technique en informatique	96,5	44 084	65 075	37,3
323	Personnel technique en soins de santé	92,6	48 413	71 338	39,4
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	44 621	62 811	35,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	56 405	72 183	35,8
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	99,0	53 926	72 654	37,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	22,6**	54 678	79 504	35,1
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	54,8**	38 342	52 971	35,3
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	49 851	68 355	37,6
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	51 081	70 256	37,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	52 334	72 187	37,1
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	x	24 938	37 133	39,6
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	56,8**	45 668	64 213	39,5
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	64,6	51 622	73 790	39,0
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	79,8	48 759	73 904	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	73,8	42 300	70 286	38,9
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	4,5**	43 247	58 794	40,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	22,9*	54 087	71 431	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	18,5**	47 507	64 353	39,7
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	40,0**	48 306	67 947	40,0
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	40,7**	48 683	68 167	40,0
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	13,6**	40 142	56 043	38,3
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	62,4	38 599	51 966	35,8
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	69,9	38 343	52 113	35,8
1414	Réceptionnistes	25,0*	38 976	47 469	36,2
1415	Commis des services du personnel	x	45 492	56 738	36,6
142	Commis en bureautique et en éditique	95,4	38 285	50 885	36,7
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	73,2	41 702	54 950	35,7

Tableau 2.3.3 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	60,6	40 777	53 705	36,1
1432	Commis à la paye	43,9**	45 934	59 125	37,0
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	41 948	53 651	35,2
1435	Agents et agentes de recouvrement	82,4	42 246	57 578	35,5
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	86,6	42 446	57 170	35,9
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	36 964	52 507	36,5
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	37 968	50 991	35,6
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	38 106	50 894	35,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	46,2	40 282	57 808	39,1
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	39,2*	33 261	50 366	39,8
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	52,0*	42 624	60 892	39,4
1523	Coordonneurs et coordonneuses de la logistique de la production	41,7*	53 253	65 978	37,4
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	37,4*	42 380	59 014	38,4
1525	Répartiteurs et répartitrices	69,7*	52 937	68 915	36,9
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	41 449	64 690	38,5
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	0,3**	44 477	53 650	37,3
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	83,2	41 359	57 384	36,4
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	79,0	42 629	59 129	37,1
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	38,8*	33 828	51 517	39,9
7452	Manutentionnaires	38,3*	33 676	51 276	39,9
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	26,4**	40 937	52 494	39,9
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	12,1**	40 523	57 168	39,8
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	39 349	51 501	34,6
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	60,0**	44 101	70 401	39,9

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.3.4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	65 497	89 290	37,1
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	76,7	66 703	88 263	37,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	70,5	64 915	85 541	37,3
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	77,7	67 931	89 532	36,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	80,1	65 967	88 146	37,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	69,1	69 345	91 098	37,2
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	73 528	98 275	37,4
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	77,2	64 248	84 891	37,6
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	63 355	85 399	36,2
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	92 028	122 598	36,8
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	61 291	82 377	36,6
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	81,7	54 711	73 426	37,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	87,3	55 740	72 063	38,4
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	81,3	58 348	75 702	37,3
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	52 714	74 929	37,6
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	67,7	54 857	72 646	38,3
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	51 205	67 420	37,3
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	62,5	57 065	75 708	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	68,0	52 604	68 500	38,1
1221	Agents et agentes d'administration	72,0	46 071	60 280	37,6
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	56,0	44 991	59 874	37,1
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	54,1	58 012	75 106	36,6
1225	Agents et agentes aux achats	71,5	60 366	78 117	38,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	71,0	42 187	56 530	36,8
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	69,3	41 885	55 319	37,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	81,1	55 004	72 265	37,4
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	71,4*	43 205	56 191	37,2
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	74,5	45 935	62 385	36,6
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	70,2	41 610	56 152	37,2
221	Personnel technique des sciences physiques	73,4*	49 209	64 241	38,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	75,3*	47 835	62 536	37,9

Tableau 2.3.4 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	78,3	54 634	68 886	38,9
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	80,0	59 440	79 952	39,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	82,5	52 557	67 957	37,2
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	80,5	57 189	72 819	39,4
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	60,3	62 928	81 993	38,2
228	Personnel technique en informatique	43,5	46 634	61 270	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	55 646	77 726	35,8
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	37,9**	51 058	64 957	38,8
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	64,6*	50 681	65 580	38,3
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	x	59 930	75 645	38,3
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	76,1	31 774	43 916	37,6
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	36,8**	59 627	78 182	38,3
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	88,7	45 934	60 098	36,7
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	71,1*	48 750	66 435	35,5
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	97,7	44 881	57 673	37,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	54,1	45 938	59 164	38,4
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	81,3	53 025	70 402	37,8
6322	Cuisiniers et cuisinières	16,7**	36 576	46 254	38,5
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	8,6**	43 452	60 052	38,1
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	x	45 805	61 816	38,1
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	38,1**	54 351	68 401	37,7
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	71,5*	39 107	56 990	37,6
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	29,9**	54 809	65 600	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	33,9**	55 504	66 091	39,9
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	39,5**	36 152	53 826	39,5
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	40,3**	36 219	53 885	39,5
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	51,1**	45 243	59 284	39,9
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	45,4**	69 114	89 472	39,6

Tableau 2.3.4 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	55,6	34 226	44 655	37,2
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	57,1	34 685	45 100	37,2
1414	Réceptionnistes	41,9	31 761	42 651	37,3
1415	Commis des services du personnel	74,0	31 111	40 895	35,9
142	Commis en bureautique et en éditique	62,9*	31 668	41 281	37,4
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	66,3	36 182	47 809	37,1
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	40,2*	36 107	47 250	36,8
1432	Commis à la paye	81,2	33 947	47 811	38,3
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	93,3	36 710	48 213	36,9
1435	Agents et agentes de recouvrement	57,8*	35 658	46 887	37,3
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	30,4**	35 624	45 943	36,2
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	30,1**	35 519	45 847	36,2
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	62,8*	29 906	39 130	36,5
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	59,8*	29 780	39 120	36,3
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	50,9*	35 283	46 196	38,5
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	55,0*	34 011	43 741	38,0
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	68,2*	30 299	40 152	39,7
1523	Coordonneurs et coordonneuses de la logistique de la production	43,9**	47 385	61 929	38,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	54,7	33 508	45 462	38,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	18,2**	41 121	53 951	39,4
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	15,3**	47 037	61 143	39,0
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	58,4	25 430	33 558	36,8
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	24,3*	41 967	56 160	38,4
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	79,4	36 242	48 986	37,4
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	37 096	47 843	36,7
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	66,8*	35 448	50 012	38,0
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	41,8*	31 051	48 315	39,5
7452	Manutentionnaires	41,9*	31 051	48 315	39,5
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	x	34 602	50 357	39,7
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	66,8*	32 139	45 471	39,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.3.5

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	41,5**	75 014	105 061	36,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	53,8*	61 818	88 384	36,8
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	35,5**	60 780	82 309	37,7
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	61 651	79 140	38,2
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	61 716	79 325	36,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	47,5**	60 784	82 807	37,3
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	35,2**	60 234	77 722	37,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	55 240	83 386	37,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	105 044	155 240	36,6
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	95,5	44 045	69 171	36,3
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	44 518	59 778	37,4
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	52 334	78 295	36,8
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	40,9**	57 519	78 228	37,1
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	64,5*	55 832	79 146	36,7
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	33,8**	59 941	77 931	37,6
122	Personnel administratif et de réglementation	47,1*	44 625	59 566	36,9
1221	Agents et agentes d'administration	58,0*	41 024	55 115	36,5
1225	Agents et agentes aux achats	45,0**	48 712	64 402	37,3
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	54,5**	44 877	63 814	35,3
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	37,9**	44 960	60 745	35,6
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	37 766	51 228	36,2
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	37 484	50 969	36,2
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	76,4	43 955	60 492	37,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	35,5**	41 987	57 575	36,9
221	Personnel technique des sciences physiques	72,7*	43 489	55 064	37,9
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	74,3**	41 683	52 779	37,7
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	25,9**	47 602	60 741	37,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	37,7**	40 449	55 981	38,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	50,1**	60 108	80 414	37,9
228	Personnel technique en informatique	44,3**	42 556	59 663	37,0
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	54 416	79 355	35,3

Tableau 2.3.5 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	40 786	57 030	35,5
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	49 486	69 605	37,6
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	52 562	70 101	37,6
631	Superviseurs et superviseurs de services	41,4**	40 074	49 995	38,7
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	x	49 161	64 132	38,1
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	38,0**	67 693	88 970	37,3
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	47,0**	55 198	69 066	40,1
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	32,3**	33 660	40 836	36,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	36,6**	33 469	40 612	36,7
1414	Réceptionnistes	20,7**	34 482	41 780	36,7
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	18,2**	36 567	47 718	36,6
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	14,7**	37 530	48 206	36,1
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	14,7**	37 530	48 206	36,1
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	34 413	46 351	37,6
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	34 057	48 955	34,8
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	24,0**	32 490	44 227	38,0
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	25,6**	29 534	42 596	38,2
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	52,5**	33 609	41 612	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	17,1**	44 329	57 440	37,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	34,5**	27 721	40 703	35,5
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	50,9**	35 422	44 992	37,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	42,0**	35 862	45 720	37,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.3.6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	79,1	65 007	88 376	37,1
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	81,6	65 936	86 620	37,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	74,8	65 409	85 562	37,2
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	83,6	67 642	89 121	36,8
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	83,7	62 936	82 457	37,0
2113	Géoscientifiques et océanographes	x	65 027	81 773	37,6
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	82,6	70 730	92 497	38,3
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	92,4	76 361	100 614	39,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	72,9	66 994	88 952	35,2
217	Professionnels et professionnelles en informatique	72,4	69 935	91 674	37,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	84,8	64 312	85 174	37,6
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	73,7**	56 881	87 190	36,7
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	85,1	88 294	113 845	36,6
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	83,7	71 685	93 740	37,2
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	77,8	73 134	94 158	37,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	83,5	56 846	76 154	37,1
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	85,9	60 846	77 740	38,7
5123	Journalistes	x	56 791	80 335	34,9
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	70,6*	52 889	72 523	38,2
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	73,8	54 291	71 715	38,4
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	76,6	50 892	66 288	37,3
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	69,9	56 442	75 142	39,2
122	Personnel administratif et de réglementation	75,6	53 265	69 399	38,1
1221	Agents et agentes d'administration	79,4	46 407	61 120	37,5
1222	Adjoints et adjointes de direction	72,8	55 588	70 657	37,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	58,9	44 912	59 359	37,1
1225	Agents et agentes aux achats	80,2	61 784	79 797	39,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	78,1	41 899	54 704	36,9
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	78,8	41 858	54 643	37,0
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	52,9	44 864	59 061	36,3
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	72,7*	58 524	77 535	37,7

Tableau 2.3.6 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	56,9*	47 640	63 946	37,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	76,2	46 777	62 994	36,2
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	78,8	42 168	56 744	37,1
221	Personnel technique des sciences physiques	44,6**	52 692	68 703	38,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	43,9**	51 667	67 621	37,9
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	81,5	55 190	69 750	38,9
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	78,1	57 750	83 638	39,6
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	85,6	53 412	68 575	37,1
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	75,1*	56 938	73 008	39,4
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	61,3	63 033	81 871	38,2
228	Personnel technique en informatique	54,9	46 149	62 912	37,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	68,4	49 748	68 859	36,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	52 978	68 004	38,8
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	70,5*	30 961	42 523	37,7
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	63,2	60 341	78 710	38,3
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	61,2	64 355	84 311	38,9
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	68,4	50 995	65 668	37,0
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	89,9	46 058	60 258	36,6
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	82,9	49 635	67 252	35,2
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	92,6	44 792	57 720	37,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	51,5*	46 980	60 923	38,3
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	85,6	53 397	71 185	37,7
6322	Cuisiniers et cuisinières	12,1**	31 832	40 916	38,1
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	x	26 328	41 743	39,6
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	x	25 730	38 778	39,6
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	46,5*	66 805	87 302	38,9
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	69,8*	48 759	73 904	39,8
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	59,1*	70 184	93 027	40,0
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	44,7*	67 420	90 652	39,4
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	51,0**	64 648	83 969	39,8

Tableau 2.3.6 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	62,3	35 339	46 801	36,9
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	63,8	35 725	47 305	36,9
1414	Réceptionnistes	47,0	32 506	43 644	37,2
142	Commis en bureautique et en éditique	85,6	34 337	45 208	37,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	79,3	36 926	48 826	36,9
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	58,1	36 941	48 535	36,8
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	93,6	37 188	48 711	36,7
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	41,7*	40 049	51 548	36,4
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	57,5	37 456	50 631	38,8
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	57,0	34 427	46 155	38,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	62,0	35 511	49 515	39,6
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	59,4	49 338	63 693	38,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	54,9	35 644	48 197	38,4
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	52,9	25 460	33 323	37,0
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	84,4	37 688	51 617	37,2
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	37 290	48 738	36,4
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	75,6	37 991	53 737	37,7
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	17,2**	38 530	50 484	39,9
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	6,9**	40 603	58 896	39,6
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	57,8*	39 569	59 656	39,7
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	69,7*	46 659	68 023	39,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.3.7

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	72,0	68 602	88 079	37,2
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	74,0	66 570	87 041	37,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	72,0	65 592	84 682	38,2
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	76,0	71 160	93 343	37,7
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	73,6	61 413	80 986	37,8
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	41,5**	62 418	79 887	37,9
2112	Chimistes	39,2**	59 801	76 404	38,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	72 749	103 490	38,2
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	75,7*	68 532	92 805	38,8
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	94,3	76 955	100 682	39,5
217	Professionnels et professionnelles en informatique	75,0	68 871	89 527	38,0
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	66 199	89 001	38,2
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	72,0	66 273	83 972	38,2
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	93 881	121 695	38,2
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	87,5	70 376	94 092	38,9
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	51,5**	73 291	99 538	38,1
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	91,6	58 020	75 604	38,7
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	57 553	74 670	38,6
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	67,1	56 753	73 714	38,7
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	70,0	54 728	70 702	36,6
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	66,5	57 189	74 366	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	75,2	58 451	75 299	38,9
1221	Agents et agentes d'administration	69,9	50 073	65 631	38,2
1222	Adjoints et adjointes de direction	67,9*	56 624	71 416	38,5
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	60,1	45 018	58 361	37,6
1225	Agents et agentes aux achats	78,4	61 935	79 504	39,2
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	58,5	43 145	55 440	38,1
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	57,7	43 353	55 607	38,1
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	59,8**	41 989	56 592	38,3
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	71,4	44 165	56 407	37,6
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	71,7	43 803	55 970	37,6

Tableau 2.3.7 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
221	Personnel technique des sciences physiques	33,9**	47 074	59 533	38,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	34,7**	45 621	57 748	38,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	63,9*	60 482	77 393	39,1
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	79,7	58 774	84 133	39,7
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	71,3*	56 635	72 673	36,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	45,5*	62 190	82 887	38,6
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	52,2*	65 623	85 204	38,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	x	95 596	121 029	39,9
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	96 211	121 821	39,9
228	Personnel technique en informatique	52,6*	50 615	65 820	37,4
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	58 524	74 658	38,2
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	57 009	72 182	38,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	50,9**	59 605	76 327	38,9
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	68,6	64 900	85 091	39,0
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	71,2	65 090	85 363	39,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	60,6*	57 009	73 972	38,3
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	66,6*	57 459	74 919	38,1
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	25,6**	66 197	83 701	39,6
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	38,3**	45 169	64 226	39,3
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	39,4**	50 310	72 966	38,7
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	73,8	48 610	73 257	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	6,4**	48 881	71 766	39,4
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	6,6**	48 881	71 766	39,4
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	30,1**	50 234	77 989	39,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	71,9	64 812	84 075	38,4
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	63,2	64 948	85 410	39,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	25,6**	51 782	66 975	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	27,9**	51 351	65 019	39,8
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	50,9**	41 978	63 317	39,2

Tableau 2.3.7 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	50,2**	42 152	63 369	39,2
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	31,1**	43 743	58 281	39,6
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	31,4**	43 743	58 281	39,6
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	44,0*	64 436	85 504	39,5
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	60,8*	64 357	83 557	39,6
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	32,8**	49 497	65 129	39,6
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	40,2**	38 819	49 811	38,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	41,5**	39 771	51 102	38,2
1414	Réceptionnistes	35,5**	32 814	41 713	38,5
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	54,7*	39 300	49 900	37,0
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	56,5*	37 924	48 319	36,9
1432	Commis à la paye	61,4**	43 087	54 294	36,6
1435	Agents et agentes de recouvrement	26,3**	42 767	53 625	38,9
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	33 977	41 451	37,1
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	43,2*	40 381	53 230	39,3
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	37,7**	35 614	46 264	39,7
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	54,4*	41 151	56 110	39,6
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	41,0*	45 966	58 734	38,2
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	41,9**	44 940	59 744	38,6
1525	Répartiteurs et répartitrices	41,0**	44 059	55 319	39,9
1526	Horaristes de trajets et d'équipages	54,7**	46 294	61 146	39,1
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	15,7**	56 162	70 923	40,7
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	44,4*	40 030	52 957	37,7
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	39,0*	35 291	47 245	39,6
7452	Manutentionnaires	39,1*	35 291	47 245	39,6
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	24,4**	39 730	55 439	39,8
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	14,9**	38 980	53 762	39,7
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	75,4*	32 576	41 055	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	61,9*	36 015	46 514	39,9
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	61,6*	37 349	55 422	39,6
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	48,1**	44 159	70 486	39,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.3.8

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	99,9	61 348	94 326	35,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	99,4	64 546	89 655	35,8
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99,8	64 501	90 340	35,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	99,4	67 098	91 737	35,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	99,1	60 949	85 692	35,7
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	80 111	103 836	36,3
2112	Chimistes	x	66 496	96 131	35,4
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	60 732	94 390	35,7
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	64 000	95 667	36,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	75 090	105 728	35,2
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	97 307	116 858	37,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	99,2	68 459	99 656	35,2
2151	Architectes	x	69 426	100 493	35,5
2152	Architectes paysagistes	x	65 574	104 282	34,9
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	68 141	98 379	34,9
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	68 773	99 727	35,7
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	61 915	102 286	35,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	58 813	90 282	35,5
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	65 230	102 879	35,0
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	71 307	89 374	37,2
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,9	48 795	82 293	36,2
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	97 838	135 103	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	99,5	43 404	90 521	..
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	49 409	81 332	34,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	72,7	72 986	125 893	35,8
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	47 916	84 357	35,1
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	99,6	61 923	90 115	35,7
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	76 613	104 898	36,4
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	58 345	87 122	35,5
5113	Archivistes	x	65 069	90 102	35,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	63 302	84 029	36,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	60 704	81 003	35,1
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	63 058	85 891	36,6

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	64 025	85 458	36,9
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	59 817	84 145	38,0
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	59 872	84 131	38,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	94,6	49 289	58 790	37,0
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	40 114	47 088	35,0
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	x	49 580	68 087	34,9
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	58 773	76 147	35,0
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	83,6	67 283	87 528	36,9
122	Personnel administratif et de réglementation	99,5	50 642	64 544	35,9
1221	Agents et agentes d'administration	99,4	48 468	60 144	35,8
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	47 401	77 812	35,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	95,5	48 311	66 593	35,2
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	59 346	94 018	35,2
1225	Agents et agentes aux achats	99,1	66 441	81 647	36,5
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	50 661	67 854	35,2
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	98,3	39 320	47 374	34,9
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	98,1	39 540	48 002	34,9
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	98,5	41 903	55 472	34,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	98,5	41 848	55 428	34,9
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	42 860	57 527	34,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	94,4	50 963	69 267	34,6
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	94,9	49 149	64 556	34,7
221	Personnel technique des sciences physiques	x	48 009	66 096	35,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	48 224	66 281	35,1
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	44 064	62 708	34,9
222	Personnel technique des sciences de la vie	91,0	49 839	65 776	36,6
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	44 969	60 347	35,8
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	96,2	54 381	72 965	35,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	90,9	57 488	82 365	36,2
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	95,7	53 380	70 626	34,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	93,7	58 561	75 330	35,6
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	53 391	72 436	35,6
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	x	77 480	94 656	38,7

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	83 137	104 145	36,2
228	Personnel technique en informatique	98,8	43 599	59 985	35,1
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	40 161	48 455	36,0
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	42 865	59 391	36,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	46 989	60 980	35,6
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	97,6	44 180	60 904	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	97,5	44 230	61 009	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	94,3	51 220	66 478	37,6
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	98,7	52 141	66 660	36,1
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	95,2	43 694	57 765	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	96,8	43 233	57 153	35,1
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	56 643	84 558	35,0
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	62 574	81 921	34,9
631	Superviseurs et superviseuses de services	93,2	68 155	84 388	38,5
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	62 224	79 938	36,9
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	x	58 726	72 758	38,9
6321	Chefs	x	65 103	81 524	39,2
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	71 062	93 339	37,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	15,2	50 380	67 784	38,9
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	10,1	51 144	74 562	37,7
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	35,8	51 973	75 750	37,2
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	14,3	50 289	65 044	39,3
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	9,4	47 933	66 337	39,4
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	13,2	46 863	61 752	39,1
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	22,4	48 839	64 003	39,3
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	x	72 992	94 217	39,0
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	98,4	73 338	96 304	38,8

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	x	75 107	95 769	39,0
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	x	73 045	91 504	38,8
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	x	72 085	92 280	39,3
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	26,5	50 749	67 086	38,4
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	34,1	47 707	63 886	36,9
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	8,9	51 979	71 335	38,3
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	9,6	51 739	71 309	38,3
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	22,1	45 512	56 637	38,7
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	24,8	45 474	56 603	38,7
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	39 934	46 089	36,0
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	x	38 353	42 841	35,3
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	81,6	80 175	100 037	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	62,5	56 418	84 002	38,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	99,4	40 007	45 827	35,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,5	40 021	45 775	35,3
1414	Réceptionnistes	95,6	37 446	42 294	34,9
1415	Commis des services du personnel	x	43 507	57 461	34,8
1416	Commis des services judiciaires	76,7	39 214	51 487	34,5
142	Commis en bureautique et en éditique	x	39 121	45 867	35,0
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	92,3	41 133	52 512	34,7
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	93,2	40 016	50 803	34,7
1432	Commis à la paye	86,6	46 431	59 251	34,8
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	36 633	48 479	34,9
1435	Agents et agentes de recouvrement	86,1	48 056	62 378	33,9
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	94,5	36 956	47 673	34,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	42 653	58 135	34,7
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	42 268	52 938	38,9
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	42 495	50 782	38,3
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	70,6	42 955	52 238	35,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	40 625	49 620	36,7
1522	Magasiniers et magasinieres, commis aux pièces	74,3	39 438	45 012	35,3
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	45 272	58 768	36,4
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	90,0	43 312	55 809	35,2
1525	Répartiteurs et répartitrices	91,8	47 367	62 548	36,9
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	52 004	62 786	37,0

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
341	Personnel de soutien des services de santé	x	38 798	42 264	36,2
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	x	37 438	40 607	35,0
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	47 116	61 695	39,8
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	97,4	42 144	54 875	34,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	97,4	42 147	54 900	34,8
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	44 559	54 550	38,4
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	24,9	51 299	65 003	39,8
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	x	52 845	66 477	40,0
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	16,8*	51 235	69 772	38,4
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	92,0	39 309	46 082	35,9

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.3.9

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	98,4	73 513	102 514	34,8
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	98,2	68 278	96 519	35,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	74 991	98 492	36,2
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	98,0	64 659	100 740	34,8
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	60 443	89 636	34,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	69 144	101 549	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	99,1	67 482	99 708	34,8
2151	Architectes	x	66 386	99 580	34,5
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	67 791	99 041	34,8
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	69 821	98 443	34,8
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	65 421	95 906	34,8
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	57 097	76 018	34,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	57 758	78 351	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	64 622	116 215	34,8
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	65 989	94 010	35,1
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	68 250	94 487	35,3
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	96,3	65 231	93 504	35,0
5111	Bibliothécaires	x	65 990	94 206	35,0
5113	Archivistes	78,0	61 701	88 724	34,9
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	x	65 454	83 962	35,7
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	64 402	81 812	35,9
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	x	59 787	78 791	34,4
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	62 942	79 665	35,0
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	x	69 254	88 235	36,4
122	Personnel administratif et de réglementation	95,5	55 976	76 533	34,9
1221	Agents et agentes d'administration	95,4	51 071	68 216	34,6
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	67 695	93 253	35,3
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	96,6	49 002	65 032	34,8
1225	Agents et agentes aux achats	93,9	56 771	76 482	35,1
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	55 144	71 269	35,3
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	86,9	44 400	58 758	34,6

Tableau 2.3.9 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	86,9	44 509	58 819	34,6
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	86,3	43 163	58 231	34,2
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	46 197	60 131	34,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	90,6	53 080	72 711	34,3
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	88,9	49 891	65 871	34,3
222	Personnel technique des sciences de la vie	47,1	61 187	78 432	37,2
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	85,0	57 401	76 530	35,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	50,6	56 818	77 979	35,9
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	96,2	53 184	71 421	34,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	93,0	53 297	71 535	34,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	54 099	77 036	35,0
228	Personnel technique en informatique	90,5	51 583	70 108	34,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	50 327	66 024	34,8
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	50 819	66 349	34,7
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	74,1	46 506	84 487	38,4
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	71,8	46 806	87 710	36,5
4312	Pompiers et pompières	78,2	46 012	79 186	41,5
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	83,5	45 643	60 691	34,4
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	83,3	45 665	60 667	34,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	55 137	72 442	34,5
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	90,5	50 410	69 471	35,1
631	Superviseurs et superviseurs de services	92,4	66 629	85 256	37,4
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	x	59 012	76 134	36,1
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	96,7	74 772	93 590	38,7
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	23,6	52 157	69 281	39,4
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	30,1	55 731	72 094	39,8
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	17,8	53 440	69 598	40,0
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	32,9	52 099	68 548	39,5
729	Autre personnel des métiers de la construction	27,6	52 301	66 088	39,7
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	29,5	52 301	66 088	39,7
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	98,1	76 033	96 359	39,0

Tableau 2.3.9 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	78 334	98 189	39,1
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	34,8	55 580	70 265	40,0
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	40,2	57 704	72 918	39,8
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	39,9	55 153	69 624	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	22,6	53 217	71 243	39,4
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	x	53 133	71 441	39,3
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	86,5	74 739	95 667	38,6
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	56,2	54 986	71 166	39,9
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	95,4	38 975	53 501	34,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	96,6	38 836	53 389	34,6
1414	Réceptionnistes	83,4	38 769	50 162	34,1
1416	Commis des services judiciaires	61,3*	43 362	59 547	34,0
142	Commis en bureautique et en éditique	x	42 552	56 786	34,9
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	43 705	57 602	34,3
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	43 527	57 075	34,2
1432	Commis à la paye	x	45 299	60 903	35,0
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	90,2	36 050	48 947	34,2
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	89,7	34 944	47 398	34,1
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	43 072	59 487	34,5
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	86,7	48 146	64 136	36,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	75,3	46 781	61 640	36,8
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	43 940	58 692	35,9
1525	Répartiteurs et répartitrices	x	48 775	65 273	36,6
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	89,4	50 260	63 628	35,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	43 964	59 238	35,1
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	17,4**	52 614	67 266	40,0
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	x	43 795	57 657	39,7
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	45 684	56 111	38,6
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	30,0	51 366	65 075	39,8
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	x	53 102	66 750	40,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020.

Tableau 2.3.10

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	59 811	93 097	34,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	58 098	89 783	34,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	60 422	93 967	34,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	59 584	91 784	34,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	55 028	84 935	34,5
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	63 720	97 860	34,9
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	63 859	95 590	34,6
2151	Architectes	x	64 661	95 382	34,7
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	60 139	93 427	34,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	59 160	83 805	34,5
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	66 342	87 710	34,6
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	97 873	135 119	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	60 768	86 963	..
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	57 710	88 225	34,7
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	79 908	127 155	34,8
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	56 163	90 328	34,9
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	56 084	86 879	34,9
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	56 861	91 184	35,0
5111	Bibliothécaires	x	56 543	91 407	35,0
5113	Archivistes	x	59 995	89 712	34,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	56 040	82 874	34,3
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	49 652	80 757	33,9
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	58 782	86 977	34,8
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	59 681	86 959	34,8
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	x	53 876	77 009	34,5
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	53 897	78 966	34,4
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	56 086	78 914	34,0
122	Personnel administratif et de réglementation	x	48 353	66 929	34,7
1221	Agents et agentes d'administration	x	46 324	63 398	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	59 337	83 913	34,9
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	49 949	66 957	35,3

Tableau 2.3.10 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1225	Agents et agentes aux achats	x	54 133	82 890	34,6
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	47 256	67 399	34,1
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	43 001	54 631	34,6
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	x	42 984	54 622	34,6
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	45 907	60 242	34,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	45 850	60 220	34,9
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	46 660	64 684	34,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	x	45 944	64 617	34,0
221	Personnel technique des sciences physiques	x	51 357	68 530	35,2
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	51 291	68 544	35,2
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	x	52 321	69 801	35,6
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	x	50 711	64 485	35,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	50 088	65 325	36,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	54 042	76 628	35,3
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	53 358	74 899	35,4
228	Personnel technique en informatique	x	49 022	65 192	35,6
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	48 406	63 605	35,1
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	46 773	63 483	34,8
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	46 704	63 443	34,8
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	46 918	65 637	35,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	52 454	75 172	34,8
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	56 354	80 376	35,7
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	55 693	78 183	35,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	60 287	88 312	36,6
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	x	48 009	60 450	38,8
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	x	42 640	54 213	38,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	x	49 383	62 425	38,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	x	48 649	60 705	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	45 590	56 643	38,7
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	45 595	57 079	38,8

Tableau 2.3.10 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	x	41 817	52 937	34,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	41 951	53 272	34,5
1414	Réceptionnistes	x	40 402	47 668	35,0
142	Commis en bureautique et en éditique	x	41 543	49 148	35,2
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	40 402	51 626	34,4
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	40 101	51 489	34,4
1432	Commis à la paye	x	43 210	52 655	34,9
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	x	39 606	47 751	34,9
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	39 464	44 416	37,1
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	39 415	44 187	37,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	x	40 899	49 725	35,7
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	40 770	49 373	36,0
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	x	40 701	49 230	36,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	41 213	50 575	34,8
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	44 668	55 459	38,4
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	39 943	49 743	34,7
656	Autre personnel des services personnels	x	38 343	48 611	36,3
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	x	41 438	48 773	38,6
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	40 431	47 428	36,7
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	40 188	47 502	36,5

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.3.11

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	89 299	114 838	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	84 320	92 152	37,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	82 303	92 166	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	87 021	94 067	37,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	81 974	88 534	37,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	86 309	104 552	37,5
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	84 374	100 357	37,5
2112	Chimistes	100,0	74 946	97 429	37,5
2114	Météorologues et climatologues	100,0	84 937	107 594	37,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	108 118	133 012	37,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	84 906	112 428	37,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	84 840	112 538	37,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	101 877	119 332	37,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	100 461	118 739	37,5
2151	Architectes	100,0	102 990	119 760	37,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	96 534	117 154	37,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	100,0	73 441	91 046	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	100,0	81 701	91 565	37,5
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	82 914	98 378	37,5
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	100,0	75 835	125 035	37,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	86,7	48 189	71 535	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	113 854	153 432	37,5
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	73 459	93 482	37,5
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	84 170	97 377	37,5
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	88 617	108 285	37,5
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	100,0	77 377	86 901	37,5
5111	Bibliothécaires	100,0	76 732	86 995	37,5
5113	Archivistes	100,0	77 938	86 819	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	70 064	90 534	37,5
Formation collégiale					
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	63 865	70 571	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	61 986	67 325	37,5
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	75 623	86 220	37,5
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	62 747	70 104	37,5

Tableau 2.3.11 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
222	Personnel technique des sciences de la vie	100,0	65 499	76 039	37,5
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	56 080	68 222	37,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	72 060	87 679	37,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	99,6	71 217	87 611	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	95,0	79 607	92 317	37,5
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	78 444	92 881	37,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	83 120	96 383	38,8
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	110 324	128 282	37,5
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	100,0	91 849	101 870	40,0
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	100,0	80 148	89 265	40,0
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	100,0	56 111	73 716	37,5
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	45 473	51 209	37,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	63 583	74 069	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	66 640	75 420	37,5
4312	Pompiers et pompières	83,8	73 249	83 018	40,4
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	53 933	62 692	37,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	64 828	73 733	37,5
Formation de niveau secondaire					
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	100,0	50 968	55 183	37,5
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	64 495	80 948	40,0

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.3.12

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	49 478	82 402	35,0
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	47 700	79 853	35,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	51 053	83 530	35,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	99,9	43 135	75 453	35,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	46 630	78 047	35,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	63 151	97 325	35,0
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	77 088	106 747	35,0
2112	Chimistes	100,0	64 743	99 674	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	49 981	86 533	35,0
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	47 616	82 976	35,0
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	100,0	53 699	90 910	35,0
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	100,0	50 138	89 532	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	100,0	58 798	94 333	35,0
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	46 808	86 713	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	50 230	87 577	35,0
2151	Architectes	100,0	49 678	88 226	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	50 698	87 028	35,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	100,0	58 429	102 883	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	50 215	86 358	35,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,9	48 553	82 269	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	46 570	85 535	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	100,0	41 028	54 725	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	100,0	42 479	90 704	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	42 501	82 502	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	100,0	45 292	77 913	35,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	64,5	57 599	116 040	35,0
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	46 431	83 803	35,0
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	49 491	84 254	35,0
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	44 671	74 842	35,0
5111	Bibliothécaires	100,0	45 716	77 038	35,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	43 189	65 917	35,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	99,9	38 980	45 703	35,0
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	99,9	39 094	45 393	35,0

Tableau 2.3.12 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	100,0	36 654	52 013	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	41 294	58 443	35,0
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	40 380	54 514	35,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	100,0	45 571	76 767	35,0
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	40 425	54 332	35,0
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	100,0	57 330	89 598	35,0
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	40 898	58 007	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	100,0	37 655	43 747	35,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	100,0	37 597	44 048	35,0
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	100,0	37 914	42 407	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	100,0	40 335	52 823	35,0
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	100,0	40 337	52 854	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	100,0	49 579	79 364	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	100,0	40 326	57 202	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	100,0	40 493	57 440	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	100,0	38 531	54 647	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	99,5	42 588	58 620	36,4
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	37 935	53 813	35,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	40 064	56 644	35,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	97,7	44 819	63 205	38,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	100,0	42 313	60 015	35,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	42 186	59 834	35,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	55 449	78 224	35,5
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	57 186	81 105	35,0
228	Personnel technique en informatique	100,0	40 889	57 134	35,0
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	42 129	60 602	35,2
3211	Technologues de laboratoires médicaux	100,0	42 427	62 591	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	100,0	42 023	60 182	35,1
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	40 114	48 394	36,0
322	Personnel technique en soins dentaires	100,0	41 524	58 359	35,0
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	42 608	57 816	36,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	42 367	59 004	36,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	36 785	52 198	35,0
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	100,0	46 443	64 943	35,0

Tableau 2.3.12 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	43 387	60 840	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	100,0	40 331	52 432	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	99,5	37 832	51 767	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	99,4	40 459	52 425	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	92,2	61 190	79 685	35,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	100,0	54 630	72 848	35,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	2,9	44 949	58 738	38,8
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	100,0	44 949	58 738	38,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	40,4	46 821	66 210	36,7
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	37,3	43 685	61 966	35,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	100,0	43 715	53 522	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	77,1	37 197	40 402	35,0
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	100,0	37 197	40 402	35,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	99,9	37 139	41 483	35,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,9	37 155	41 537	35,0
1414	Réceptionnistes	100,0	36 036	36 935	35,0
1416	Commis des services judiciaires	100,0	35 383	44 043	35,0
142	Commis en bureautique et en éditique	100,0	37 945	42 712	35,0
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	100,0	35 978	47 703	35,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	97,1	38 028	42 885	35,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	96,5	37 299	40 432	35,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	100,0	41 383	53 707	37,5
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	100,0	39 996	50 589	35,0
341	Personnel de soutien des services de santé	99,8	38 833	42 215	36,3
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	100,0	37 438	40 607	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	47 919	65 066	39,9
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	60,0	45 126	57 149	41,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	100,0	35 996	47 761	35,0
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	100,0	37 265	40 909	35,0

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Tableau 2.3.13

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	57 451	92 488	35,1
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	99,8	65 991	98 077	35,7
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	66 580	97 233	35,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	67 421	100 983	35,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	62 344	93 282	35,7
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	96 106	116 466	35,0
2112	Chimistes	x	66 474	90 735	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	90 638	116 608	35,4
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	91 522	115 079	35,3
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	64 441	96 276	35,4
2151	Architectes	x	59 320	96 235	35,2
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	67 198	103 362	35,2
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	59 201	93 832	35,2
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	66 483	102 841	35,2
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	54 179	75 529	35,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	50 629	72 141	35,4
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	59 423	91 138	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	68 218	123 686	36,2
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	60 274	97 782	35,1
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	51 589	83 791	35,7
5113	Archivistes	x	56 341	93 923	35,1
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	55 892	86 589	36,0
Formation collégiale					
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	59 283	82 424	35,7
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	x	66 125	87 180	37,5
122	Personnel administratif et de réglementation	98,8	44 445	63 897	35,2
1221	Agents et agentes d'administration	96,0	49 895	68 495	35,6
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	52 461	77 318	35,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	47 425	67 809	35,5
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	54 571	85 762	35,4
1225	Agents et agentes aux achats	x	61 746	89 765	35,4
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	46 015	58 820	38,1
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	42 996	55 970	35,1

Tableau 2.3.13 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%		\$	h
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	x	44 627	58 041	35,2
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	37 970	49 624	34,9
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	39 459	55 849	35,1
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	39 307	55 669	35,1
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	49 526	65 539	35,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	x	49 356	63 859	35,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	x	58 713	84 953	35,2
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	x	61 585	91 857	35,4
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	55 145	71 145	34,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	61 180	80 242	35,3
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	65 724	97 556	36,6
228	Personnel technique en informatique	x	47 442	63 410	35,6
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	44 199	61 839	35,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	44 232	61 418	35,1
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	39 503	53 180	36,6
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	40 192	55 971	35,3
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	x	38 821	50 418	37,9
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	62 823	81 508	38,1
631	Superviseurs et superviseurs de services	x	70 829	85 332	39,5
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	x	66 594	83 236	37,9
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	71 236	102 321	37,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	x	71 907	93 596	39,1
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	71 267	95 487	38,7
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	6,9**	48 501	63 259	38,4
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	x	49 741	63 773	38,1
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	x	41 604	51 788	34,9
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	41 445	51 331	34,8
1414	Réceptionnistes	x	35 542	45 110	36,1

Tableau 2.3.13 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%		\$	h
1415	Commis des services du personnel	x	44 931	58 660	34,9
142	Commis en bureautique et en éditique	x	39 993	50 432	35,2
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	40 816	51 143	34,9
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	38 291	47 544	35,1
1432	Commis à la paye	x	48 187	60 695	34,6
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	43 873	53 302	39,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	42,6	49 250	61 252	36,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	55,9	45 201	56 472	35,6
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	43 903	56 056	34,8
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	89,7	49 346	66 965	39,1
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	x	47 828	61 261	34,5
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	47 970	61 473	34,5
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	23,2	49 016	66 896	37,6
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	38 843	48 010	36,1
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	35 633	43 136	35,0

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020*.

Annexes



Annexe 1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2020

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
Gestion		
0111	Directeurs financiers/directrices financières	s.o.
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	s.o.
0113	Directeurs/directrices des achats	s.o.
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	205 Analystes des procédés administratifs
0121	Directeurs/directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	s.o.
0122	Directeurs/directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	s.o.
0124	Directeurs/directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	201 Professionnels/professionnelles en communication
0125	Directeurs/directrices d'autres services aux entreprises	s.o.
0131	Directeurs/directrices d'entreprises de télécommunications	s.o.
0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries	s.o.
0211	Directeurs/directrices des services de génie	207 Ingénieurs/ingénieures
0212	Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences	s.o.
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	206 Professionnels/professionnelles en informatique
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	s.o.
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.
0421	Administrateurs/administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	s.o.
0422	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	s.o.
0423	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	s.o.
0431	Officiers/officières de direction des services de police	s.o.
0432	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie	s.o.
0511	Directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	s.o.
0512	Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	s.o.
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	s.o.

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
0601	Directeurs/directrices des ventes corporatives	S.O.
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail et de gros	S.O.
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	S.O.
0632	Directeurs/directrices des services d'hébergement	S.O.
0651	Directeurs/directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	S.O.
0711	Directeurs/directrices de la construction	S.O.
0712	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	S.O.
0714	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	S.O.
0731	Directeurs/directrices des transports	S.O.
0811	Directeurs/directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	S.O.
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	S.O.
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique	S.O.
Formation universitaire		
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	204 Professionnels/professionnelles en gestion financière
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	204 Professionnels/professionnelles en gestion financière
1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs	S.O.
1114	Autres agents financiers/agentes financières	204 Professionnels/professionnelles en gestion financière
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	203 Professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines
1122	Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	205 Analystes des procédés administratifs
1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	201 Professionnels/professionnelles en communication
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	209 Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2112	Chimistes	209 Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2113	Géoscientifiques et océanographes	209 Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2114	Météorologues et climatologues	S.O.
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques	209 Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	209 Professionnels/professionnelles en sciences physiques 211 Biologistes
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières	S.O.
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	S.O.
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207 Ingénieurs/ingénieures
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207 Ingénieurs/ingénieures
2151	Architectes	S.O.

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
2152	Architectes paysagistes	S.O.
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	S.O.
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	S.O.
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209 Professionnels/professionnelles en sciences physiques
21701	Professionnels/professionnelles en informatique, excluant 2173 et 2174	206 Professionnels/professionnelles en informatique
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	206 Professionnels/professionnelles en informatique 207 Ingénieurs/ingénieures
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	206 Professionnels/professionnelles en informatique 308 Techniciens/techniciennes en informatique
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	S.O.
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	S.O.
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	S.O.
313	Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes	S.O.
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	S.O.
4011	Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	S.O.
4012	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	S.O.
4021	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle	S.O.
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	S.O.
4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	S.O.
4033	Conseillers/conseillères en information scolaire	S.O.
4111	Juges	S.O.
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210 Avocats/avocates et notaires
415	Professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires	S.O.
4160	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes des politiques et des programmes, excluant 4161	S.O.
4161	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	310 Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
5111	Bibliothécaires	S.O.
5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	S.O.
5113	Archivistes	S.O.
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines	S.O.
5122	Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	S.O.
5123	Journalistes	S.O.
5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	S.O.
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	S.O.
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	S.O.
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	S.O.
5134	Danseurs/danseuses	S.O.
5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes	S.O.

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
5136	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels	s.o.
Formation collégiale		
1211	Superviseur/superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	303 Techniciens/techniciennes en administration 407 Personnel de soutien en administration
1212	Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance	303 Techniciens/techniciennes en administration 407 Personnel de soutien en administration
1213	Superviseurs/superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	407 Personnel de soutien en administration
1214	Superviseurs/superviseuses de services postaux et de messageries	s.o.
1215	Superviseurs/superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	404 Magasiniers/magasinières 407 Personnel de soutien en administration 411 Préposé aux télécommunications
1221	Agents/agentes d'administration	303 Techniciens/techniciennes en administration
1222	Adjoints/adjointes de direction	s.o.
1223	Agents/agentes des ressources humaines et de recrutement	303 Techniciens/techniciennes en administration
1224	Agents/agentes de gestion immobilière	s.o.
1225	Agents/agentes aux achats	303 Techniciens/techniciennes en administration 414 Acheteurs/acheteuses
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	s.o.
1227	Juges de paix et officiers/officières de justice	s.o.
1228	Agents/agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	s.o.
1241	Adjoints administratifs/adjointes administratives	409 Personnel de secrétariat
1242	Adjoints administratifs juridiques/adjointes administratives juridiques	s.o.
1243	Adjoints administratifs médicaux/adjointes administratives médicales	s.o.
1250	Sténographes judiciaires, transpositeurs/transpositrices, techniciens/techniciennes à la gestion des documents et agents/agentes de statistiques, excluant 1253 et 1254	s.o.
1253	Techniciens/techniciennes à la gestion des documents	304 Techniciens/techniciennes en documentation
1254	Agents/agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	s.o.
1310	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires, excluant 1311	s.o.
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	303 Techniciens/techniciennes en administration
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	305 Techniciens/techniciennes de laboratoire 307 Techniciens/techniciennes en génie
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	307 Techniciens/techniciennes en génie
2220	Personnel technique des sciences de la vie, excluant 2221	s.o.
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	305 Techniciens/techniciennes de laboratoire
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307 Techniciens/techniciennes en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307 Techniciens/techniciennes en génie
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
2260	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation, excluant 2263	s.o.
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	310 Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	301 Pilotes – avion d'affaires 311 Pilotes – hélicoptère
2272	Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé	s.o.
2273	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables	s.o.
2274	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables	s.o.
2275	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime	s.o.
228	Personnel technique en informatique	308 Techniciens/techniciennes en informatique
3210	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires), excluant 3211, 3212 et 3219	s.o.
3211	Technologues de laboratoires médicaux	305 Techniciens/techniciennes de laboratoire
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie	305 Techniciens/techniciennes de laboratoire
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	s.o.
322	Personnel technique en soins dentaires	s.o.
323	Personnel technique en soins de santé	s.o.
4210	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement, excluant 4211	s.o.
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	306 Techniciens/techniciennes en droit
4311	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	s.o.
4312	Pompiers/pompières	s.o.
5211	Techniciens/techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	304 Techniciens/techniciennes en documentation
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	s.o.
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	s.o.
523	Annonces/annonceurs et autres artistes de spectacle, n.c.a.	s.o.
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	s.o.
5250	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs, excluant 5254	s.o.
5254	Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	309 Techniciens/techniciennes en loisir
6211	Superviseurs/superviseuses des ventes – commerce de détail	s.o.
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	s.o.
6222	Acheteurs/acheteuses des commerces de détail et de gros	s.o.
6231	Agents/agentes et courtiers/courtiers d'assurance	s.o.
6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	s.o.
6235	Représentants/représentantes des ventes financières	s.o.
6310	Superviseurs/superviseuses de services, excluant 6314	s.o.
6314	Superviseurs/superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	410 Préposés/préposées aux renseignements
6321	Chefs	505 Cuisiniers/cuisinières

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
6322	Cuisiniers/cuisinières	505 Cuisiniers/cuisinières
6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières – commerce de gros et de détail	s.o.
6332	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries	s.o.
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	s.o.
720	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	s.o.
7230	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal, excluant 7231 et 7232	s.o.
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	519 Machinistes
7232	Outils-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	s.o.
7240	Électriciens/électriciennes et monteuses/monteurs de lignes d'électricité et de télécommunications, excluant 7241 et 7242	s.o.
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/ électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	506 Électriciens/électriciennes d'entretien 514 Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	506 Électriciens/électriciennes d'entretien
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteuses/ monteuses d'installations au gaz	514 Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	512 Menuisiers/menuisières d'entretien 514 Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	s.o.
7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux	s.o.
7292	Vitriers/vitrières	s.o.
7293	Calorifugeurs/calorifugeuses	s.o.
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices (sauf décorateurs/ décoratrices d'intérieur)	515 Peintres d'entretien
7295	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur	s.o.
7301	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	509 Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7302	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	s.o.
7303	Surveillants/surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	s.o.
7304	Surveillants/surveillantes des opérations du transport ferroviaire	s.o.
7305	Surveillants/surveillantes du transport routier et du transport en commun	s.o.
7310	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles), excluant 7311 et 7312	s.o.
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	510 Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	509 Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	509 Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7322	Débosselleurs/débosselleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	s.o.
7331	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	s.o.

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
7332	Réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien d'appareils	s.o.
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	510 Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7334	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	s.o.
7335	Autres réparateurs/réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	s.o.
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	s.o.
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses	s.o.
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	405 Opérateurs/opératrices de duplicateur offset
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	s.o.
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.
822	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	s.o.
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	s.o.
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres	s.o.
825	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	s.o.
826	Capitaines de bateaux de pêche et pêcheurs/pêcheuses	s.o.
921	Surveillants/surveillantes dans la transformation et la fabrication	s.o.
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	s.o.
924	Opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses d'équipements d'utilité publique	s.o.
Formation de niveau secondaire		
1411	Employés de soutien de bureau généraux/employées de soutien de bureau générales	403 Préposés/préposées à la photocopie 407 Personnel de soutien en administration 409 Personnel de secrétariat
1414	Réceptionnistes	411 Préposés/préposées aux télécommunications 412 Téléphonistes-réceptionnistes
1415	Commis des services du personnel	s.o.
1416	Commis des services judiciaires	s.o.
142	Commis en bureautique et en éditique	s.o.
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	407 Personnel de soutien en administration
1432	Commis à la paye	407 Personnel de soutien en administration
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	s.o.
1435	Agents/agentes de recouvrement	407 Personnel de soutien en administration
1451	Commis et assistants/assistantes dans les bibliothèques	407 Personnel de soutien en administration
1452	Correspondanciers/correspondancières et commis aux publications et aux règlements	407 Personnel de soutien en administration
1454	Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	407 Personnel de soutien en administration
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	407 Personnel de soutien en administration
1512	Facteurs/factrices	s.o.

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
1513	Messagers/messagères et distributeurs/distributrices porte-à-porte	s.o.
1521	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires	s.o.
1522	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	404 Magasiniers/magasinières
1523	Coordonneurs/coordonnatrices de la logistique de la production	s.o.
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	407 Personnel de soutien en administration 414 Acheteurs/acheteuses
1525	Répartiteurs/répartitrices	411 Préposés/préposées aux télécommunications
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	s.o.
341	Personnel de soutien des services de santé	s.o.
441	Dispensateurs/dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	s.o.
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	s.o.
6411	Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	s.o.
6421	Vendeurs/vendeuses – commerce de détail	s.o.
651	Personnel des services des aliments et des boissons	s.o.
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	s.o.
653	Personnel des services de tourisme et de loisirs	s.o.
6541	Agents/agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	507 Gardiens/gardiennes
6551	Représentants/représentantes au service à la clientèle – institutions financières	s.o.
6552	Autres préposés/autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	410 Préposés/préposées aux renseignements
656	Autre personnel des services personnels	s.o.
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	s.o.
7451	Débardeurs/débardeuses	s.o.
7452	Manutentionnaires	s.o.
7511	Conducteurs/conductrices de camions de transport	504 Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
7512	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	s.o.
7513	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	503 Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7514	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	503 Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7521	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	523 Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
7522	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	523 Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
753	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	s.o.
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	s.o.
842	Personnel de l'exploitation forestière	s.o.
843	Personnel en agriculture et en horticulture	s.o.
844	Autre personnel de la pêche et personnel du trappage et de la chasse	s.o.
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	s.o.

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	s.o.
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	s.o.
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	s.o.
946	Opérateurs/opératrices de machines et personnel assimilé – transformation des aliments et boissons et produits connexes	s.o.
9470	Opérateurs/opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé, excluant 9471	s.o.
9471	Opérateurs/opératrices d'équipement d'impression sans plaque	403 Préposés/préposées à la photocopie
952	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	s.o.
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	s.o.
Formation en cours d'emploi		
6611	Caissiers/caissières	s.o.
6621	Préposés/préposées de stations-service	s.o.
6622	Garnisseurs/garnisseuses de tablettes, commis et préposés/préposées aux commandes dans les magasins	s.o.
6623	Autre personnel assimilé des ventes	s.o.
6711	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	517 Préposés/préposées à la cuisine et à la cafétéria 520 Opérateurs/opératrices de machine à laver la vaisselle
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	s.o.
6731	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	522 Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux légers
6732	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées	s.o.
6733	Concierges et surintendants/surintendantes d'immeubles	502 Concierges 514 Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien 518 Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux lourds 521 Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	501 Préposés/préposées à la buanderie
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	s.o.
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	508 Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains 513 Ouvriers/ouvrières de voirie 514 Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien 521 Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	514 Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien 521 Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	504 Conducteurs/conductrices de véhicules lourds 513 Ouvriers/ouvrières de voirie
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	s.o.
8611	Manœuvres à la récolte	s.o.

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2020

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	508 Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
8613	Manœuvres de l'aquaculture et de la mariculture	s.o.
8614	Manœuvres des mines	s.o.
8615	Manœuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz et personnel assimilé	s.o.
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	s.o.
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	s.o.

1. Un code CNP à 4 chiffres finissant par 0 représente un regroupement d'emplois dérivant d'un groupe intermédiaire (3 chiffres), à l'exception des emplois à 4 chiffres faisant partie du même groupe intermédiaire et présentés séparément.

Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats

Pour des raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions (groupes intermédiaires de la CNP) ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs à l'appui de ces décisions.

Retrait de certains codes CNP

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée, soit exclusivement, soit en partie, sur des commissions, tout en étant parfois constituée de montants très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 6411 – *Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros* (non-technique) ainsi que le code 641 ;
- 111 – *Professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité* ainsi que les codes à quatre chiffres qui en dérivent, sauf le code 1111 ;
- 0111 – *Directeurs financiers/directrices financières* ainsi que le code 011.

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirés parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas la réalité de la profession. Ces groupes professionnels, ou certains emplois qui en font partie, sont rémunérés selon un mode particulier (comme la rémunération à l'acte, non couverte par l'enquête) ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que les titulaires ne sont généralement

pas des salariés¹. Voici donc les groupes qui ont été exclus des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales :

- 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires* ;
- 312 – *Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé* ;
- 313 – *Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes*.

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Par contre, les salaires des médecins résidents ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ces salaires font baisser fortement la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 et, en conséquence, celle-ci ne reflète pas la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

Retrait de certains résultats

Le code CNP 7511 – *Conducteurs/conductrices de camions de transport* comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois de ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail, mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

1. Ce sont des travailleurs autonomes ou des professionnels à leur compte.

Glossaire

Termes généraux

Ancienneté

Nombre d'années de service dans l'entreprise.

Effectif

Nombre réel d'employés et d'employées à partir duquel les statistiques ont été calculées ou nombre estimé de la population visée, selon le cas.

Employé permanent à temps plein

Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

Entreprise

Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Modèle d'emplois

Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

Profilage

Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

Unité de collecte

Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants : le nombre d'établissements et de personnes employées, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

Secteurs public et privé

Secteur public

Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé des sous-secteurs suivants : administration québécoise (fonction publique québécoise – excluant les organismes gouvernementaux à caractère industriel ou commercial –, éducation, santé et services sociaux), administration fédérale au Québec, administration municipale, universités et entreprises à caractère public des trois paliers de gouvernement.

Secteur privé

Ensemble des entreprises qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les sous-secteurs suivants du secteur privé ne font pas partie de l'enquête : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

Secteurs d'activité économique

La nomenclature utilisée est celle du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017. Certains secteurs ont toutefois été regroupés.

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)

Comprend les sous-secteurs suivants : extraction minière ; extraction de pétrole et de gaz ; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

Services publics (22)

Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité ; distribution de gaz naturel ; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

Fabrication (31-32-33)

Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac ; usines de textiles ; usines de produits textiles ; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues ; fabrication de produits en bois ; fabrication de papier, impression et activités connexes de soutien ; fabrication de produits du pétrole et du charbon ; de produits chimiques ; de produits en caoutchouc et en plastique ; de produits minéraux non métalliques ; première transformation des métaux ; fabrication de produits métalliques ; de machines ; de produits informatiques et électroniques ; de matériel, d'appareils et de composants électriques ; fabrication de matériel de transport ; de meubles et de produits connexes ; activités diverses de fabrication.

Commerce (41-44-45)

Comprend les sous-secteurs suivants :

- Commerce de gros (41) : grossistes-distributeurs de produits agricoles ; de produits pétroliers ; de produits alimentaires, de boissons et de tabac ; d'articles personnels et ménagers ; de véhicules automobiles et de leurs pièces ; de matériaux et fournitures de construction ; de machines, de matériel et de fournitures ; de produits divers ; agents et courtiers du commerce de gros.

- Commerce de détail (44-45) : marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces ; magasins de meubles et d'accessoires de maison ; magasins d'appareils électroniques et ménagers ; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage ; magasins d'alimentation et de produits de santé et de soins personnels ; stations-service ; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires ; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres ; magasins de fournitures de tout genre ; magasins de détail divers ; détaillants hors magasin.

Transport et entreposage (48-49)

Comprend les sous-secteurs suivants : transport aérien ; ferroviaire ; par eau ; par camion ; transport en commun et transport terrestre de voyageurs ; transport par pipeline ; transport de tourisme et d'agrément ; activités de soutien au transport ; services postaux ; messageries et services de messagers ; entreposage.

Industrie de l'information et industrie culturelle (51)

Comprend les sous-secteurs suivants : édition ; industries du film et de l'enregistrement sonore ; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications ; services d'information et de traitement des données.

Finance, assurances, immobilier et location (52-53)

Comprend les sous-secteurs suivants :

- Finance et assurances (52) : autorités monétaires – banque centrale ; intermédiation financière et activités connexes ; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes ; sociétés d'assurance et activités connexes ; fonds et autres instruments financiers.
- Services immobiliers et services de location et de location à bail (53) : services immobiliers ; services de location et de location à bail ; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

Services professionnels, scientifiques et techniques (54)

Comprend les sous-secteurs suivants : services juridiques ; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paie ; architecture, génie et services connexes ; services spécialisés de design ; conception de systèmes informatiques et services connexes ; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ; services de recherche et de développement scientifiques ; publicité et services connexes ; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

Gestion de sociétés et d'entreprises (55)

Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)

Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien ; services de gestion des déchets et d'assainissement.

Services d'enseignement (61)

Comprend les sous-secteurs suivants : écoles primaires et secondaires ; collèges communautaires et cégeps ; universités ; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion ; écoles techniques et écoles de métiers ; autres établissements d'enseignement et de formation ; services de soutien à l'enseignement.

Soins de santé et assistance sociale (62)

Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires ; hôpitaux ; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes ; assistance sociale.

Arts, spectacles et loisirs (71)

Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes ; établissements du patrimoine ; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

Hébergement et services de restauration (72)

Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement ; services de restauration et débits de boissons.

Autres services (81)

Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien ; services personnels et services de blanchissage ; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires ; ménages privés.

Administrations publiques (91)

Comprend les sous-secteurs suivants : administration publique fédérale ; administration publique provinciale (québécoise) ; administrations publiques locales, municipales et régionales ; administrations publiques autochtones ; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

Statut de syndicalisation

Syndiqué

Employé couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

Non-syndiqué

Employé non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou contrat de travail négocié par un syndicat.

Termes relatifs aux emplois repères¹

Corps d'emploi

Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et incluant divers niveaux de complexité.

Emploi repère

Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

Catégories d'emplois

Professionnels et professionnelles

Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, politiques, procédés et systèmes relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les cadres-conseils qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels et professionnelles peuvent cependant assumer la supervision ou la coordination du personnel de même catégorie ou de catégories subalternes.

Techniciens et techniciennes

Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend du personnel pouvant assumer la supervision ou la coordination de personnes de même catégorie ou de catégories subalternes.

Employés et employées de bureau

Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions ayant trait aux renseignements et à la manipulation d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail de personnes de même catégorie.

Employés et employées de service

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives précises, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

Ouvriers et ouvrières

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert habituellement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence, décernés par des organismes officiels, sont souvent exigés dans le cas de métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

1. La description des emplois repères est disponible sur le site Web de l'Institut : statistique.quebec.ca.

Niveaux de complexité

Niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat ou d'une supérieure immédiate.

Niveau de fonctionnement autonome (niveau 2)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le personnel de ce niveau peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse incluant la formulation de recommandations. Le ou la titulaire peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais de telles fonctions ne sont pas de nature régulière ou continue. Il ou elle travaille sous la surveillance générale d'un supérieur ou d'une supérieure qui examine la qualité de son jugement et le respect des normes, une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (niveau 3)

Chef d'équipe

Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois personnes du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le ou la chef d'équipe doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il ou elle évalue les demandes requises et juge du traitement à leur donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution, fournit l'expertise (conseils et orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % de tâches consacrées à la gestion.

Spécialiste

Il s'agit d'un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance très approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail. Le ou la titulaire assume un rôle d'orientation stratégique dans le cadre de travaux et d'analyses complexes pour lesquels interagissent des quantités importantes d'informations et de variables. Ces travaux se distinguent par leur originalité et leur caractère exceptionnel ou inusité. Le titre de spécialiste inclut également les catégories « expert » et « émérite » désignées dans la directive du Conseil du trésor en la matière, adoptée le 31 juillet 2006.

Termes relatifs à la Classification nationale des professions (CNP)

Niveaux de compétence

Pour cette variable d'analyse, les professions de la CNP ont été classées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport (mentionnées ci-dessous)

correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes utilisées dans *l'Annuaire québécois des statistiques du travail* : gestion, professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire.

Gestion – niveau A

Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs et intermédiaires. Le titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

Formation universitaire – niveau A

Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

Formation collégiale – niveau B

Ensemble des programmes d'études postsecondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales pré-universitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la sécurité et de la santé (par exemple les pompiers, les policiers et les infirmières auxiliaires autorisées).

Formation de niveau secondaire – niveau C

Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

Formation en cours d'emploi – niveau D

Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres (sans aucune exigence scolaire particulière), par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences.

Termes relatifs au volet salarial

Heures normales de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Quartile de salaire

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Salaire

Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, incluant ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique en fonction de l'effectif qui y est rattaché.

Mode de rémunération : échelles salariales

Échelle salariale

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit une progression jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit une progression jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Toutefois, la progression au-delà du maximum normal, c'est-à-dire jusqu'à un maximum au mérite, n'est accessible qu'à la personne qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite avec un contrôle au maximum normal (point de contrôle) ; la progression peut aussi être automatique jusqu'au maximum normal, alors que celle jusqu'au maximum au mérite reposera sur le mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par la personne dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne font pas l'objet d'un contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

Position dans l'échelle

Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

Rémunération variable à court terme

Il s'agit de toute forme de rémunération accordée à un employé ou à un groupe d'employés, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, c'est-à-dire que la prime est octroyée immédiatement à l'employé, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

Régimes individuels

Boni au mérite

Montant forfaitaire non récurrent, versé en plus du salaire de base, pour reconnaître le rendement individuel.

Commission

Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

Régimes collectifs

Boni d'équipe

Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique et selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

Partage des bénéfices

Montant forfaitaire calculé à partir des profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

Partage des gains de productivité

Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division...).

Régime mixte

Régime hybride

Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de l'individu et aussi du groupe auquel il appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

Autres régimes

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme, mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires, par exemple).

Autres modes de rémunération

Bandes salariales élargies (broadbanding)

Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des structures. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

Taux au rendement

Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail ; il peut s'agir du nombre d'objets, de la fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

Taux avec progression

Rémunération comportant un taux de salaire lors de l'embauche d'une personne, peu importe son expérience de travail précédente. Des majorations successives sont

appliquées à ce taux jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période assez courte (par exemple, une année).

Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tout le personnel occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche d'une personne.

Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

Termes relatifs au volet des avantages sociaux et des conditions de travail

Rémunération au taux régulier (RTR)

Salaire brut versé pour les heures normales de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

Rémunération directe

Remboursement des congés de maladie non utilisés

Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

Rémunération indirecte

Assurances collectives

Assurance maladie

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance soins optiques

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance salaire de courte durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une courte période (souvent 26 semaines).

Assurance invalidité de longue durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

Assurance vie et régimes connexes

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de la personne assurée reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé, appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

Compensation pour congés familiaux

Congés d'adoption

Congés, à l'occasion d'une adoption, pour soins à un ou des enfants. La contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le nombre total de semaines de prestations d'adoption peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de maternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles une employée est autorisée à s'absenter de son travail. La prestation de maternité est offerte exclusivement à la mère lors d'une naissance et ne peut être partagée entre les deux parents. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés de paternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles un employé est autorisé à s'absenter de son travail. La prestation de paternité est offerte exclusivement aux nouveaux papas lors d'une naissance. Si les pères ne s'en prévalent pas, elle n'est pas transférable à leur conjointe. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés parentaux

Congés, à l'occasion d'une paternité ou à la suite d'un congé de maternité, pour soins à un ou des enfants (enfant âgé de moins d'un an), pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le RQAP. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Régimes étatiques

Assurance emploi

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). L'assurance emploi fournit une assistance financière temporaire aux chômeurs canadiens pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences. L'assurance emploi vient également en aide aux travailleurs malades ainsi qu'aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque fortement de mourir.

Santé et sécurité du travail (SST)

Le régime de la SST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

La Loi sur l'assurance maladie fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège toutes les personnes résidant au Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance emploi.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite aux travailleurs et aux travailleuses à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

Régimes de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés. L'ERG couvre trois principaux types de régimes de retraite :

Régime de retraite à cotisations déterminées

Régime de retraite agréé dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées

Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif)

Regroupement de REER individuels dans lequel un contrat est enregistré pour chaque employé participant. L'administration quotidienne du régime est centralisée, ce qui permet de réduire les frais de gestion. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le montant qui sera versé à la retraite n'est pas connu. Toutes les cotisations de l'employé à un REER collectif ne sont pas considérées comme un revenu (jusqu'à concurrence d'un montant maximum par année) et ne sont donc pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au REER de l'employé sont considérées comme un avantage imposable pour l'employé.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéfices à tout son personnel ou à un groupe désigné d'employés. Les cotisations des employés ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas couvert par l'enquête.

REER collectif et RPDB (régime combiné)

Souvent, le RPDB est combiné avec le REER collectif. La participation financière de l'employé correspond à ses cotisations versées dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite agréé en vertu duquel le montant des prestations reçues par les employés ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, et dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par les employés dans le régime.

Heures chômées payées

Congés annuels (vacances)

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi et l'ancienneté chez l'employeur. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie

Journées d'absence accordées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire régulier ; il n'y a aucune perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent la personne que pour de courtes périodes d'absence.

Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % (deux jours selon la Loi sur les normes du travail), accordées aux parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors d'une interruption de grossesse à compter de la 20^e semaine. Ce type de congé peut être fractionné en journées à la demande de la personne qui en bénéficie. Également, il ne peut être pris après l'expiration des 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

Congés sociaux

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial (mariage, décès, divorce, déménagement, etc.). Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus dans cette catégorie.

Horaire réduit

Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuelle. Horaire souvent connu sous le nom d'*horaire d'été*.

Jours fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la Classification nationale des professions (CNP).

La publication Résultats de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2020* offre des données sur les salaires, les heures normales de travail, les échelles salariales et la rémunération globale, selon les professions des groupes intermédiaires et de base de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.

« La statistique au
service de la société :
la référence au Québec »

statistique.quebec.ca